

TABLE DES MATIÈRES

Résumé - Atelier pour l'Afrique Subsaharienne Ouagadougou Burkina Faso du 30 mai au 3 juin 2005	5	Séance plénière 4 - Table ronde 1: Politique agricole, formations rurales et rôle des acteurs	53
Analyse du contexte : <i>Afrique subsaharienne : Démographie, urbanisation, emplois et pauvreté - L'impérieuse nécessité de refonder la formation agricole et rurale</i>	7	Groupes de travail 2 et séance plénière 5 La rénovation des formations rurales - analyse de questions thématiques	59
“Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale” <i>Atelier pour l'Afrique Subsaharienne - Note de présentation initiale de l'atelier</i>	9	■ L'appui à la définition de politiques nationales	62
Programme de l'atelier	10	■ Le rôle des acteurs et partenaires et le développement...	63
Séance d'ouverture		■ La formation des formateurs...	63
■ Paul GINIES (EIER/ETSHER)	15	■ Les dispositifs de financement...	65
■ Michel THIBIER (DGER)	16	Séance plénière 6 - Table ronde 2 : Les éléments clefs d'une démarche de création d'un dispositif de formation professionnelle de masse	67
■ Francis BLONDET (Ambassade de France, Burkina Faso)	18	Groupes de travail 3 et séance plénière 7 La création d'un réseau « formations agricoles et rurales » : objectifs ? activités ? animation ? productions ?	73
■ Abdoulaye COMBARY (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Burkina Faso)	19	■ Groupe 1	76
Séance plénière 1- L'élaboration de stratégies nationales de la formation professionnelle agricole et rurale dans quatre pays d'Afrique subsaharienne	21	■ Groupe 2	77
Présentation de l'opération expérimentale «Stratégie nationale des formations agricole et rurale » (SNFAR) dans quatre pays tests (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)	23	■ Groupe 3	78
Séance plénière 2 - Le renouveau de la réflexion sur les formations agricoles et rurales dans les institutions internationales	27	Bilan et recommandations	81
Le renouveau de la réflexion sur les formations agricoles et rurales dans les institutions internationales	29	■ Pour les institutions de formation	80
■ FAO / UNESCO	29	■ Pour les institutions bi latérales	84
■ SNFAR et Bande mondiale	31	■ Pour les institutions multilatérales	85
■ Agence intergouvernementale de la Francophonie	33	Séance de clôture	87
■ Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit	35	■ Philippe OSPITAL (Ambassade de France, Burkina Faso)	89
■ Ministère des Affaires étrangères	38	■ Abdoulaye COMBARY (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Burkina Faso)	90
■ Agence Française de Développement	40	Déclaration finale	91
■ CONFEMEN	42	Annexes	95
Groupes de travail 1 et séance plénière 3 - La rénovation des formations agricoles et rurales (Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural)	45	■ Siglier	97
■ Le cas du Bénin	48	■ Bibliothèque en ingénierie des dispositifs de formation	98
■ Le cas du Burkina Faso	49	■ Liste des participants	103
■ Le cas du Mali	49		
■ Le cas du Sénégal	50		
■ Synthèse	52		

Résumé - Atelier pour l'Afrique Subsaharienne

Ouagadougou / Burkina Faso

du 30 mai au 3 juin 2005

Du 30 mai au 3 juin 2005, s'est tenu à Ouagadougou l'atelier de réflexion et d'échange sur le thème : « Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale ». Organisé par le Pôle National de Coopération Internationale du ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement, de la Banque mondiale et de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, l'atelier a rassemblé 75 personnes : des représentants des institutions nationales en charges de la formation, des organisations professionnelles agricoles, des prestataires de formation, de dix pays d'Afrique subsaharienne et de la Tunisie. Les coopérations allemande, suisse et française étaient représentées par des assistants techniques. La contribution active de la CONFENEM sur le thème primaire/post primaire a été appréciée de tous les participants.

La première partie de l'atelier a été réservée à l'exposé des enjeux de la lutte contre la pauvreté en milieu rural, dans un contexte de contraintes démographiques fortes (urbanisation soutenue mais dans un contexte de poursuite de l'augmentation démographique en zones rurales). Les différents exposés se sont fondés sur les revues du secteur de la formation agricole et rurale dans quatre pays (Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal), commandées par la Banque Mondiale avec la contribution financière du ministère des Affaires étrangères.

Le constat pour l'Afrique subsaharienne francophone :

- une population particulièrement jeune, dont 46 % de moins de 14 ans, et de sérieuses difficultés pour assurer l'alphabétisation des nouvelles générations ;
- un secteur agricole et rural assurant de plus en plus difficilement ses missions nationales : 1) couverture alimentaire, 2) apport de devises, 3) gestion des ressources et protection de l'environnement, 4) revenus décents pour les exploitants agricoles, 5) maintien et création d'emplois en zones rurales ;
- des systèmes d'enseignement technique et de formation professionnelle se caractérisant, d'une manière générale, par leur fragmentation entre plusieurs ministères de tutelle, par leur cloisonnement entre niveaux différents, par leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, par leur centralisation et leur faible proximité avec le milieu professionnel agricole et la recherche, et surtout par un important déséquilibre des flux au détriment des formations professionnelles de base ;
- une transmission traditionnelle de savoirs paysans qui ne répondent plus ou peu aux exigences des évolutions économiques (ouverture des marchés), technologiques et sociales.

Cette situation, conjuguée à un fort taux d'analphabétisme et de chômage chronique, entraîne pauvreté et sous utilisation croissante du capital humain ainsi que des risques importants d'accentuation de l'exode rural vers les villes ou d'immigration vers les pays du Nord. La question fondamentale de la préparation d'une nouvelle génération apte à relever les défis et enjeux du futur monde rural pose le problème, nouveau pour les pays, d'une formation de masse en direction des jeunes et des ménages ruraux.

La seconde partie de l'atelier a été consacrée à la présentation de la mise en place d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) dans les quatre pays précités. Le Sénégal et le Mali étant les plus avancés ont particulièrement retenu l'attention des participants notamment en ce qui concerne le processus permettant la prise de décision politique d'inscrire la formation rurale dans le cadre d'une politique nationale et de la rendre opérationnelle.

Il en ressort que cette prise de décision est le résultat, d'une part, de la convergence des actions des organisations professionnelles (défense des intérêts de la profession, participation à la définition de la politique agricole et prise en charge d'activités de formation) et de la volonté de cadres du développement rural de fournir un argumentaire documenté aux ministères en charge de la formation et, d'autre part, du soutien des partenaires techniques et financiers aux instances de concertation régionales et aux comités nationaux de pilotage de la SNFAR, composés des représentants de l'administration, des élus locaux, de la société civile et des prestataires de formation.

Les débats qui ont suivi ont fait l'objet d'un accord partagé à deux niveaux :

1. les formations professionnelles agricoles et rurales ne sauraient, à elles seules, répondre aux enjeux de l'agriculture africaine notamment à celui de l'augmentation de la productivité des exploitations familiales. La formation est l'une des composantes d'une politique agricole qui doit favoriser la production (infrastructures, accès au foncier, aux financements et au marché...).
2. les décideurs des pays subsahariens, s'ils reconnaissent l'impératif, voire l'urgence, de renforcer le capital humain en milieu rural, sont peu préparés à aborder la question de la formation sous l'angle du plus grand nombre.

Les débats ont porté sur le sens donné à la stratégie nationale de formation de masse en milieu rural qui exclut la remise en place d'un dispositif unique et centralisé mais qui prend en compte et met en cohérence, au regard d'une politique agricole, l'ensemble des dispositifs et des offres existantes, mobilisant tous les acteurs et présentant des coûts soutenables.

L'ensemble des participants s'accorde pour plaider en faveur :

- d'un recentrage des dispositifs de formation sur les producteurs et sur les productrices afin de constituer rapidement une masse suffisamment critique pouvant avoir un impact significatif sur la transformation de la profession, sur l'augmentation de la production et sur l'insertion professionnelle des jeunes vers de nombreux métiers ruraux ;
- d'une redéfinition des contenus d'enseignement prenant en compte l'exploitation agricole dans son environnement global et ses logiques d'évolution : enseignement des sciences de la vie dans l'éducation de base ; priorité à la formation de formateurs dans l'enseignement technique ; formation aux systèmes agro-écologiques et agraires ainsi qu'aux approches « marché » dans l'enseignement supérieur ;
- d'une régionalisation du dispositif pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation ;
- d'une pérennisation du financement des nouveaux dispositifs par l'engagement budgétaire de l'Etat, par l'aide internationale et la contribution des organisations professionnelles bénéficiaires.

Une des finalités étant de convaincre les décideurs nationaux et internationaux en faveur de la formation professionnelle rurale pour le plus grand nombre, constat a été fait que le renforcement de l'argumentaire, notamment économique (productivité des systèmes d'exploitation familiale, retombées sociales et économiques de la formation liée aux politiques publiques, identification des coûts par type de dispositif) était le premier chantier à entreprendre par l'ensemble des acteurs en charge de la formation. Plusieurs représentants des partenaires techniques et financiers soulignent l'importance d'intégrer ce travail d'argumentaire en faveur des populations rurales dans le cadre des réflexions de la communauté internationale sur le primaire, le post primaire et l'insertion sociale des jeunes gens et filles.

Dans cet objectif, la nécessité de travailler en réseaux à la fois nationaux et Nord/Sud a fait l'objet de la fin des travaux de l'atelier et d'une résolution autour de l'animation d'un réseau consacré à la thématique des formations de masse en milieu rural¹.

¹ Cf. la déclaration adoptée par les participants de l'atelier en page 93.

Analyse du contexte

Afrique subsaharienne : Démographie, urbanisation, emplois et pauvreté - L'impérieuse nécessité de refonder la formation agricole et rurale

Jean Bosco BOUYER (MAE / DGCID / DCT), Pierre DEBOUVRY (consultant), Alain MARAGNANI (MAP / IEA)

Il ne faut jamais oublier que le nombre d'exploitations n'a jamais régressé, voire qu'il a progressé dans la quasi-totalité des pays subsahariens. Chaque année environ 15 000 à 50 000 exploitations, selon les pays, changent de chef tandis que d'autres se créent, sans aucun appui extérieur.

Relever les défis de la lutte contre la pauvreté et ceux du monde rural passe nécessairement par les nouvelles générations qui, dans les prochaines décennies, soit prendront progressivement les commandes des exploitations agricoles de leurs parents dans la majorité des cas, soit s'installeront en zones pionnières ou périurbaines.

LE POIDS DE LA DÉMOGRAPHIE ET DE L'URBANISATION

Commencée en 1815 en Europe du Nord, la transition démographique s'est progressivement étendue au pays d'Afrique du Nord vers les années 20 et à ceux d'Afrique subsaharienne à la fin de la seconde guerre mondiale. Ces pays connaissent des croissances démographiques « intenses » correspondant à des taux de 2,3 à 3%, après avoir atteint, au cours des précédentes décennies, 3 à 4%.¹

Cette transition démographique s'accompagne d'un phénomène d'urbanisation particulièrement soutenu. Les actuels taux d'urbanisation de 5 à 7 % correspondent à des doubléments tous les 10-15 ans, sans pour autant générer une diminution de la population rurale qui continue à croître à une vitesse moindre. Le seuil des 50 % de population urbaine n'est actuellement franchi que dans quelques États mais, il le sera dans la majorité des pays au cours des 20 prochaines années.

Avec une population particulièrement jeune², dont 37 % de moins de 14 ans en Afrique du Nord et 46 % en Afrique subsaharienne, le continent rencontre de sérieuses difficultés pour assurer l'alphabétisation des nouvelles générations et garantir emploi ou auto-emploi des populations d'âge actif. Les forts taux d'analphabétisme et le chômage chronique entraînent pauvreté et sous utilisation croissante du capital humain.

Un secteur agricole et rural assurant de plus en plus difficilement ses missions nationales

- (i) **Nourrir les populations urbaines et rurales :** la montée généralisée depuis 1960 des importations céréalières « per capita »³ traduit une incapacité du secteur à alimenter les villes. Elle fragilise la sécurité alimentaire de l'État - Nation obligé de s'engager dans des sorties croissantes de devises.
- (ii) **Générer des ressources en devises par les produits d'exportation :** avec l'émergence du marché urbain offrant aux producteurs de nouvelles alternatives de ressources financières et la mondialisation imposant une concurrence

exacerbée et souvent inégale entre pays producteurs, les traditionnelles productions d'exportation tendent à plafonner, voire à régresser⁴.

(iii) **Protéger et améliorer les ressources naturelles :** la croissance démographique entraîne une montée des densités rurales qui ont connu des progressions impressionnantes depuis 1930 (quadruplement) et devraient se poursuivre au cours des 20 prochaines années (sextuplement de 1930 à 2020). À cette montée des densités rurales correspond une accentuation des prélèvements des ressources naturelles sans véritable changement des systèmes d'exploitation et des modes de gestion. Ceci a entraîné un déboisement intensif, une surexploitation des sols et des parcours pastoraux générant un appauvrissement de la biodiversité, des risques érosifs graves et une dégradation générale de l'environnement.

(iv) **Assurer à ses acteurs un niveau de vie décent et en progression :** toutes les enquêtes de ces dernières années démontrent que la pauvreté et l'extrême pauvreté frappent particulièrement le monde rural. Les prix des denrées agricoles, l'analphabétisme, la rareté des équipements sociaux en font une population particulièrement fragile.

(v) **Conserver et accroître l'emploi et l'auto emploi :** le secteur rural, gros porteur d'emploi (de 45 % au Maroc à 85 % au Burkina), connaît un exode croissant des jeunes générations qui ne veulent plus travailler sur les mêmes bases que leurs parents. Les activités en amont et en aval de la production, favorables au développement de la ruralité, demeurent encore trop peu développées. Cette fonction encore assurée aujourd'hui risque, si rien n'est fait, de connaître une sérieuse dégradation au cours des prochaines décennies et de prendre des allures hémorragiques.

Il ne paraît pas abusif de conclure que le secteur agricole et rural ne répond plus aux missions qui lui sont traditionnellement dévolues et que cette situation entraîne des risques importants d'accentuation de l'exode rural vers les villes, elles-mêmes peu porteuses d'emplois, et de l'immigration vers les pays du Nord.

¹ Les temps de doublement sous tendus par ces taux sont : 4 % : 17 ans, 3% : 28 ans, 2,3% : 30 ans.

² Les moins de 14 ans représentent actuellement 30 % de la population mondiale, 17 % en Europe occidentale, 25 % en Océanie, 31 % en Amérique du Sud, 32 % en Asie du sud-est, 36 % en Amérique centrale, 37 % en Asie du Sud.

³ Ces importations ne sont pas proportionnelles à l'augmentation de la population totale !

⁴ Cas du cacao où les pays à écosystème favorable au développement du phytophthora palmivora ont vu leur production stagner et souvent décroître au profit de pays moins favorables au développement de cette maladie ; cas du coton proposé sur le marché mondial à la fois par des pays industrialisés (notamment les États-Unis d'Amérique) et par des pays en voie de développement où, dans ces derniers la filière est devenue déficitaire et entraîne son subventionnement par l'État. Émerge une nouvelle agriculture d'exportation de produits frais à destination des marchés du Nord, basée sur la mise en place de périmètres agro-industriels. Sans effets d'entraînement significatifs, en raison de leur défisicalisation totale ou partielle, ils génèrent peu de recettes pour l'État et peu d'emplois.

UN SECTEUR AUX ENJEUX MAJEURS

Le maintien des pratiques traditionnelles, fondées sur des faibles densités, a entraîné un appauvrissement de la fertilité des sols et des parcours. Dans un premier temps, les mouvements migratoires intra et inter pays ont constitué un palliatif permettant d'occuper progressivement les zones exploitables et les moins densément peuplées ou d'apporter un complément de revenus par le canal de l'emploi. Cette alternative devient de plus en plus hypothétique, les terres et les emplois disponibles se raréfient. L'augmentation de la productivité du sol, produire durablement plus par unité de surface agricole utile, devient un enjeu majeur du développement durable et de la stabilité sociale.

En 40 ans le rapport du nombre d'urbains par rapport celui des ruraux est passé de 1/20 à 1/2. Pour maintenir le niveau initial d'autosuffisance alimentaire, le surplus commercialisable des exploitations paysannes aurait donc dû être multiplié en conséquence. Ce n'est pas le cas, comme le démontre la poussée spectaculaire des importations céréalières. Avec des perspectives de forte progression de l'urbanisation, ce déséquilibre pourrait s'accroître si la productivité du travail restait en l'état. Produire plus par unité de travail / homme apparaît également comme un enjeu prioritaire.

Pour répondre à ces deux enjeux, les sociétés rurales doivent se « professionnaliser » : passer de l'état de société paysanne à un corps d'exploitants agricoles organisés pour défendre et gérer leurs intérêts dans tous les domaines : insertion dans l'économie marchande nationale et internationale, contrôle des importations agroalimentaires, participation aux travaux d'élaboration du code foncier et d'aménagement du territoire, participation à la mise en œuvre d'une politique de structures des exploitations et de crédit, intégration dans les instances régionales de développement, participation à la définition et à la gestion des dispositifs de formation agricole et rurale.

LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS AUX MÉTIERS AGRICOLES ET RURAUX DE DEMAIN

Les nouvelles générations devront conduire une difficile transformation des exploitations paysannes pour les adapter aux exigences du contexte émergent, remettant en cause une bonne part des fondements des systèmes traditionnels de production. Le grand défi du secteur agricole, pour les prochaines années, sera de préparer ses forces vives et plus particulièrement sa jeunesse à la conduite de ce processus de transformation des exploitations agricoles.

Prendre en compte ces nouvelles générations, dans leurs dimensions quantitative (plusieurs dizaines de milliers par an) et qualitative (tout en retenant le meilleur de la fonction culturelle des apprentissages familiaux apporter des connaissances nouvelles permettant aux jeunes générations de répondre aux enjeux de la productivité), revient à donner aux acteurs et actrices la capacité de réfléchir en qualité de citoyen et de chef d'exploitation maîtrisant le processus d'élargissement progressif de leur capital d'exploitation agricole envisagé dans son environnement global.

La question fondamentale de la préparation d'une nouvelle génération apte à relever les défis et enjeux du futur monde rural pose le problème, nouveau pour les pays, d'une formation de masse en direction des jeunes et des ménages ruraux.

LA NÉCESSITÉ DE REFONDER LES DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Face à l'étendue des besoins de formation des acteurs du monde rural, les appareils éducatifs agricoles, héritiers des options étatiques des années 60 et des plans d'ajustement des années 80, se caractérisent, d'une manière générale, par leur fragmentation entre plusieurs ministères de tutelle, leur cloisonnement entre niveaux différents, voire entre niveaux équivalents, leur absence de relations avec le système éducatif primaire, secondaire et technique, leur centralisation, leur faible proximité avec le milieu professionnel agricole et la recherche, et surtout un important déséquilibre des flux au détriment des formations professionnelles de base.

Formant plus d'ingénieurs⁵ que de techniciens et peu de producteurs et de productrices, les dispositifs ne répondent plus aux exigences d'un changement en profondeur de la profession agricole. A l'avenir, il conviendra de former une nouvelle génération de cadres, de techniciens⁶, de producteurs et de productrices, susceptibles de contribuer à l'évolution de la profession agricole.

LA NÉCESSITÉ D'UNE MOBILISATION INTERNATIONALE ADOSSÉE AUX STRATÉGIES NATIONALES DE FORMATION AGRICOLE DE MASSE

La mise en œuvre d'une stratégie de formation de masse suppose (i) un recentrage sur les producteurs et sur les productrices au travers de dispositifs de formation « *post primaire* »⁷ capables de former rapidement une masse critique nécessaire à la transformation de la profession, (ii) un rééquilibrage des flux sur la base du recentrage précité, (iii) une redéfinition des contenus d'enseignement prenant en compte l'exploitation agricole dans son environnement global et ses logiques d'évolution, (iv) une régionalisation du dispositif pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation, et enfin, (v) la garantie de pérennisation du financement des nouveaux dispositifs par la mise en place de fonds à gestion paritaire et indépendante du budget de l'État.

Compte tenu des enjeux, il ne peut s'agir d'une adaptation des dispositifs en place. Ils ont besoin d'être refondés pour se recentrer sur la formation professionnelle de la masse des producteurs et productrices et les formations initiales et continues des cadres et techniciens. Une telle « refondation » requiert qu'elle s'inscrive dans une stratégie nationale, arrêtée d'accord parties par tous les groupes d'acteurs, elle-même, si possible, s'inscrivant dans une loi d'orientation agricole.

L'impérieuse nécessité de refonder la formation agricole et rurale à l'aune des défis du nouveau siècle s'inscrit dans l'urgence et requière réflexions et appuis conjoints et coordonnés des coopérations bi et multi latérales déjà engagées, par ailleurs, dans les programmes nationaux « Éducation pour tous ».

⁵ Une année d'étude d'ingénieur coûte l'équivalent du coût de scolarité annuelle d'une classe de 50 enfants dans le primaire (IREDU, Georges SOLAUX).

⁶ Environ 50 % des effectifs de ces deux dernières catégories sont appelés à prendre leur retraite au cours des 10 prochaines années.

⁷ Rappelons qu'actuellement, dans chacun des pays, plusieurs dizaines de milliers d'enfants, notamment d'origine rurale, ne trouvent pas place en sixième après leur primaire. Ils représentent, selon toute vraisemblance, le niveau de recrutement des futurs producteurs/trices. Le concept de réseaux, fondées sur le déplacement des formateurs vers le groupe de formé(e)s paraît comme le plus réaliste dans le contexte actuel. Toutes les expériences fondées sur la mise en place de centres ont montré leur incapacité, pour des raisons financières, à atteindre des effectifs significatifs.

Note de présentation initiale de l'atelier

“Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale”

Atelier pour l'Afrique Subsaharienne

Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, avec l'appui des coopérations bi et multilatérales (notamment la coopération française et la Banque mondiale) élaborent des politiques nationales de formation du secteur agricole et rural, en inscrivant la stratégie d'éducation et de formation dans l'objectif de relever le défi du développement de l'agriculture de ces pays.

Par suite de son expérience dans la réalisation des journées d'études « *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international* », l'organisation d'un atelier de réflexion sur les stratégies nationales de formation agricole et rurale, sur les outils et appuis indispensables à leur mise en œuvre dans les pays d'Afrique subsaharienne, a été confiée au Pôle National de Coopération Internationale du ministère français de l'Agriculture. Cet atelier participe ainsi à la construction d'une expertise partagée susceptible d'intervenir dans l'appui à la mise en place de politiques nationales de formation de masse du secteur agricole et rural et dans l'appui aux projets de création ou de rénovation de dispositifs de formation des pays concernés.

Cet événement constitue la première rencontre de discussion et de confrontation des expériences sur le thème de la formation agricole et rurale entre pays d'Afrique, institutions bilatérales de coopération (France, Allemagne) et multilatérales (Agence Intergouvernementale de la Francophonie, Banque Mondiale, CONFEMEN, FAO et UNESCO).

L'ATELIER DE OUAGADOUGOU.

Il est accueilli par le groupe EIER / ETSHER qui contribue à son organisation. Le déroulement de l'atelier s'appuie tout particulièrement sur les expériences des pays d'Afrique de l'Ouest engagés dans le programme d'appui aux stratégies nationales de formation du secteur agricole et rural (SNFAR au Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal).

Ses objectifs :

- souligner l'impératif d'une formation professionnelle de masse au regard de l'urgence de l'insertion des jeunes dans la vie active et de celle de l'augmentation de la productivité,
- sensibiliser les acteurs au rôle spécifique de la formation dans le développement agricole et rural et à la nécessité d'articuler politiques de développement rural et politiques de formation professionnelle,

- identifier des expériences innovantes et les compétences spécifiques indispensables à l'élaboration de politiques nationales de formation du secteur agricole et rural et l'appui aux projets,
- mettre en débat les analyses, expériences, pratiques, démarches et outils pour participer à l'élaboration de politiques publiques de formation de masse en milieu rural et à l'appui aux projets de création ou de rénovation de dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale,
- proposer des collaborations entre spécialistes de la formation agricole et rurale, au Nord et au Sud,
- élaborer les règles de fonctionnement d'un réseau d'experts réunissant des acteurs du Nord et du Sud.

Les partenaires du projet :

- ministères français des Affaires étrangères (DGCID et Services de Coopération et d'Action Culturelle des ambassades), de l'Agriculture (DGER) et Agence Française de Développement,
- ministères concernés des pays d'Afrique subsaharienne,
- institutions internationales engagées sur ce thème (AIF, Banque mondiale, FAO et UNESCO...),
- coopération allemande dans le cadre des relations entre les coopérations allemande et française.

L'ORGANISATION DE L'ATELIER :

Le cadre général :

Pour atteindre les objectifs de l'atelier, son comité de pilotage a souhaité que soient mises en place des situations d'échange entre participants qui permettent :

- une large information sur les actions, projets et réflexions en cours sur les formations agricoles et rurales, des différents acteurs concernés, Etats, organisations professionnelles agricoles, institutions de formation, organisations internationales (AIF, Banque mondiale, CONFEMEN, FAO et UNESCO), coopérations bilatérales (coopérations française et allemande)...
- un débat sur les démarches d'élaboration des politiques de formation de masse en milieu rural et des dispositifs de formation, permettant de créer des références et un langage commun, de mutualiser et de capitaliser les expériences et les compétences entre acteurs,
- d'élaborer des propositions de fonctionnement du réseau (objectifs, organisation, supports techniques, charte de fonctionnement...).

Le programme :

Les différentes séquences du programme de l'atelier s'articulent selon le schéma suivant :

1. un bilan de la situation soulignant les enjeux de la formation de masse du secteur agricole et rural par des représentants des Etats engagés dans la définition de leur politique de formation du secteur agricole et rural,
2. des interventions des représentants des institutions bi et multilatérales de coopération sur les politiques et actions qu'elles mettent en œuvre,
3. des travaux plus approfondis entre pays d'Afrique subsaharienne, sur une base thématique, permettant des échanges d'expériences et d'analyses entre participants,
4. enfin, une réflexion commune sur le rôle et l'organisation d'un réseau international d'expertise.

L'atelier a également été préparé avec la rédaction de contributions présentant les expériences, des analyses, concernant l'élaboration de politiques de formation du secteur agricole et rural et la création, ou la rénovation, de dispositifs de formation dans ce secteur.

Le public :

L'atelier réunit, sur invitation, une cinquantaine de participants des pays d'Afrique de 11 pays, 10 d'Afrique subsaharienne (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Sénégal, Tchad) et la Tunisie, représentants des ministères chargés de la formation agricole et rurale, d'organisations professionnelles agricoles, d'établissements d'enseignement et de formation, et une vingtaine de représentants d'organisations internationales (AIF, Banque mondiale, CONFEMEN, FAO et UNESCO), de coopérations bilatérales, française (SCAC et agences AFD) et allemande (GTZ) et des spécialistes du thème.

Programme de l'atelier**■ Lundi 30 mai****10H00****ACCUEIL DES PARTICIPANTS, REMISE DES DOSSIERS****14H30 À 15H00****SÉANCE D'OUVERTURE****Président de séance : Bernard CAVAILLE (PNCI)**

Intervenants :

- Paul GINIES, directeur du groupe EIER / ETSHER,
- Michel THIBIER, directeur général de l'Enseignement et de la Recherche (MAP, France),
- Francis BLONDET (ambassadeur de France au Burkina Faso),
- Abdoulaye COMBARY (représentant de M le ministre d'Etat du Burkina Faso, ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques)

15H00**PRÉSENTATION DES OBJECTIFS, DU DÉROULEMENT DE L'ATELIER ET DES PARTICIPANTS PAR LES ORGANISATEURS**

Intervenants :

- Bernard CAVAILLE et Martin WEISS (PNCI)
- Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER)

15H30 À 18H30**SÉANCE PLÉNIÈRE 1****L'élaboration de stratégies nationales de la formation professionnelle agricole et rurale dans quatre pays d'Afrique subsaharienne.**

Analyses : la démographie, les missions du secteur agricole et rural, les enjeux, le constat sur les appareils éducatifs en place, les solutions en cours d'élaboration

■ Mardi 31 mai

8H30 À 10H00

SÉANCE PLÉNIÈRE 1

Suite des présentations de la veille et débat

Président de séance : Christian FUSILLIER (IRAM)

Intervenants :

- **Les évolutions démographiques et l'urbanisation**
(Pierre DEBOUVRY, consultant)
- **Bilan diagnostic des cinq missions du secteur agricole et rural**
(Tiecoura COULIBALY, SNFAR Mali)
- **Les enjeux du secteur rural à court et moyen terme**
(Rita VIGAN, SNFAR Bénin)
- **Bilan-diagnostic de l'appareil de formation agricole**
(Omar Augustin ZONGO, SNFAR Burkina Faso)
- **Synthèse des orientations des stratégies nationales de réforme des dispositifs éducatifs agricoles et ruraux en cours d'élaboration**
(Elhadji Abdou GUEYE, SNFAR Sénégal)

10H30 À 12H30

SÉANCE PLÉNIÈRE 2

Le renouveau de la réflexion sur les formations agricoles et rurales dans les institutions internationales

Intervenants :

- **FAO et UNESCO** : « *Les formations en milieu rural et le programme d'Education pour les Populations Rurales* » par Alain MARAGNANI
- **Banque mondiale** : « *SNFAR (Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale) et instruments de financement de la Banque mondiale* » par Christian FAULIAU
- **Agence Intergouvernementale de la Francophonie** : « *Le programme d'appui de l'AIF aux politiques nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique* » par Hervé TEISSEIRE
- **GTZ** : « *Développement des compétences dans le cadre d'approche filière* » par Andrea WETZER
- **Ministère des Affaires étrangères** : « *Réflexions en cours sur les orientations stratégiques du MAE en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle rurale* » par Jean Bosco BOUYER
- **Agence Française de Développement** : « *Les activités de formation professionnelle de l'AFD et les développements en cours* » par Philippe DIERICKX
- **CONFEMEN** : « *L'importance de la liaison entre éducation de base et la formation professionnelle* » par Abiza HIMA
- **Débat**

Président de séance : Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER)

14H00 À 17H30

GROUPES DE TRAVAIL 1

La rénovation des formations agricoles et rurales. Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural : présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricole et rurale en cours d'élaboration. Quatre sous groupes de travail analysant chacun l'exemple d'un pays : Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- **Bénin** - intervenant : Rita VIGAN (SNFAR, Bénin) ; animateur : Alain MARAGNANI (DGER, France) ; rapporteur : Alphaba BAYO (METFP, Guinée)
- **Burkina Faso** – intervenant : Augustin ZONGO (SNFAR Burkina Faso) ; animateur : Bernard CAVAILLE (PNCI, France) ; rapporteur : Doumgo Sana SEVEIA (ENAT, Tchad)
- **Mali** – intervenant : Tiecoura COULIBALY (SNFAR Mali) ; animateur : Martin WEISS (PNCI, France) ; rapporteur : Rabelais YANKAM (MINADER, Cameroun)
- **Sénégal** – intervenant Abdou GUEYE (SNFAR Sénégal) ; animateur : Jean Bosco BOUYE (MAE, France) ; rapporteur : Edmond RAKOTONINDRAINY (MAEP Madagascar).

■ Mercredi 1^{er} juin

8H30 À 10H00

SÉANCE PLÉNIÈRE 3

Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de séance : Dieudonné NIKIEMA (CESAO, Burkina Faso)

Rapporteurs :

- **Bénin** : Alphaba BAYO (METFP, Guinée)
- **Burkina Faso** : Doumgo Sana SEVEIA (ENAT, Tchad)
- **Mali** : Rabelais YANKAM (MINADER, Cameroun)
- **Sénégal** : Edmond RAKOTONINDRAINY (MAEP, Madagascar)

10H30 À 12H00

SÉANCE PLÉNIÈRE 4

Politique agricole, formations rurales et rôle des acteurs

Table ronde avec des représentants des organisations paysannes, des ministères, des formateurs, des organisations internationales et débat

Animateur de la table ronde : Jean Bosco BOUYER (MAE, France)

Participants :

- Bakary FOFANA (AOPP, Mali),
- Ezzedine BEN MUSTAPHA (UTAP, Tunisie),
- Pierre DEBOUVRY (consultant),
- Etienne KABORE (MAHRH, Burkina Faso),
- Alain MBAYE (Coopération Sénégal-Suisse).

14H00 À 17H30

GROUPES DE TRAVAIL 2

La rénovation des formations rurales : analyse de questions thématiques.

1. l'appui à la définition de politiques nationales
2. le rôle des différents acteurs (administration centrale et régionale, OPA, centres de formation...) et le développement des partenariats
3. la formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires
4. les dispositifs de financement de la formation professionnelle

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- **Groupe 1** – animateur : Marcellin HYLE (CETA Adja Oueré, Bénin) ; intervenant : Pierre DEBOUVRY (consultant, France) ; rapporteur : François KAMEN (INADES, Cameroun)
- **Groupe 2** – animatrice : Valérie PLOUGASTEL (UNMFREO, France) ; intervenant Alain MBAYE (Coopération Sénégal suisse) ; rapporteur : Mathias VONDO (CREF, Centrafrique)
- **Groupe 3** – animateur Cora Mathias BATABLE (consultant, Burkina Faso) ; intervenant : Fatouma SAMAKE (ICD, Mali) ; rapporteur : Insa MBAYE (CIFA, Sénégal)
- **Groupe 4** – animateur : Alpha Oumar DIALLO (Fédération du Fouta Djallon, Guinée) ; intervenants : Christian FUSILLIER (IRAM, France) et Ezzedine BEN MUSTAPHA (UTAP, Tunisie) ; rapporteur : Michel CARRIERE (Anamorphose)

■ Jeudi 2 juin

8H30 À 10H00

SÉANCE PLÉNIÈRE 5

Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de séance : Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER)

Rapporteurs :

- **L'appui à la définition de politiques nationales :**
François KAMEN (INADES, Cameroun)
- **Le rôle des acteurs et le développement des partenariats :**
Mathias VONDO (CREF, Centrafrique)
- **La formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires :**
Insa MBAYE (CIFA, Sénégal)
- **Les dispositifs de financement de la formation professionnelle :**
Michel CARRIERE (Anamorphose)

10H30 À 12H00

SÉANCE PLÉNIÈRE 6

Les éléments clefs d'une démarche de création d'un dispositif de formation professionnelle de masse

Table ronde avec des consultants, des formateurs, des représentants de dispositifs de formation des agriculteurs

Animateur de la table ronde : Alain MARAGNANI (DGER, France)

Participants :

- Jérôme DJEGUI (consultant, Bénin),
- Adama COULIBALY (CMR, Côte d'Ivoire),
- Christian FUSILLIER (IRAM, France),
- Michel YAMEOGO (CEFOC)

14H00 À 17H30

GROUPES DE TRAVAIL 3

La création d'un réseau « formations agricoles et rurales » : objectifs ? activités ? animation ? productions ?

Trois sous-groupes en parallèle sur le même thème.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- **Groupe 1** – animateur : Benoît BERGER (DGER Réseau Bénin, France) ; intervenant : Zakari BOURAIMA (Groupe EIER/ETSHER) ; rapporteur : Jean-Baptiste THOMBIANO (MESSRS, Burkina Faso)
- **Groupe 2** – animatrice : Samandrosa RAMAROLANY (MAEP, Madagascar) ; intervenant : Khalid BELARBI (DGER Réseau Burkina Faso, France) ; rapporteur : Réald Romuald MBIDA (CESAG)
- **Groupe 3** – animateur : Oumarou YOUSOUFA (OPC, Cameroun) ; intervenant : Alpha BAYO (ETFPA Guinée) ; rapporteur : Philippe CHERRIER (DGER Réseau Sénégal, France).

■ Vendredi 3 juin

8H30 À 10H00

SÉANCE PLÉNIÈRE 7

Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de séance : Hervé TEISSEIRE (AIF)

Rapporteurs :

- **Groupe 1** : Jean-Bernard THOMBIANO (MESSRS, Burkina Faso)
- **Groupe 2** : Réald Romuald MBIDA (CESAG)
- **Groupe 3** : Philippe CHERRIER (DGER Réseau Sénégal, France)

10H30 À 12H00

BILAN ET RECOMMANDATIONS

Président de séance : Martin WEISS

(Pôle National de Coopération Internationale)

Intervenants :

- **Pour les organisations professionnelles agricoles :**
Baba NGOM (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux, Sénégal)
- **Pour les institutions de formation :**
Euloge AGBOSSOU (FSA, Bénin)
- **Pour les institutions bi latérales :**
Andrea BAHM (GTZ, Allemagne)
et Philippe DIERICKX (AFD, France)
- **Pour les institutions multilatérales :**
Christian FAULIAU (BM).

12H30 À 12H30

SÉANCE DE CLÔTURE ET RÉCEPTION DE CLÔTURE DE L'ATELIER

Intervenants :

- Philippe OSPITAL, représentant de l'ambassadeur de France (SCAC)
- Abdoulaye COMBARY, représentant de M le ministre d'Etat burkinabé, ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

Séance d'ouverture

Séance d'ouverture

■ Paul GINIES Directeur général du groupe des écoles EIER / ETSHER

Excellence Monsieur l'Ambassadeur
de France au Burkina Faso,
Monsieur le représentant du gouvernement Burkinabé,
Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la
Recherche du ministère français de l'Agriculture,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations
internationales,
Mesdames Messieurs les représentants des organismes
internationaux inter-africains,
Mesdames, Messieurs les représentants de la coopération
technique française,
Mesdames, Messieurs les organisateurs,
Mesdames, Messieurs les experts,
Mesdames Messieurs les participants des 11 pays
représentés,
Chers invités,

Il me plaît avant tout de vous dire combien nous
apprécions votre présence parmi nous au sein du Groupe EIER-
ETSHER, et combien nous sommes fiers d'accueillir un atelier de
cette envergure internationale.

Je voudrais remercier les initiateurs de cette rencontre
pour la confiance placée ainsi en notre institution, notamment le
Pôle National de Coopération Internationale (PNCI) du ministère
de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) et plus précisément la
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
(DGER).

Ainsi que les institutions qui soutiennent la tenue de cette
rencontre, a savoir :

- le ministère des Affaires étrangères (MAE),
- l'Agence Française de Développement (AFD),
- la Banque mondiale (WB),
- et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Le thème de la "formation de masse en milieu rural" et
la finalité attendue, à savoir un canevas pour l'élaboration de
politiques nationales de formation du secteur agricole et rural en
Afrique, demeurent très pertinents dans la problématique globale
du développement durable en milieu rural africain.

La cinquantaine de participants des pays d'Afrique
subsaharienne, des représentants des ministères chargés de la
formation agricole et rurale, d'organisations professionnelles
agricoles, d'établissements d'enseignement et de formation

de 11 pays, et la vingtaine de représentants d'organisations
internationales (AIF, Banque mondiale, CONFEMEN), de
coopérations bilatérales, française (SCAC et agences AFD)
et allemande (GTZ) et des spécialistes du thème, aborderont
avec intérêt, j'en suis certain, les différentes problématiques de
l'atelier.

Du reste, le panel de cet atelier traduit une riche
coopération institutionnelle et technique, ayant permis de
rassembler ici différentes instances et organisations représentées
par des spécialistes de compétences variées. C'est une
opportunité qui s'offre à tous de partager leur expertise pour bâtir
un corpus de connaissances crédible et pertinent et des dispositifs
de formation rénovés à l'intention des acteurs du milieu rural.

Vu la diversité des thématiques abordées et la densité des
échanges attendus, je suis certain que les échanges seront riches
et fructueux pour tous.

Accueillir un tel événement traduit notre intérêt pour ces
questions et procède également de notre démarche d'appui au
développement et de partenariat avec les différents acteurs d'un
milieu rural africain en pleine mutation. C'est le lieu également
de mettre en évidence, la notoriété du Groupe EIER-ETSHER et
sa vocation à rester un centre de formation et de coopération
scientifique, pédagogique et technique de niveau international.

Tout au long de cet atelier, les organisateurs du Groupe
et le personnel d'appui s'évertueront à rendre votre contexte de
travail et votre séjour conviviaux.

Je souhaite à tous un très bon atelier et un bon séjour
parmi nous.

Je vous remercie.

■ **Michel THIBIER**
**Directeur Général de l'Enseignement
 et de la Recherche**

Monsieur le représentant du Ministre de l'Agriculture,
 de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques du Burkina
 Faso,
 Monsieur l'Ambassadeur de France au Burkina Faso,
 Madame la Secrétaire Générale de la Conférence des
 Ministres de l'Education,

Madame et messieurs les représentants de la coopération
 française, de la coopération allemande, de la Banque
 Mondiale, de l'Agence Intergouvernementale de la
 Francophonie,

Monsieur le Directeur du groupe des Ecoles EIER/ETSHER,
 Mesdames et messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mon
 plaisir et ma joie que j'ai d'être avec vous. Pour deux raisons,
 la première parce que j'ai eu l'occasion de travailler dans votre
 pays, au CERDESS (alors CRTA) avec de grandes ambitions dans
 le développement et dont je garde un excellent souvenir, la
 deuxième parce qu'il va être question de formation de masse et
 de formation en milieu rural et que ceci correspond à l'une des
 plus nobles missions de notre direction générale.

Mais avant de vous soumettre quelques idées, je tiens à
 remercier ici le Directeur général du groupe EIER/ETSHER, les
 services des ministères de l'Agriculture, le Pôle National de
 Coopération Internationale, les représentants des trois réseaux
 géographiques notamment celui du Burkina Faso qui est le plus
 ancien — il a été créé en 1987 — et aussi des réseaux Bénin et
 Sénégal.

Le thème de cet atelier "La Formation de masse en milieu
 rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique
 nationale" s'inscrit dans une des préoccupations majeures
 de la France — le Président de la République s'est exprimé à
 plusieurs reprises dans les instances internationales sur ce sujet
 : le développement durable dans notre monde. La formation,
 à n'en pas douter, participe à ces trois piliers - économique,
 environnemental et social - du développement durable.
 L'enseignement et la formation professionnelle agricoles sont une
 attribution du ministère de l'Agriculture que je représente ici.

La DGER est fortement impliquée dans les actions
 internationales depuis les lois d'orientation agricole qui ont
 confié à l'enseignement agricole une mission de coopération
 internationale, notamment d'appui aux formations rurales, et
 rejoint en cela des préoccupations qui nous sont communes
 aujourd'hui. Elle s'est dotée d'outils pour répondre au contexte
 international :

1. LES JOURNÉES DGER / AGROPOLIS DE MONTPELLIER :

La DGER avec son Bureau de la Coopération Internationale
 et le Pôle de formation et de recherche Agropolis de Montpellier,
 prend l'initiative, en 1995, de créer des journées d'études «
 Ingénierie des dispositifs de la formation », ce avec l'appui du
 ministère des Affaires étrangères et le patronage de la FAO.

Les 8èmes journées d'ingénierie des dispositifs de
 formation se tiennent en juin 2004 sur le thème « *Travail en
 partenariat pour la construction d'une expertise collective* ». Les
 9èmes journées, qui se dérouleront en décembre prochain,
 porteront sur la nécessité pour l'enseignement et la formation
 professionnelle agricoles de s'adapter tout à la fois aux besoins
 locaux et aux évolutions internationales.

2. LES GROUPES DE TRAVAIL ENTRE LE MAE ET LA DGER.

Dès 1999, les deux ministères français, des Affaires
 étrangères et de l'Agriculture, collaborent étroitement pour
 capitaliser des expériences significatives, formaliser des
 démarches et des outils, produire des documents supports en vue
 de favoriser des échanges d'expériences.

Le livre « *Formations rurales à l'international – Méthodes
 et outils* », qui vous a été remis, est une des productions de
 ces groupes de travail, ouvrage dont le ministère des Affaires
 étrangères a financé une large diffusion auprès des services de
 coopération et d'action culturelle.

3. LA CRÉATION DU PÔLE NATIONAL DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA DGER À MONTPELLIER.

Cette création permet de répondre à une demande
 internationale d'appui et d'expertise, de plus en plus affirmée,
 pour la création ou la rénovation de dispositifs de formation
 agricole et rurale. Elle permet aussi de valoriser au niveau
 international la compétence française en ingénierie des
 dispositifs de formation.

C'est d'ailleurs au PNCI que le ministère des Affaires
 Etrangères, l'Agence Française de Développement, la Banque
 Mondiale et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,
 partenaires de notre rencontre d'aujourd'hui, ont confié
 l'organisation de cet événement.

Grâce à ces trois outils, les rencontres et échanges entre
 partenaires africains et français ont fait ressortir les trois défis
 qu'il nous faut, collectivement, relever dès à présent.

Le premier...

1. Des dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale
 pour la grande masse des producteurs et productrices à des
 coûts économiques maîtrisés.

Les nouvelles générations doivent aujourd'hui conduire une
 difficile transformation des exploitations paysannes pour les
 adapter aux exigences économiques et sociales, remettant
 en cause une bonne part des fondements des systèmes
 traditionnels de production.

Le second...

2. Des formations adaptées aux besoins de publics différents,
 parties prenantes des politiques agricoles des Etats.

Plusieurs des pays représentés ici ont entamé ce processus
 d'élaboration d'une stratégie nationale de formation du
 secteur agricole et rural, élément fondamental d'une politique
 de développement de leur agriculture. Leurs expériences
 seront d'ailleurs analysées et débattues lors de cet atelier.

On ne saurait concevoir une politique de l'agriculture sans concevoir une politique de la formation et c'est dans cet esprit que ce séminaire doit s'inscrire.

Et enfin le troisième,

3. Des réseaux de compétences complémentaires

Ces réseaux doivent certes concerner les différents domaines de l'ingénierie des dispositifs de formation (analyse prospective, économie de l'éducation, ingénieries de formation et pédagogique...), mais aussi les domaines techniques (hydraulique, agriculture, élevage...) et les différents niveaux de formation (formation professionnelle, enseignement technique et enseignement supérieur agronomique).

Nous devons être en mesure de poser les bases d'une expertise collective associant tous les acteurs, au Sud et au Nord. C'est un projet ambitieux qui nécessitera la mise en place de modalités de fonctionnement pratiques, efficaces et connues de tous... auxquelles vous allez d'ailleurs réfléchir au cours de l'atelier.

A ces trois défis, je vous propose d'en ajouter un quatrième :

- Organiser la cohérence des interventions des coopérations bi et multilatérales.

C'est un élément auquel je suis très attaché, à la fois en coopération bilatérale, notamment avec la coopération allemande mais aussi la coopération multilatérale...

Dans un monde en évolution extrêmement rapide, dans lesquels les financements sont plus limités, nous ne devons plus ignorer les expériences conduites par les uns et les autres mais au contraire organiser leur cohérence au service des politiques de développement rural de nos partenaires.

De l'ensemble de ces réflexions se dégagent trois éléments clefs dans lesquels la DGER continuera à apporter ses compétences :

1. En ingénierie des dispositifs de formation à l'international, notamment dans les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles,
2. Avec les réseaux géographiques de la DGER et les pôles d'enseignement supérieur – plus particulièrement de Toulouse et de Dijon (formation professionnelle continue et apprentissage) et Montpellier (développement en régions chaudes), assurant la complémentarité et la cohérence des interventions de l'enseignement agricole français à l'international,
3. Et enfin le Pôle National de Coopération Internationale qui doit jouer un rôle majeur dans l'identification de la demande internationale et la mobilisation de l'expertise française au service de nos partenaires au sein d'un des 6 nouveaux pôles d'enseignement supérieur.

Je tiens à attirer une nouvelle fois votre attention sur un quatrième point qui m'apparaît déterminant à l'avenir pour le développement rural, en France et en Afrique : le renforcement des liens opérationnels, l'interaction, l'association, la synergie, entre la recherche, la formation et le développement. C'est là un enjeu majeur, il faut que la formation agisse et interagisse avec la recherche et le terrain. C'est le premier axe stratégique du projet stratégique qu'a élaboré récemment la DGER et qui concerne tous les niveaux de formation, qu'il s'agisse de formation supérieure ou de formation technique.

Mais il ne faudrait pas que cet atelier reste un bel exercice intellectuel, c'est pourquoi je voudrais vous faire-part d'un vœu, je vous propose de transformer l'essai sur le terrain pour pouvoir accélérer le développement rural.

Je vous remercie.

■ Francis BLONDET

Ambassadeur de France au Burkina Faso

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Ministre d'Etat,
Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement et de la
Recherche du ministère de l'Agriculture français,
Mesdames et Messieurs les participants à cet atelier,

Je suis fier et honoré de participer aujourd'hui à l'ouverture de votre atelier de réflexion pour la définition de stratégies pour la formation de masse en agriculture au sein de cette école symbolique qu'est l'EIER/ETSHER. Symbolique pour vous qui venez de plus de dix pays d'Afrique de l'Ouest car elle a formé de nombreux cadres et dirigeants de vos pays respectifs. Je suis fier, également, car la France a un attachement particulier à cette école qu'elle a aidé à naître mais qui maintenant est la votre.

Je trouve quand même assez paradoxal que votre atelier qui traite de formation des masses se tienne dans un établissement d'enseignement supérieur qui a formé de nombreux ingénieurs, tout comme le constat qu'en de nombreux pays africains il a été formé plus d'ingénieurs que de techniciens.

Mais pour revenir au sujet qui vous préoccupe tous, l'Afrique subsaharienne a connu dès la fin de la seconde guerre mondiale une croissance démographique forte, pour le Burkina Faso les chiffres avoisinent 2,7 % ce qui correspond à un doublement de la population tous les 25 ans. En parallèle s'est développé un phénomène d'urbanisation soutenu, la ville de Ouagadougou par exemple augmente de 10 % par an. Il est quand même nécessaire de noter que malgré ceci le Burkina Faso est atypique par rapport à la région avec un pourcentage élevé de ruraux, plus de 80 %.

De plus, au Burkina Faso, les ressources naturelles exploitables sont rares et ne permettent pas de dynamiser ou de soutenir la croissance à l'exception du coton. Enfin, le contexte régional, qui permettait aux habitants de ce pays de s'expatrier pour trouver du travail, connaît actuellement une phase délicate ne favorisant pas l'expatriation.

L'agriculture a cinq missions primordiales à remplir :

1. nourrir les populations urbaines et rurales,
2. générer des ressources en devises par l'exportation des produits agricoles,
3. protéger et améliorer les ressources naturelles,
4. assurer aux agriculteurs un niveau de vie décent,
5. conserver et accroître l'emploi.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle les agriculteurs burkinabés ont de plus en plus de mal à assurer ces fonctions. Ce constat risque d'entraîner des crises graves tant sociales avec les problèmes d'accessibilité à une ration alimentaire équilibrée, d'exode rural, de déforestation, et de détérioration de l'environnement, qu'économiques avec un poids de plus en plus croissant des importations de denrées alimentaires, une mono production d'exportation très liée aux marchés internationaux.

Une étude récente a montré qu'au Burkina Faso le rapport du nombre d'urbains par rapport à celui des ruraux est passé en 30 ans de 1/50 à 1/5, cela met évidence le fait que, aujourd'hui, un producteur burkinabé devrait produire 10 fois plus qu'il y a trente ans et ceci se traduit par une augmentation des importations céréalières.

On peut constater que les conséquences conjointes des poussées de la démographie et de l'urbanisation induisent une remise en cause de tous les éléments d'une exploitation agricole (terre, travail, capital) et de ses rapports avec son environnement économique, social et législatif.

En termes d'enjeux pour le secteur agricole et pour l'avenir du Burkina Faso, ces transformations posent la question de la capacité des exploitants à mettre en œuvre de tels changements rapidement.

Une des réponses peut être économique par l'accès du monde agricole à des financements à taux concessionnels permettant une meilleure mécanisation et une amélioration de la productivité.

En cette année internationale de la micro-finance, une réflexion pourrait être menée entre l'Etat, le monde rural et les partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso afin d'envisager des réponses à cette question.

Une autre réponse est la professionnalisation des sociétés rurales, ces dernières doivent passer de l'état de société paysanne à un état d'exploitants agricoles responsables capables de s'investir dans la vie économique du pays, de participer aux décisions nationales et de peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles.

Pour ce faire il est nécessaire d'une part de renforcer les structures existantes et d'autre part de préparer les jeunes aux métiers de l'agriculture de demain. La question fondamentale de la préparation d'une nouvelle génération apte à relever les défis et les enjeux du monde rural de demain pose le problème de la formation d'une masse suffisamment critique de jeunes pour obtenir un impact significatif sur la transformation de la profession et l'augmentation de la production.

En effet, il me semble que le grand défi du Burkina Faso pour les dix années à venir est de former ses jeunes qui représentent plus de 47 % de la population actuelle. Ce pays souhaitant s'inscrire dans les objectifs du millénaire a, d'ores et déjà, lancé un vaste programme d'éducation de base auquel de nombreux bailleurs, dont la France, ont souscrit. Programme d'autant plus important que pour être un bon chef d'exploitation il est nécessaire au minimum de savoir lire, écrire et compter.

Ayant bien compris le sens de vos travaux, il me semble que ces derniers s'inscrivent, au Burkina Faso, dans la continuité du programme d'éducation de base et permettront d'asseoir vos formations sur un socle solide.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de formation de masse en agriculture allant dans le sens de la refondation de la formation agricole a, dans l'ensemble des pays représentés aujourd'hui, du sens. Elle donnera pour beaucoup, en Afrique subsaharienne, de l'espoir, elle renforcera les forces vives des pays et surtout elle permettra aux principaux acteurs de la croissance d'exprimer tout leur potentiel.

Je vous souhaite de bons travaux et espère que ces derniers pourront déboucher sur des conclusions et recommandations pragmatiques et réalistes dont la mise en œuvre permettra à vos pays de réduire son taux de pauvreté et de connaître une vraie croissance économique.

■ **Abdoulaye COMBARY**
Représentant de M le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique
et des Ressources Halieutiques

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France,
Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche,
Mesdames et Messieurs les représentants des pays invités,
Monsieur le Directeur du groupe l'EIER/ETSHER,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout excuser l'absence de monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques qui a été retenu par des obligations impérieuses et au nom de qui je m'exprime ici.

J'ai donc le plaisir d'accueillir les représentants d'un grand nombre de pays africains mais aussi les représentants de la coopération internationale, coopérations française et allemande, de la Banque mondiale, de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et de la CONFEMEN.

Au nom du Ministre, je voudrais vous accueillir au Burkina Faso et vous remercier de votre présence dans notre pays.

Les ressources humaines constituent un élément clef de notre développement. L'agriculture burkinabé occupe 80% de la population totale du pays, population dont la plupart est pauvre et analphabète. Cet atelier correspond donc tout à fait à la préoccupation de mon service, la formation de masse des agriculteurs du Burkina Faso, et les questions qui y sont posées sont les questions qui correspondent aux problèmes rencontrés par les paysans du Burkina Faso : financement, revenus...

Je me réjouis donc de la diversité des représentants de cet atelier, qu'il s'agisse de représentants d'organisations professionnelles agricoles, de ministères en charge de la formation rurale, d'organismes de formation, d'institutions internationales, bi et multilatérales de coopération.

Cet atelier va essayer de trouver des solutions aux problèmes que nous rencontrons avec des partages d'expériences, afin de développer la formation professionnelle notamment en direction des plus jeunes.

Mesdames et messieurs au regard de ce qui précède, je vous voudrais également interpellé nos partenaires économiques et financiers afin qu'ils participent à soutenir les agricultures de nos pays.

Je voudrais enfin remercier les différents organisateurs de l'atelier, les ministères français de l'Agriculture et des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, la Banque mondiale... et plus particulièrement le Pôle National de Coopération Internationale et le groupe EIER/ETSHER.

Je déclare ouvert l'atelier sur « *La Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale* ».

Je vous remercie.

Séance plénière 1

**L'élaboration de stratégies nationales
de la formation professionnelle agricole et rurale
dans quatre pays d'Afrique subsaharienne**

Présentation de l'opération expérimentale

«Stratégie nationale des formations agricole et rurale » (SNFAR) dans quatre pays tests (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal)

Objectifs :

1. Présenter les principaux enjeux de développement agricole et rural dans les pays d'Afrique de l'Ouest,
2. Etablir un diagnostic des formations rurales dans cette zone,
3. Définir les principales orientations stratégiques en matière de formations rurales.

Président de séance : Christian FUSILLIER (IRAM).

Intervenants :

- Pierre DEBOUVRY, consultant :
Les évolutions démographiques et l'urbanisation,
- Tiecoura COULIBALY, SNFAR Mali :
Bilan diagnostic des cinq missions du secteur agricole et rural,
- Rita VIGAN, SNFAR Bénin :
Les enjeux du secteur rural à court et moyen terme,
- Omar Augustin ZONGO, SNFAR Burkina Faso :
Bilan-diagnostic de l'appareil de formation agricole,
- Elhadji Abdou GUEYE, SNFAR Sénégal :
Synthèse des orientations des stratégies nationales de réforme des dispositifs éducatifs agricoles et ruraux en cours d'élaboration.

1/ POURQUOI UNE FORMATION AGRICOLE ET RURALE¹ ?

1.1/ Les enjeux du secteur agricole.

Le secteur agricole met en jeu à la fois des hommes, des produits vitaux, l'espace et l'environnement. De ce fait, il couvre une série de **domaines essentiels** pour l'État :

1. la sécurité alimentaire,
2. la production de produits générateurs de devises,
3. la gestion de l'espace national,
4. la gestion des ressources naturelles,
5. le développement économique et social de la majorité de la population².

Compte tenu de leur évolution démographique et urbaine, la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest vont voir, au cours des 30 prochaines années, leur population doubler et devenir à majorité urbaine. Cette remarquable évolution génère des conséquences multiples dans tous les domaines. Pour le secteur agricole, les enjeux sont majeurs tant au niveau des exploitations agricoles que des organisations professionnelles.

En faisant un rapide bilan, l'on peut constater qu'il remplit de plus en plus difficilement ses **missions** au sein de l'Etat-Nation :

- il ne satisfait plus aux besoins alimentaires de la population qui est de plus en plus approvisionnée par des importations (céréales et produits laitiers),
- les productions d'exportation stagnent, voire régressent ; seules exceptions notoires le coton qui a connu une poussée spectaculaire mais dont la filière est devenue déficitaire,
- il n'assure plus un revenu décent à ses acteurs, de fait les populations rurales vivent de plus en plus mal, la pauvreté non seulement s'y concentre, mais s'y développe,
- la gestion durable des ressources naturelles n'est plus assurée et de nombreux indices témoignent de l'émergence d'une crise environnementale grave (érosion, déforestation, pollution, appauvrissement de la biodiversité),

¹ Texte de Pierre DEBOUVRY.

² Plus de 50 % de la population de la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest vivent en milieu rural.

- regroupant l'essentiel des emplois et auto emplois (de 60 à 85 %), il devrait jouer un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des nouvelles cohortes de jeunes dont les effectifs vont doubler dans les 20 ou 25 prochaines années mais les tendances actuelles ne vont pas dans ce sens (Cf. ci après).

Compte tenu de la pression démographique sur l'espace et de la croissance de la population, les exploitations agricoles familiales connaissent une fragmentation les conduisant à la non-viabilité entraînant le départ définitif ou temporaire d'une partie des membres de la famille qui ne peuvent plus vivre de cet outil. Cette tendance lourde se constate dans bon nombre de zones à densité élevée et pourrait s'étendre rapidement au cours des prochaines années. Le « laisser-faire » actuel va dans le sens d'exploitations familiales de moins en moins viables.

1.2/ Nécessité d'une politique nationale de formation agricole forte.

Jusqu'en 1985, année marquant le début de la crise financière des États de l'Afrique francophone :

- les **écoles agricoles** ont été créées pour répondre d'abord aux besoins d'une administration (en phase de construction) sans souci d'efficacité externe (débouchés fonctionnarisés) et des équilibres inter catégoriels des flux,
- les « **sociétés de développement** » devaient assumer, par le canal de leur dispositif de vulgarisation – formation, l'essentiel de la formation professionnelle des producteurs et productrices « *encadrés* ».

Dans le cadre des mesures prises pour résoudre la crise financière, les écoles et les SODE furent « *mises en veilleuse* ». Jusqu'en 1985, l'Etat Nation envoyait des messages forts au travers d'un appareil d'encadrement incitant la population à produire telle ou telle denrée et/ou à s'organiser. Avec le désengagement de l'État, ce message a quasiment disparu au profit de la « *mondialisation* » les insérant brutalement dans le marché mondial où ils sont mis en concurrence avec les agricultures les plus performantes du monde (rente bioclimatique, formation initiale et continue des opérateurs, organisation et accès à l'information, subventions, etc).

Les paysans s'adaptent en permanence aux stimuli de (i) l'écosystème de leur terroir, (ii) leur environnement socio-économique de proximité, (iii) l'État Nation et de (iv) l'univers international. La rapidité des évolutions en cours et la concomitance des multiples enjeux³ générés par les croissances démographique et urbaine ne permettent pas aux seuls paysans d'adapter leurs savoirs et savoirs – faire dans les délais. Pour changer une agriculture il faut **d'abord** des marchés solvables, un accès à ces marchés (routes, opérateurs, circulation de l'information, contrôle des produits, moyens de stockage, circuits de distribution, etc.) et une évolution constante des techniques et des sciences (Recherche-développement). **Ensuite**, il faut adapter les structures d'exploitation et les hommes (formation initiale et continue, accès à l'information). Cette dynamique mettant en jeu, de manière concomitante, plusieurs paramètres de nature différente rend l'exercice difficile. De toute évidence les États doivent à nouveau intervenir sous des formes à définir avec la

profession, pour à la fois (i) favoriser l'émergence d'exploitations familiales agricoles viables et durables permettant aux familles exploitantes de vivre décemment et, (ii) préparer les ressources humaines à ces évolutions actuelles et prévisibles. La formation des jeunes ruraux est nécessaire par ce que :

- le seul fait d'être né dans un milieu paysan n'est pas suffisant pour devenir un bon exploitant agricole,
- le métier d'agriculteur est une profession complexe spécifique,
- le développement des exploitations agricoles génère de nombreuses opportunités de création d'entreprises d'amont et d'aval, elles-mêmes créatrices d'emplois,
- il faut préparer les adolescents/tes (plus de 50% de la population a moins de 16 ans) à une insertion professionnelle dans le secteur agricole et/ou rural tout en leur laissant ouverte la voie vers d'autres métiers urbains,
- avec les programmes « *Education Pour Tous* », une part croissante des jeunes ruraux aura accès à l'éducation primaire et aspirera à l'exercice d'un métier autre que celui exercé par leurs parents.

2/ LA DÉMARCHE SNFAR⁴.

2.1/ Historique de la démarche SNFAR.

Dans ce contexte de changement profond des conditions d'exercice des métiers ruraux, nécessitant une préparation des différents groupes d'acteurs, est née l'actuelle démarche SNFAR. Elle s'est construite en trois étapes :

- **Étape 1** (1985) : Cameroun.
Impact : limitation de la création de nouvelles écoles techniques.
- **Étape 2** (1991-1996) : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.
Impact : Démarche suscitant partout un grand intérêt mais n'ayant eu aucune incidence sur les appareils (hormis en Côte d'Ivoire) en raison de l'importance des réformes à entreprendre.
- **Étape 3** (2001-2005) : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal.
Impact : En cours

2.2/ Les fondements de la démarche.

Depuis ses origines, la démarche se caractérise par la mise en relation de quatre groupes de paramètres :

- les **projections démographiques** et leurs conséquences pour le secteur agricole et rural,
- les **flux de l'appareil éducatif d'amont**,
- les **flux de l'appareil éducatif agricole en place**,
- l'estimation des besoins quantitatifs de formation à court et moyen termes de **l'ensemble des ressources humaines du secteur agricole et rural**.

³ Cf différents articles consultables sur le site Agropolis (<http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html>) ou l'article de l'auteur sur la dernière version du mémento de l'agronome version CD.

⁴ Cf. les cinq documents Power points présentés au cours de l'atelier, disponibles sur le site d'Agropolis : <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html#ouaga>

L'actuelle troisième étape, tout en prenant en compte les acquis des approches précédentes (bilan diagnostique et propositions), se caractérise par une triple approche :

- **ingénierie de projet** : insertion dans un cadre national de programmation sectorielle permettant de déboucher sur des réformes concrètes et finançables,
- **ingénierie sociale** : association des différents groupes d'acteurs concernés aux différentes étapes (de la conception à la décision),
- **ingénierie de dispositif** : Prise en compte de toutes les composantes du dispositif national.

2.3/ Les résultats de l'actuelle troisième étape.

Cette nouvelle étape « expérimentale »,

1. se limite, actuellement, à la **première phase du processus de rénovation** des dispositifs de formation agricole,
2. est **financée** par des programmes nationaux, la Banque mondiale et la coopération française (trust fund),
3. couvre **quatre « pays test »** travaillant de manière autonome mais tissant entre eux des relations synergiques : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal.

Suite au rapport initial, on peut constater des **réactions communes aux quatre pays** :

- validation du bilan diagnostique et de la méthodologie de travail présentés,
- adoption d'une approche globale « *Développement du capital humain du secteur agricole et rural* »,
- mise en place d'un dispositif « ad hoc » pour l'élaboration ou la reformulation d'une « *Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales* » (SNFAR).

Les **dispositifs SNFAR**, placés sous tutelle du ministère de l'agriculture, ont la même configuration dans chacun des 4 pays :

- un **comité de pilotage** regroupant des représentants/tes de l'offre et de la demande de formation (dont la profession), des ministères du Plan et des Finances, des « sages », et présidé par un représentant d'une autorité transversale reconnue par tous,
- un **secrétariat technique** travaillant sous tutelle du comité national,
- un **atelier national** regroupant des représentants du secteur agricole et rural de chacune des régions et du niveau national,
- un **budget « Ad hoc »** financé par un programme national sectoriel ou d'autres sources.

Au stade actuel, le **niveau d'avancement** de l'opération est différencié selon les pays :

- **Bénin** : Lancé fin 2004, le dispositif est mis en place mais n'a pas encore commencé ses travaux,
- **Burkina Faso** : Lancé fin 2004, les pourparlers sont engagés avec la BM pour identifier le financement,
- **Mali** : Lancé fin 2002, le document SNFAR a été validé par le « Comité de pilotage » et doit être soumis à l'approbation de l'atelier national regroupant l'ensemble des représentants de chacune des régions,
- **Sénégal** : Après avoir commencé sa réflexion en 1999, le pays a intégré la démarche SNFAR fin 2004. Le dispositif est mis en place et bénéficie des nombreux travaux engagés antérieurement. La rédaction du document SNFAR est en cours.

Les quatre pays ont fondé leur réflexion sur **deux principes** :

1. **égalité** : Tous les citoyens et citoyennes du pays, quel que soit leur secteur d'activité, ont droit aux formations professionnelles initiales et continues,
2. **équité** : Tous les acteurs et groupes d'acteurs du secteur agricole et rural - quel que soit leur sexe, leur âge, leur croyance, leur origine sociale, leur niveau de formation - doivent pouvoir accéder sans discrimination à ces formations.

Au stade actuel, les 4 pays travaillent sur la base des **orientations** générales suivantes :

- **recentrage du dispositif sur les producteurs et productrices** au travers de dispositifs de formation post primaire et de formation des producteurs et productrices en processus de dévolution capables de former rapidement une masse critique nécessaire à la transformation de la profession,
- **rééquilibrage des flux** des différentes catégories sur la base du recentrage précité,
- **régionalisation du dispositif** pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation,
- garantie de **pérennisation du financement** des nouveaux dispositifs par la mise en place de fonds à gestion paritaire et indépendante du budget de l'État,
- redéfinition des **contenus d'enseignement** prenant en compte l'exploitation agricole dans son environnement global et ses logiques d'évolution.

On peut noter des **points de convergence** dans les réflexions en cours :

- **réorganisation des formations diplômantes sur la base des cursus académiques** [CAP (équivalence BEPC), Brevet de Technicien, Bac pro (équivalence Bac)] et prise en compte des orientations nouvelles pour les formations du supérieur (Bac+ 3, + 5 ou + 8),
- **recherche de mesures favorables à l'émergence d'un sous secteur privé** de formation agricole sous des formes à définir,
- constat d'impossibilité d'assurer une « formation de masse des producteurs » (plusieurs dizaines de milliers par an) à partir de centres de formation et, par contre, intérêt pour **des formules de type « réseau »** telles que celles développées dans le programme expérimental des Centres de Métiers Ruraux (Cote d'Ivoire) ou des CLCOP (Sénégal)
- nécessité de viser en priorité pour ces « formations professionnelles de base et de masse » un **public alphabétisé post primaire**, dont les effectifs sont appelés à progresser rapidement avec les programmes « *Éducation pour tous* ».

L'impact des démarches engagées dépend largement de la capacité des membres du dispositif à conduire un **processus de construction sociale**, ce qui suppose :

- l'identification préalable des différents **groupes et sous-groupes d'acteurs** concernés au niveau régional et national,
- Une capacité d'**intermédiation** pour faciliter l'émergence de consensus intra groupe puis inter groupes.

3/ EN CONCLUSION.

L'impérieuse nécessité de refonder l'agriculture familiale à l'aune des défis du nouveau siècle s'inscrit dans l'urgence. Elle suppose une **politique des structures des exploitations et de préparation des différents groupes d'acteurs** dans le prolongement des programmes nationaux « *Éducation Pour Tous* » devant permettre l'accès au primaire de tous les enfants, notamment ceux d'origine rurale. Le poids démographique et économique des populations concernées dans chacun des pays lui confère une incontestable dimension sociétale.

Une telle refondation requiert réflexions et aides **appuis conjoints et coordonnés de la part des coopérations bi et multi latérales**. Elle exige également qu'elle s'inscrive **dans une stratégie nationale, arrêtée d'accord parties par tous les groupes d'acteurs**, elle-même procédant d'une loi d'orientation agricole. La situation est telle qu'il ne saurait y avoir un compromis entre nouveaux besoins et acquis du passé. Il faut nécessairement construire de nouveaux équilibres entre les besoins de la société globale, l'activité productrice et les réalités du monde agricole.

Pour triompher des intérêts contradictoires des différents groupes concernés, il faut :

- une **analyse rigoureuse de situation** devant susciter,
- une **volonté politique forte** de changement permettant de construire,
- une **vision commune**, fondée sur une ambition partagée dans le respect équilibré des intérêts immédiats et contradictoires de chacun pour qu'elle devienne un bien commun.

Le véritable enjeu de cette première phase essentielle de la « *prise de décision* » se situe vraisemblablement dans cette incontournable construction d'une vision du futur commune à tous les groupes d'acteurs et actrices.

Les risques de l'enliser dans des enquêtes sans fin de spécialistes et/ou de la court-circuiter par des simulacres technocratiques, sous prétexte de répondre à l'urgence, sont très réels. Pour les éviter, il n'y a pas d'autre voie que celle des **méthodes simples et aisément appropriables par les concerné(e)s**. La mise en oeuvre de tels outils n'est pas le moindre des obstacles⁵.

⁵ Rappelons qu'en France, les groupes JAC qui contribuèrent à préparer les négociateurs des « lois de 60 » travaillaient sur la base d'une méthodologie simple en 3 étapes (Voir, Juger, Agir) et d'une série de questions basiques (Qui, quoi, comment, où, quand, pourquoi, combien, etc.) qui permirent aux groupes d'exister et de rapidement s'autonomiser.

⁶ Compte-rendu de Christian FUSILLIER.

⁷ Présentés avec des supports Power Point, actuellement téléchargeables sur le site d'Agropolis : <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html#ouaga>

RESUME DU DEBAT⁶

La première demi-journée a permis de présenter les contextes et les principaux enjeux de développement agricole et rural dans les quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal) engagés dans une démarche d'élaboration de stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR). Cinq exposés se sont succédés, qui ont abordé l'analyse comparée (i) des facteurs démographiques (P.DÉBOUVRY), (ii) des degrés d'accomplissement des missions du secteur agricole (T.COULIBALY), (iii) des enjeux de court et moyen terme (R.VIGAN), (iv) des diagnostics des appareils de formation (O.ZONGO), une synthèse des stratégies nationales des quatre pays (A.GUEYE). Ces exposés⁷, synthétiques, ont retracé la méthodologie qui a été suivie ou qui est en cours par les équipes constituées dans chacun des quatre pays, et les principaux éléments de connaissances générés pour la définition des SNFAR.

Globalement, les enjeux sont majeurs et mettent en évidence de façon claire l'importance et la place de la formation professionnelle agricole et rurale de masse dans l'ensemble des outils de développement à mobiliser. Ces nombreuses connaissances ne rendent pas compte cependant **de la quantité de travail qui a été nécessaire pour les acquérir** (plus de deux ans de travaux de groupes, ateliers, diagnostics de terrain, écritures et ré-écritures, efforts engagés pour convaincre les responsables politiques, etc.).

De nombreuses questions d'éclaircissement ou concernant des points de méthode ou de conception, ou encore de politique et de stratégie, ont été posées par les participants. Ces questions ont été en partie abordées lors de la seconde demi-journée, autour de trois points de discussion :

1. L'articulation des niveaux :

- **la politique agricole** : de quelles agricultures et quels agriculteurs parle-t-on ? Quels processus de concertation entre Etat, collectivités et OPA ?
- **le terrain, les régions** : spécificités, besoins de formation, dispositifs existants ?
- **la SNFAR** : entre macro et micro ? Articuler analyse nationale et prise en compte des spécificités régionales.

2. Les acteurs de la SNFAR :

- **Etat, collectivités territoriales, OPA, prestataires, privés...** qui a fait quoi ? Comment définir une masse critique de compétences porteuses, impliquées, et représentatives à ces différents niveaux ?

3. Comment « vendre » la formation professionnelle agricole de masse aux décideurs et bailleurs de fonds ?

- est-on convaincu de **l'urgence et de l'ampleur** des enjeux ?
- nos décideurs ont-ils conscience de ces enjeux (démographiques, sociaux, économiques...) ?
- **quelles stratégies** vis à vis des décideurs ?

Seuls les deux premiers points ont pu être abordés. Les échanges autour de ces questions, bien qu'un peu décousus, ont cependant permis de souligner l'importance de la prise en compte de ces éléments dans l'exercice d'élaboration des SNFAR.

Séance plénière 2

**Le renouveau de la réflexion
sur les formations agricoles et rurales
dans les institutions internationales**

Le renouveau de la réflexion sur les formations agricoles et rurales dans les institutions internationales

Objectifs :

1. Souligner l'importance que revêt la question des formations agricoles de masse pour chacune des institutions,
2. Présenter l'analyse faite par chacune des institutions sur la question des formations agricoles et rurales,
3. Préciser enfin, les principaux axes de la politique de chacune des institutions en matière de formation professionnelle de masse et les activités qu'elle conduit, ou conduira à l'avenir, dans ce domaine.

Président de séance : Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER).

Intervenants :

- FAO et UNESCO : « Les formations en milieu rural et le programme d'Education pour les Populations Rurales » par Alain MARAGNANI, inspecteur de l'enseignement agricole (MAP, France).
- Banque mondiale : « La relance de la question du développement de l'agriculture et son implication pour les programmes SNFAR (Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale) » par Christian FAULIAU, senior économiste (Banque mondiale).
- Agence Intergouvernementale de la Francophonie : « Le programme d'appui de l'AIF aux politiques nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique » par Hervé TEISSEIRE, responsable de projets (AIF).
- GTZ : « Développement des compétences dans le cadre d'approche filière » par Andrea WETZER, Supraregional project in knowledge system in rural devt (GTZ, Allemagne).
- Ministère des Affaires étrangères : « Réflexions en cours sur les orientations stratégiques du MAE en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle rurale » par Jean Bosco BOUYER, chargé de mission (MAE, France).
- Agence Française de Développement : « Les activités de formation professionnelle de l'AFD et les développements en cours » par Philippe DIERICKX (AFD, France).
- CONFEMEN. « L'importance de la liaison entre éducation de base et la formation professionnelle » par Abiza HIMA, secrétaire générale de la CONFEMEN.

■ FAO / UNESCO

« Éducation pour la population rurale (EPR) »

Alain MARAGNANI

Inspecteur de la mission de coopération internationale, MAP France

Lavinia Gasperini, coordinatrice du programme « Education pour la population rurale », n'ayant pu se joindre à nous, m'a transmis la lettre suivante à votre attention :

« A l'occasion de l'ouverture de l'atelier sur la « Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale » en Afrique de l'Ouest et centrale, je désire vous transmettre les félicitations de la FAO et du Partenariat Education pour les populations rurales, dont notre agence est l'agence chef de file, pour cette prestigieuse initiative et vous dire tout notre regret de ne pas pouvoir y participer.

Depuis son lancement, en septembre 2002 à l'occasion du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, le Partenariat EPR n'a cessé de croître, conforté par des initiatives telles que la vôtre qui ne cessent de se multiplier partout dans le monde. Pendant trop longtemps les populations rurales ont été exclues du processus de appropriation des connaissances, des capacités et des compétences nécessaires à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de leur niveau de vie. Pendant trop longtemps ces populations n'ont pas pu accéder à une éducation de qualité correspondant à leurs besoins. Pourtant il est unanimement reconnu que l'éducation est l'un des moteurs essentiels de toute évolution économique et sociale.

Les objectifs de votre atelier correspondent parfaitement aux objectifs du Partenariat EPR et nous sommes persuadée que pendant cette semaine d'analyse, réflexions, échange d'expériences et suggestions, et même au-delà de ce moment privilégié de rencontre, tous les participants quel que soit leur niveau de représentativité en sortiront enrichis et motivés à poursuivre leurs efforts en faveur de l'éducation pour la population rurale considérée comme instrument de lutte contre la pauvreté.

Je forme tous mes vœux pour le succès de votre initiative ».

Environ 70% de la population pauvre mondiale vit dans les zones rurales. Bien que l'éducation soit un droit humain fondamental ainsi qu'un facteur indispensable pour atteindre les **Objectifs du Millénaire pour le Développement**, notamment réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie de la population rurale et contribuer à assurer la sécurité alimentaire, l'accès à l'école des enfants des zones rurales est très inférieur par rapport à celui des enfants des zones urbaines. Le taux d'analphabétisme des adultes est beaucoup plus élevé et la qualité de l'éducation est bien inférieure.

C'est la raison pour laquelle en 2002, au cours du Sommet mondial sur le développement durable, le Département du développement durable - Service de divulgation agricole, éducation et communication (SDRE) - de la FAO, et l'UNESCO ont lancé un partenariat sur l'**Éducation pour la population rurale (EPR)** qui est partie intégrante de l'Alliance internationale contre la faim et du Programme Education pour Tous (EPT). Ce partenariat se propose de surmonter les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, thème qui concerne fortement les gouvernements et la communauté internationale. Le partenariat, sous l'égide de la FAO, lance un appel aux états membres, aux agences des Nations Unies, à la société civile, aux institutions universitaires et au secteur privé, afin qu'ils collaborent pour améliorer l'accès des populations rurales à une éducation de base de qualité.

Les objectifs du partenariat sont :

- de souligner l'importance de l'éducation pour la population rurale comme étape cruciale pour atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire qui sont l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim dans le monde et l'éducation de base pour tous (pour plus d'informations sur ces objectifs: www.un.org/millenniumgoals),
- de réduire l'écart entre zones rurales et urbaines,
- d'accroître l'accès des populations rurales à l'éducation de base,
- d'améliorer la qualité de l'éducation de base en zone rurale,
- de renforcer les capacités nationales de définition et de mise en œuvre des programmes pour l'éducation de base, en réponse aux besoins de formation des populations rurales.

Les activités du Partenariat :

Activités du Programme-phare:

Au niveau national :

- appui technique aux pays souhaitant répondre aux besoins d'éducation de base des populations rurales en formulant des plans d'actions spécifiques faisant partie d'un plan national d'Education pour tous.

Au niveau international :

- invitation à la mise en place de partenariats en faveur de l'éducation pour la population rurale, axés essentiellement sur des rencontres stratégiques à l'échelle régionale ou internationale,
- identification des capacités relevant des différentes composantes du programme Education pour la Population Rurales,
- appui aux échanges d'expériences en matière d'éducation pour la population rurale.

Pour plus d'information :

http://www.fao.org/sd/erp/index_fr.htm

Quelques unes des prochaines étapes 2004-2006 :

- Diffusion de la mallette éducative (http://www.fao.org/sd/erp/ERPtktoolkit_fr.htm),
- Séminaires régionaux EPR Afrique 2005;
- un séminaire sur les compétences de base et sur EPR, Rome 2005 ;
- Nouvelles publications en préparation.

Plus de 200 organismes divers participent aujourd'hui au réseau EPR (organisations internationales, gouvernements, établissements d'enseignement et de recherche, fondations, ONG...). Dans cet ensemble le nombre d'organismes de pays francophones est faible, une vingtaine, sous estimant en conséquence les études, travaux et projets de ces pays. Je ne peux que vous solliciter pour participer au Partenariat.

Vous pouvez contacter, Lavinia GASPERINI au Service de Divulgation, Education et Communication de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, courriel : Lavinia.Gasperini@fao.org, Tel : 06 570 56044.

Je vous remercie.

■ SNFAR et instruments de financement de la Banque mondiale

Christian FAULIAU
Senior économiste, Banque mondiale

1. **Une situation difficile.** La promotion d'une stratégie nationale structurant un sous secteur quel qu'il soit oblige à s'intégrer dans les politiques nationales et à chercher à en mobiliser les moyens. Tous ceux qui travaillent et défendent la formation agricole et rurale connaissent le prix du manque d'intégration, du manque de prise en compte de ce secteur dans les politiques nationales durant les 20 dernières années : marginalisation, manque de moyens financiers, diminution drastique des ressources humaines et, comme seule porte de survie, de petites opérations toujours pilotes, soutenues par des réseaux certes admirables dans leur volonté et leur vision mais avec des moyens tellement limités et si souvent aléatoires. Des hypothèses, des résultats crédibles, ces opérations pilotes en ont généré des centaines mais ils ne sont pratiquement jamais repris dans des stratégies nationales et depuis plus de 20 ans ces opérations piétinent malgré les belles idées et les bonnes intentions. Pendant ce temps la majorité des habitants du monde rural, la majorité de ceux que ces opérations prétendent vouloir aider, ceux qui attendent la matérialisation des belles idées qui correspondent si bien à leurs besoins, ceux chez qui on a fait naître tant d'espoir, ceux la attendent toujours.

2. **De nouvelles opportunités.** Face aux crises majeures traversées par les pays du sud, la restructuration des outils de politiques nationales et celle des modalités d'appui international lancées dans les cinq dernières années nous offre de nouvelles opportunités de promouvoir les Stratégies Nationales de Formation Agricole et Rurale (SNFAR). Les stratégies d'appui à la lutte contre la pauvreté uniquement axées sur le renforcement des services sociaux ont évidemment montré leurs limites naturelles. Elles étaient prévisibles. Ces deux secteurs sont des secteurs de dépenses, ils ne peuvent se développer sans accroissement des ressources y compris pour les faire fonctionner, payer leur frais récurrents et même tout simplement le coût des services. Leur durabilité est déjà mise en cause. Le développement du secteur agricole comme moteur de la croissance et promoteur d'activités génératrices de revenus y compris pour des opérations liées à l'agriculture comme la vente des intrants, la conservation et transformation etc. devient à nouveau une priorité. Cette nouvelle priorité va automatiquement créer la relance de services agricoles, d'une multitude de métiers connexes à l'agriculture et bien entendu la nécessité d'avoir des exploitants agricoles performants. La demande de formation est immense. Nous serons les seuls responsables à avoir su, ou non, profiter de ces opportunités. Il n'y a que deux hypothèses : dans dix ans les SNFAR seront adéquatement supportées et financées ou seront oubliées et remplacées par de petites opérations ponctuelles, certes intéressantes, passionnantes, mais sans suite, comme maintenant.

Ce futur c'est à nous de le dessiner, de le bâtir. Comment ? Une seule voie : devenir des partenaires efficaces et reconnus dans la mise au point et dans l'implantation des nouvelles stratégies nationales et des nouveaux outils. Ces quelques notes visent une brève description, des principaux instruments de politique nationale et de leur articulation avec les instruments financiers de la Banque Mondiale. Il est recommandé de les connaître pour avoir accès à des financements conséquents.

3. Il est d'abord important de rappeler que si ces stratégies et instruments sont bâtis au niveau de chacun des pays ils sont supportés par la Banque Mondiale mais aussi par de plus en plus d'institutions internationales (BAD, FIDA, Union Européenne et de nombreuses coopérations bi latérales). Ce sont les instruments qui sous tendent l'atteinte des objectifs du millénaire, les fameux objectifs de réduction de la pauvreté pour 2015 agréés par tous (les MDGs).

4. **Le Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).** C'est le premier et le plus important, le point de départ. Il embrasse tous les secteurs donc le secteur agricole au sens large. Chaque pays doit avoir son DSRP pour espérer avoir accès aux financements des plus grandes institutions internationales bi ou multi latérales. Le DSRP, document de référence nationale, est devenu le document à partir duquel les partenaires techniques et financiers au développement national doivent bâtir leur système d'appui et de suivi évaluation pour contrôler l'efficacité de leur appui. Les SNFAR avec leurs contraintes et leurs propositions peuvent-elles être absentes de ce document qui va structurer une très grande partie des politiques nationales ? A l'évidence non.

5. Comment y être ? Comment être associé à sa préparation ou, si l'on a été absent de la première mouture, à sa révision ? Généralement une équipe nationale de préparation et de suivi du DSRP est en place dans chaque pays. Elle est le plus souvent située au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Les stratégies les mieux réussies sont évidemment celles qui ont permis dès le départ la mise en place d'une équipe multi disciplinaire, intégrant les principaux secteurs techniques, dont le ministère de l'Agriculture, autour d'un noyau du MINEF. Ce n'est pas le lieu de revenir sur cette stratégie et sa mise en place, on peut seulement souligner qu'il y a de très grandes disparités dans la mise en œuvre. Certains pays ont vraiment une équipe inter sectorielle, d'autres beaucoup moins. Dans le premier cas, cela veut dire que même si votre secteur agricole est représenté, ou un autre secteur en charge de la formation professionnelle, vous avez l'obligation de vous assurer qu'ils intègrent bien la dimension analyse et défense de la SNFAR dans leur démarche. Ce n'est que très rarement fait. Dans le second cas, plus difficile encore, analyse et suivi sont très centralisés autour d'une équipe réduite du MINEF, renforcée par des consultants et les secteurs ne sont que consultés au dernier moment, pour validation. Dans ce cas il va falloir commencer par la promotion de la nécessité d'une SNFAR auprès de l'équipe en charge du DSRP.

6. Il suffit de lire quelques DSRP pour se rendre compte combien les défenseurs de la formation agricole et rurale ont été oubliés ou le plus souvent simplement évoqués en termes très vagues qui, à l'évidence au moment du choix des priorités pour les allocations financières, passeront après bien d'autres ou seront

oubliées. Manque de plaidoyer, manque de données cohérentes pour faire le plaidoyer, manque de cadre ayant la légitimité pour faire ce plaidoyer, etc. La préparation, puis la défense d'une SNFAR, n'est-elle pas la porte d'entrée dans ces DSRP ? La préparation impose une bonne analyse quantifiée de la situation et une mise en perspective des enjeux, l'ensemble dirigé coordonné par des cadres nationaux. En somme la même chose que la préparation des politiques nationales défendues dans le DSRP. La défense de la SNFAR implique d'en faire ressortir de manière incontestable les bénéfices potentiels pour la nation, pour le plus grand nombre. C'est précisément ce que le DSRP se doit de prendre en compte. Le DSRP se doit de présenter des lignes directrices opérationnelles, un cadrage d'opérations prioritaires, certes relativement large mais suffisamment précis pour guider les politiques et les investissements du gouvernement, c'est précisément ce dont la SNFAR a besoin pour démarrer son implantation. Aucun doute : une SNFAR bien préparée ouvre les portes d'une solide entrée dans le DSRP. Il appartient donc aux responsables de la SNFAR de faire ce travail.

7. Le C.A.S. Pour la Banque mondiale la première suite au DSRP est le « *Country Assistance Strategy* », le « CAS », c'est-à-dire le programme stratégique d'assistance au pays. Le CAS est un document interne à la Banque mondiale, mais il est obligatoirement tiré du DSRP et il est d'une importance stratégique majeure car aucun projet ne peut ensuite être financé durant les 3 ans s'il ne s'inscrit pas dans les priorités du CAS. Le CAS reste un document interne à la Banque mais il est discuté avec le Gouvernement et bien sûr en particulier avec l'équipe du DSRP. Pas de SNFAR dans le DSRP signifie donc pas de SNFAR dans le CAS et donc pas de possibilité de financement important de la Banque Mondiale.

8. A la suite du CAS il y a trois possibilités selon la situation de gestion administrative et financière des pays.

9. Le P.R.S.C. « *Poverty Reduction Support Credit* », c'est à dire l'appui budgétaire. L'appui budgétaire signifie que les partenaires au développement participent au financement du budget national. Ils ne font plus de projets, ils versent directement leur aide financière au Ministère des Finances du pays qui, conformément à loi de finance annuelle, le rétrocède aux différents ministères techniques. Il y a en général deux préalables : bien sûr une garantie minimum que l'administration financière nationale est efficace et bien articulée avec les ministères techniques qui exécutent les dépenses publiques et, la seconde, que chacun des ministères techniques appuie son budget sur un programme très clairement défini avec des critères de performance très précis. Ce qui, pour ce qui nous concerne, signifie un budget programme du secteur agricole. Donc, la nécessité d'avoir la SNFAR inscrite dans ce budget programme pour avoir accès aux financements. **Programmation précise de la SNFAR, procédures de financements, description détaillée des responsabilités, critères de performance et rigoureux système de suivi-évaluation sont donc indispensables.**

10. Le SWAP ou « *programme intégré d'appui à un secteur* ». Sans avoir nécessairement un financement national global style PRSC ou parallèlement à un PRSC limité à quelques secteurs, certains pays (Zambie, Ghana, Mozambique..) ont des programmes globaux d'appui à l'ensemble du secteur agricole. Dans ce cadre, la totalité des partenaires au développement ont accepté de participer tous ensemble au financement du secteur en utilisant normalement

un programme commun et un système unique de procédures de financement. Malheureusement, la formation agricole et rurale y est rarement, voire pas du tout, traitée comme stratégie nationale ; elle y est encore une fois considérée comme une priorité sous le vocable de « *capacity building* », renforcement des compétences, mais avec une perspective d'appui à des opérations ponctuelles qui feront difficilement émerger une structure permanente de formation agricole et rurale. Il appartient donc aux cadres de la formation agricole et rurale de préparer une vraie SNFAR et de la promouvoir pour sa prise en compte dans sa globalité dans ce SWAP.

11. Les projets. Pas de PRSC, pas de SWAP, uniquement des projets, le plus souvent disséminés avec différents partenaires au développement. Faut-il bâtir une SNFAR et comment ? La réponse est sans aucun doute positive même si les résultats risquent d'en être moins prometteurs que dans les deux premiers cas ne serait-ce qu'en terme de possibilité de mobilisation de financements importants. La plupart du temps les opérateurs des différents projets sur le terrain souhaitent avoir des structures de concertation, d'échange d'expériences. Ils souhaitent aussi avoir accès à des analyses plus globales qui leur permettraient de mieux situer leurs propres projets. Et enfin, pour les plus dynamiques d'entre eux, les plus ambitieux, au sens positif du terme, ils aimeraient bien voir leurs expériences réussies se refléter dans des stratégies nationales, avoir la conviction de travailler non seulement au développement d'une région mais de participer au développement national. Pour toutes ces raisons les associer à la préparation d'une SNFAR est important. Et dans ce cas encore plus que dans tout autre, il s'agit bien de les associer c'est à dire de bâtir la SNFAR avec eux. Certes la tâche est plus complexe, elle demande au départ d'avoir quelques cadres qui ont une vision globale et qui ont la capacité de sélectionner et d'utiliser des parties d'opérations dispersées pour, petit à petit, en stratifier les enseignements pour alimenter la construction d'une stratégie nationale. **Dans ce cadre, pour ces quelques responsables, garder le contact avec leurs collègues des pays voisins ayant la chance et la responsabilité de défendre et implanter des SNFAR sont du plus grand intérêt.**

12. Les programmes d'appui au développement des communautés. Dans certains pays en grande difficulté mais aussi dans quelques autres avec moins de difficultés, la Banque mondiale avec quelques autres partenaires sont en train de promouvoir un programme national d'appui au développement mené par les communautés. Ces programmes visent essentiellement à appuyer les processus de déconcentration et décentralisation. Des fonds importants sont mis à leur disposition. Une SNFAR bien préparée, c'est-à-dire construite dans la perspective d'une décentralisation effective, peut bénéficier de ces fonds pour son implantation. Cela implique que les processus de planification de la formation à la demande, c'est-à-dire par les communautés et les communes, soient très précisément détaillés et que leur système de mise en œuvre et de suivi soient préparés. Cela implique évidemment que les responsables de la SNFAR se positionnent dans l'équipe nationale de préparation des programmes d'appui aux communautés. L'intégration dès le début évite des rattrapages qui sont toujours beaucoup plus difficiles

14. Les institutions africaines continentales ou sous régionales: (NEPAD, UEMOA, CEDEAO, CORAF, La Conférence des ministres de l'agriculture / CEMAC, le ROPPA etc..). Nous venons de le voir, l'inscription, le positionnement des SNFAR dans

les programmations nationales est indispensable pour avoir accès à des sources de financement conséquentes et durables. Mais il ne faut pas oublier tout le plaidoyer qui doit être fait au niveau des institutions africaines elles-mêmes pour s'assurer que cette dimension indispensable du développement soit effectivement prise en compte dans ces institutions. Pour le moment elle n'y est pratiquement pas. Or les responsables de ces institutions sont prêts à intégrer de nouveaux éléments à condition qu'ils soient suffisamment préparés et leur priorité démontrée. La SNFAR bien préparée répond à ces critères. Inutile de dire qu'un document national de demande de financement qui peut s'appuyer sur des décisions politiques des institutions africaines continentales ou sous régionales non seulement peut permettre des accès à de nouvelles sources de financement mais même au niveau national il peut positionner la demande comme prioritaire. Gagner l'appui de ces institutions c'est s'installer dans la durée et accroître les sources de financement. Etre informé sur ce qu'elles et les informer sur ce que l'on fait, c'est de la responsabilité des leaders des SNFAR.

15. Quels sont les alliés naturels pour préparer et défendre les SNFAR ? Ce sont comme toujours les responsables, leaders, cadres ou représentants des quatre piliers fondamentaux indispensables au développement du secteur agricole i) les administrations du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, forêt, etc.), ii) le secteur privé en particulier celui qui intervient dans la commercialisation des intrants, la vente des produits agricole, leur conditionnement, leur transformation etc...), iii) les organisations professionnelles agricoles, iv) les élus nationaux, régionaux ou communaux. Ces derniers sont souvent oubliés alors qu'ils votent le budget au niveau national, décident de plus en plus de l'allocation des ressources publiques au niveau local et régional. Sans l'appui effectif, engagé et donc informé de ces quatre partenaires, les SNFAR auront bien peu de chance de mettre en place les très importantes ressources humaines et financières indispensables à leur mise en œuvre et à leur suivi. Etre leader des SNFAR c'est nécessairement avoir avec soi les leaders de ces quatre piliers.

16. Ces quelques éléments je l'espère vous permettront d'un peu mieux vous situer, vous et les SNFAR, dans un environnement certes complexe mais qui offre de très nombreuses opportunités. Ne les laissez pas passer et peut être ma dernière recommandation serait de suggérer la mise au point d'une formation plus structurée que ces quelques mots d'information qui s'adressant d'abord aux leaders et cadres des SNFAR leur permettrait de totalement comprendre et maîtriser cet environnement. La Banque mondiale avec son centre de formation de WBI et d'autres partenaires pourrait certainement répondre positivement à une telle demande.

■ Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Le programme d'appui de l'AIF aux politiques nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique

Hervé TEISSEIRE

Responsable de programmes de coopération, AIF

Les références du programme d'appui de l'AIF aux politiques nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique sont issues :

- 1. des Orientations de la CONFEMEN**, notamment sur l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique (Liège 1996, 47^e réunion ministérielle),
- 2. des engagements internationaux** : Conférence mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) de Jomtien (1990), Objectifs de Développement du Millénaire, forums sur l'enseignement professionnel et technique...
- 3. des résultats des concertations de l'Agence** (Etats généraux et des réunions régionales sur l'enseignement du français en relation avec les langues nationales), conclusions du Symposium sur l'accès aux financements internationaux (mai 2004),
- 4. du cadre d'action défini aux Assises de Bamako** (mai 1998), en particulier sur les principes directeurs d'un système FPT et sur la demande de concertation et d'échanges,
- 5. du cadre stratégique décennal de la coopération multilatérale francophone** (Sommet de Ouagadougou (novembre 2004), et programmation quadriennale de l'AIF (2006 – 2009).

Dans ce cadre général, les bases de la démarche de l'AIF sont les suivantes :

- **une spécificité intergouvernementale francophone** avec,
 1. un appui institutionnel aux Etats (politiques, stratégies, renforcement des capacités),
 2. et des modes d'actions privilégiant la concertation, les échanges, la mise en réseaux.
- **des approches transversales et régionales** :
 1. prenant en compte des thèmes transversaux (équité - genre, citoyenneté, développement durable, jeunesse...),
 2. avec une mise en dialogue des acteurs de la formation et des systèmes nationaux de formation,
 3. et la recherche de synergie (intra Agence, inter opérateurs de la francophonie, partenaires techniques et financiers).
- **une conception holistique de l'éducation et de la formation** : le déploiement cohérent d'une politique éducative intègre l'ensemble des sous secteurs (alphabétisation, éducation de base, secondaire, ETP), l'ensemble des dispositifs (formel, non formel), la formation initiale et la formation continue.

Les Assises de Bamako ont mis en exergue la nécessité pour les pays de la communauté francophone de recentrer les systèmes éducatifs sur l'adéquation formation-emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. La commande des Assises de Bamako est de créer, entre les systèmes nationaux FPT francophones, un cadre de concertation et d'échanges pour la formulation et la mise en œuvre des politiques nationales de formation professionnelle et technique, comprenant quatre phases :

- **Phase A** (2000-2002) : Initiation d'une démarche d'échanges et de partenariat régional,
- **Phase B** (2003-2005) : Développement du processus de partenariat inter-Etats,
- **Phase C** (2006-2007) : Autonomie de gestion et de suivi de la concertation régionale,
- **Phase D** (2008-2009) : Autonomie financière et pérennité de la concertation régionale.

Le programme de l'AIF en matière de formation professionnelle et d'enseignement technique présente d'ores et déjà un certain nombre d'acquis :

1. **la création d'un réseau de concertation et d'échange** avec un pool multilatéral de personnes ressources francophones (60 experts), et des équipes nationales de concertation et d'échanges (300 responsables de systèmes éducatifs), organisés en groupes de travail (10 groupes thématiques, 2 groupes méthodes, 10 groupes de coordination),
2. **des dispositifs régionaux de partenariat inter-Etats**, formalisés par des conventions-cadres régionales de coopération inter-Etats, qui développent des actions de renforcement des systèmes FPT dans les domaines suivants : répertoire régional des centres de formation, Approche par compétences, Approche programme, Economie et gestion des centres de formation, filières bilingues, référentiels de qualification, ...).
3. **la mise en place d'une plate-forme collaborative et documentaire sur Internet**, la «Base des Savoirs Francophones (BSF)», qui a pour objet de mettre les acteurs francophones de la FPT en situation d'utiliser des moyens de communication et d'échange interactifs et de constituer une base commune de ressources documentaires pertinentes
4. **la définition et la publication d'un cadre global d'ingénierie de système de formation professionnelle et technique**, diffusé dans les pays francophones, intégré dans les réflexions stratégiques nationales, traduit en anglais et en espagnol, diffusé également par L'UNESCO,

Afin d'accompagner les Etats dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques nationales, l'AIF envisage de poursuivre cette démarche au cours des prochaines années (2006 / 2009) par les axes d'intervention suivant :

1. **identification et valorisation des dispositifs formels et non formels** d'alphabétisation fonctionnelle et de formation continue des publics non scolarisés et déscolarisés,

2. **mise en réseau**, échanges d'expertise et de bonnes pratiques pour le renforcement des capacités des acteurs et des partenaires de l'éducation et de la formation,
3. **développement des conventions régionales** de partenariat, de concertation et d'échanges entre les systèmes de formation professionnelle et technique,
4. **diffusion et contextualisation de l'ingénierie de système** de formation professionnelle et technique,
5. **appropriation des cadres méthodologiques** d'ingénierie de système de formation et de définition des plans nationaux de développement et de financement de la formation.

Avec quels effets escomptés ?

- Les cadres législatifs et réglementaires nationaux sont modernisés pour structurer, réguler et dynamiser les différents segments du secteur économique national de l'éducation et de la formation,
- les partenaires sociaux et les acteurs économiques nationaux sont intégrés et associés à la redéfinition du cadre politique, juridique, économique et financier de l'éducation et de la formation,
- la formation des publics déscolarisés et l'alphabétisation fonctionnelle des non scolarisés sont intégrées dans les stratégies nationales de formation,
- Les bonnes pratiques en matière d'équité et de parité sont identifiées, modélisées et adaptées pour leur réplique à l'échelle de la région Afrique,
- Les Etats sont directement impliqués dans l'initiative d'échanges entre leurs systèmes de formation, et dans sa prise en charge financière,
- Les transferts d'expertise et/ou d'expériences visant à l'amélioration de la formation professionnelle et technique sont effectifs, notamment entre les pays du Sud,
- Les jeunes du milieu rural et du milieu urbain sont susceptibles de bénéficier d'une alphabétisation fonctionnelle adaptée à leur insertion sur les marchés locaux de l'emploi.

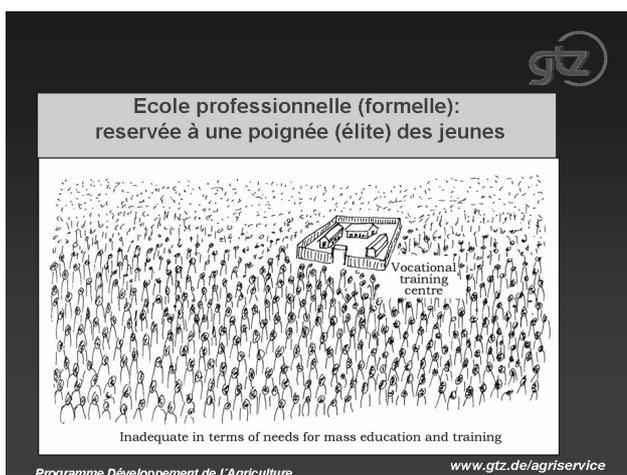
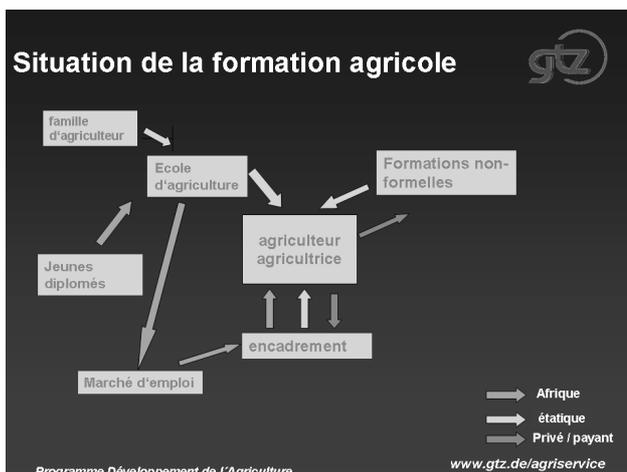
En vue de contribuer à l'atteinte des résultats de ce programme, il est proposé de mettre en œuvre les projets suivants en 2006 / 2009 :

1. **faciliter la formulation et la mise en oeuvre de politiques nationales de FPT** orientées vers l'emploi par la concertation et les échanges inter-Etats,
2. **contribuer à l'intégration des dispositifs formels et non formels** de formation continue des publics déscolarisés dans les stratégies nationales de formation,
3. **appuyer les dispositifs d'alphabétisation fonctionnelle** pour les publics non scolarisés, en ciblant les jeunes et les filles,
4. **diffuser et contextualiser les outils et mécanismes d'ingénierie** de système de formation professionnelle et technique axée sur les compétences,
5. **accroître l'accès aux financements nationaux et internationaux** pour le développement de la formation initiale et continue.

■ Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)

Développement des capacités en milieu agricole : Renforcement des compétences entrepreneuriales au sein de l'approche filière

Andrea WETZER
Supraregional project in knowledge system in rural development



Développement des capacités en milieu agricole:

Renforcement des compétences entrepreneuriales au sein de l'approche filière

Programme Développement Agriculture Dr. Andrea BAHM
Sector Project „Knowledge Systems in Rural Areas“ Andrea WETZER

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Situation de formation agricole

- Grande majorité des agriculteurs/trices sans formation
- Peu d'adaptation des matières enseignées avec des besoins réels
- Les élèves nouvellement sortis des écoles d'agriculture n'ont pas d'expérience approfondie de la pratique
- Faiblesse des effets directs des techniciens agricoles sur le rendement de l'agriculture
- Pas d'acceptance mutuelle entre les agriculteurs et les techniciens d'agriculture
- Les agriculteurs sont encadrés et reçoivent des programmes ou paquets de formation peu orientés vers la demande (top down)

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

- Capacity Building dans tous les programmes
- Ancrage des stratégies d'intervention sur trois niveaux:
 - > Niveau Micro: qualification et accompagnement des populations et leurs organisations
 - > Niveau Meso: facilitation de la coopération des institutions étatiques, structures décentralisées et privées (management régional); qualification des prestataires de services
 - > Niveau Macro: appui aux formulations et pilotage des stratégies nationales

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

EXIGENCES A LA FORMULATION DES STRATEGIES NATIONALES DE FORMATION AGRICOLE

- Développement des stratégies de formation des masses
- Clarification des intérêts publics et financement de formation
- Adaptation des offres de formation à la demande de la clientèle
- Conditions cadres pour des offres commerciales en formation
- Adaptation des structures de formation aux nouvelles exigences (modules, accompagnement des processus)
- Standardiser les procédures (contrôle de la qualité)

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Promotion de l'agriculture commerciale par l'approche filière – une priorité de la Coopération Allemande

OBJECTIF: génération des revenus et de l'emploi en milieu rural (croissance „PRO-PAUVRES“)

Conséquences pour la formation agricole:

I **Formation des entrepreneurs agricoles**

- Informations des agriculteurs/ices sur leur rôle et importance dans les filières agricoles.
- Formation des jeunes entrepreneurs (aptitudes multiples)
 - > Capacités techniques
 - > Capacités d'auto-organisation
 - > Capacités entrepreneuriales

Peu importe le niveau d'instruction, Plutôt la disponibilité permanente d'accroître sa connaissance.

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

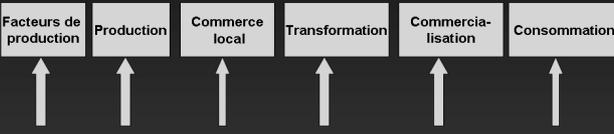
Principes de l'approche

Objectif : 15 000 CFA par mois par producteur

- Approche par le marché (étude des filières)
- Construction d'un modèle technico financier tenant compte des conditions réelles du milieu
- Accompagnement des paysans sur la durée (3 à 5 ans) durant la mise en oeuvre du modèle
- Responsabilisation progressive et prise de risque de chacun des types d'acteurs ;
- Articulation avec le crédit avec les institutions de financement locales

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

II Formation des Prestataires de Service



PRESTATIONS DE SERVICE

Institutions bancaires – vétérinaires – foires régionales – certifications – entreprises agricoles – études du marché – publicité – assurances – technologies de communication – relations commerciales – institutions de formation – encadrement – conseillers

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Mesures de renforcement des capacités

- Niveau local :
 - Qualification\professionnalisation des producteurs et leurs organisations et autres acteurs de la filière
- Niveau régional :
 - Appui à la planification et facilitation du développement des filières (organisation de l'interprofession / structuration autour de la filière concernée)
 - Appui à l'émergence de prestataires qualifiés
- Niveau national :
 - Appui aux stratégies nationales de promotion des filières à partir des expériences des niveaux local et régional
 - Appui à la création d'un environnement favorable

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Compétences professionnelles pour des institutions de formation et d'encadrement

Accompagner les entrepreneurs agricoles sur leur chemin entrepreneurial.

- > large spectre de compétences techniques et gestion d'entreprise
- > compétences didactiques (éducation d'adultes)
- > compétence méthodiques (accompagnement, modération, processus)
- > compétences sociales (coopération, réseau,)

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des producteurs/ices

Concept BUS

(Bauern Unternehmer Schulung- entrepreneurs forment entrepreneurs)

- Concept développé par le MINAGRI Allemagne, mise en oeuvre en Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg. Financement Fonds Social Européen.
- Formation modulaire sur la promotion de l'entrepreneuriat dans l'agriculture (durée 2 ans)
- Développement systématique des capacités des participant(e)s à 2 niveaux:
 - succès de l'entreprise agricole (aspects technico-financiers) -> hard skills
 - renforcement de la personnalité individuelle (confiance en soi) -> soft skills
- Apprentissage en groupe, chez un des participants, et de manière tournante
- Duplication de ce type de formation par des paysans ayant suivis eux mêmes l'apprentissage
- Contrôle de la qualité du contenu et du processus au niveau national

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

APPLICATION PRATIQUE A TRAVERS LE PROGRAMME DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (PDA) BURKINA FASO

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des producteurs/ices

Concept BUS

Compétence à entreprendre avec succès = soft + hard skills

- S'aider et réfléchir sur ses actions
- Analyser sa situation personnelle et celles de l'entreprise (forces, faiblesses)
- Formuler ses objectifs et alternatives
- Concevoir un concept entrepreneurial et des différentes étapes
- Formuler ses besoins en appui et prestation de service

Programme Développement de l'Agriculture www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des producteurs/ices

Concept BUS (Bauern Unternehmer Schulung)

I Formation de Base (4 modules à 2 jours)

- Etre entrepreneur avec succès
- Développer son entreprise avec succès
- Concevoir son avenir, vision
- Décider et agir

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des prestataires

InWent (Internationale Weiterbildung für Entwicklungszusammenarbeit):

Formation des prestataires en facilitation des processus (accompagnement, modération, communication, transfert de compétences)
Existence d'un Programme de formation continue dans la sous-région (2006 -2008)

DED (Service Allemand de Développement):

Appui – conseil des prestataires et des organisations des producteurs

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des producteurs/ices

II Formation sur la Stratégie (8 modules à 2 jours)

- gestion du temps
- vivre de relations bonnes et claires
- développer son entreprise avec orientation vers le marché
- investir avec intelligence et créer de la valeur / économies
- développer une stratégie de marketing
- négocier et vendre avec succès
- augmenter la qualité de vie
- mon concept individuel

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

Articulation des programmes bi et multilatéraux

- Intégration des interventions dans le cadre politique national (CSLP, SDR, Programme national de développement des filières)
- Facilitation du processus d'élaboration des politiques par la mise à disposition d'outils, de méthodes et d'expériences validées.
- Appui à l'amélioration de l'efficacité des financements (ex. GLOBAL DONOR PLATFORM FOR RURAL DEVELOPMENT - GDPRD dans 4 pays dont Burkina Faso) sur initiative BMZ et appui à la coordination, à l'harmonisation et à l'alignement des interventions dans les programmes de développement de l'agriculture commerciale (PADAB, PDA, PAFAPS, PAF, Coton....), notamment dans les domaines approche filière, financement, qualification,.....

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des producteurs/ices

III Formation sur les capacités de management professionnel (8 modules à 2 jours)

- l'homme et sa mission ; valeurs
- développement stratégique de l'entreprise
- embauche des employés, gestion du personnel
- coopérer avec succès
- communication stratégique
- suivi / controlling
- performance vers l'excellence
- mon concept personnel et entrepreneurial de développement

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

Merci de votre attention

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

Professionnalisation des producteurs/ices

Contribution de la GTZ à travers le PDA:

- > identification des besoins et élaboration des contenus des modules d'après la philosophie BUS
- > choix et formation des paysans multiplicateurs
- > recyclage et supervision des multiplicateurs
- > mise en place d'un réseau local de compétence pour démultiplier le BUS
- > capitalisation des expériences et mise à disposition du système aux structures nationales de formation

Contribution du DED à travers le PDA:

- > appui à l'auto-organisation des producteurs

Programme Développement de l'Agriculture

www.gtz.de/agriservice

■ Ministère des Affaires étrangères

Présentation des réflexions en cours sur les orientations stratégiques du MAE en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle rurale

Jean Bosco BOUYER

Chargé de mission, MAE / DGCID / DCT

Il me revient donc de vous présenter l'état d'avancement des orientations stratégiques de la coopération française en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ces orientations ne sont pas encore arrêtées ni validées par le Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID).

Ces orientations, présentées dans leur aboutissement actuel, sont le produit du travail d'une année par un groupe de réflexion stratégique qui a rassemblé autour du MAE les ministères français de l'Education Nationale, de l'Emploi et de l'Agriculture. Le groupe était également composé de représentants de l'AFD, des ONG, de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) ainsi que de nombreuses personnes ressources sollicitées au gré des thèmes abordés.

La présentation de ces orientations se décompose en trois parties :

1. la première porte sur l'enseignement technique et la formation professionnelle en général,
2. la seconde, subordonnée à la première, traite de la formation professionnelle agricole en particulier,
3. la troisième, en guise de conclusion, présente sans commentaire particulier le passage relatif à la formation de masse en milieu rural qui a été inscrit dans « *la stratégie pluriannuelle de la coopération française sur l'agriculture et la sécurité alimentaire* », stratégie approuvée lors du dernier comité interministériel de mai 2005.

Nous ferons l'économie du constat et des enjeux qui ont été largement abordés lors des séances précédentes et sur lesquelles l'ensemble de l'assistance semble s'accorder.

1/ L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE : « VERS UNE STRATÉGIE SECTORIELLE ».

La **finalité**, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est de favoriser « l'employabilité » comme contribution à la croissance des revenus et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en veillant aux équilibres entre les impératifs de la croissance et ceux de l'équité. A cet égard, la

coopération française entend renforcer ses actions pour éliminer les disparités entre les sexes concernant l'accès à l'éducation et à la formation.

Il s'agit également d'assurer l'accès à la formation pour le plus grand nombre, avec une attention particulière pour les populations les plus fragiles : femmes, ruraux, jeunes urbains déscolarisés.

Dans ce contexte la coopération française se propose de redéfinir son soutien aux pays partenaires, sous réserve que ceux-ci en fassent la demande, autour de **4 axes stratégiques** :

1/ Soutenir l'élaboration des politiques d'ETFP répondant aux besoins en emplois :

- partir des besoins en emplois et qualifications des économies moderne, informelle et rurale,
- mieux prendre en compte les activités et besoins de qualifications des femmes,
- améliorer les diagnostics préalables des besoins, tant d'un point de vue national et régional que de celui des entreprises et des personnes.

2/ Soutenir la formation dans les secteurs informel et rural à travers :

- le développement d'un apprentissage contrôlé, en partenariat avec les organisations socioprofessionnelles,
- le soutien à des dispositifs de formation de masse pour le monde rural.

3/ Soutenir la réorientation de l'enseignement technique initial,

permettant, à partir d'une offre diversifiée et adaptée aux besoins, les débouchés sur l'emploi par :

- l'appui à la construction de référentiels métiers à partir des compétences à développer au sein des filières ou des territoires,
- la promotion de la formation par alternance.

4/ Soutenir le renforcement des dispositifs de formation professionnelle continue en :

- insérant nos actions en appui à une politique sectorielle qui associe l'ensemble des partenaires socio-économiques pour le pilotage, le financement et la gestion des dispositifs,
- contribuant à la rénovation du rôle de l'État sur ses missions d'orientation, de coordination et d'évaluation,
- soutenant une meilleure valorisation et répartition des ressources publiques et privées au profit des dispositifs d'enseignement technique et de formation initiale ou continue.

Enfin, dans le cadre de sa réforme (CICID de juillet 2004) la coopération française entend améliorer les moyens de ses interventions et de son assistance technique :

- des moyens et une assistance technique revisités et centrés sur l'appui aux politiques publiques dont celle de l'ETFP (élaboration des politiques, ingénierie des dispositifs, ingénierie pédagogique),
- une meilleure mobilisation et coordination des ressources françaises en faveur du développement dont celui de l'ETFP,
- une action plus volontariste en faveur de la mobilisation des autres partenaires financiers du développement.

2/ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE.

La relance de la productivité de l'agriculture africaine place l'exploitation familiale au centre des enjeux du développement rural. Les formations rurales passent par **une formation professionnelle de masse** centrée sur le développement des exploitations familiales, autrement dit une masse suffisamment critique d'exploitants formés pour obtenir un impact significatif sur la transformation de la profession, sur l'augmentation de la productivité et sur la gestion raisonnée des ressources, pour un développement durable.

Il s'agit pour la coopération française d'appuyer des politiques nationales de formation rurale au cœur des enjeux de l'acquisition des savoirs :

- apporter aux ménages ruraux (producteurs, productrices, aides familiaux) des connaissances nouvelles de nature technique, économique et citoyenne (*santé, environnement, démocratie, culture*),
- tout en prenant en compte les pratiques collectives et individuelles innovantes,
- et en retenant le meilleur de la fonction sociale et culturelle des apprentissages traditionnels (*insertion sociale*).

Il s'agit également pour la coopération française de soutenir **la création ou la rénovation de dispositifs de formation agricole et rurale en partenariat avec les acteurs du développement :**

1. en concertation avec les organisations professionnelles agricoles,
2. en collaboration avec la recherche et les structures d'information technique et économique,
3. prenant en compte et coordonnant les structures de formation existantes.

Dans ce cadre **les pistes de contribution de l'expertise française** pourraient être de trois ordres :

1. Appui méthodologique à la définition d'une politique sous-sectorielle de formation rurale :

- accompagnement de la demande sociale de formation (*OPA, producteurs, collectivités locales, acteurs de la formation*),
- mise en cohérence des orientations nationales, des particularités régionales et de la demande de la profession,
- appui méthodologique à l'élaboration des politiques de formation rurale en regard aux politiques agricoles nationales.

2. Appui à la mise en place des équilibres et complémentarités ;

- éducation de base (*enseignement des sciences de la vie*),
- enseignement technique (*priorité à la formation des formateurs*),
- enseignement supérieur (*typologies agro-écologiques, systèmes de production, pratiques paysannes, études de marché...*),
- formation professionnelle (*alphabétisation, formations hors mur, apprentissage par alternance...*).

3. Appui au pilotage des dispositifs :

- organisation institutionnelle,
- économie et financement des dispositifs de formation,
- gestion paritaire des ressources et des allocations,
- élaboration du cadre juridique (accréditation des structures de formation, certification...),
- coordination des orientations, du suivi et des évaluations.

3/ STRATÉGIE PLURI ANNUELLE DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE SUR L'AGRICULTURE ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (CICID mai 2005).

En guise de conclusion, je vous laisse lire la partie sur la formation en milieu rural, inscrite dans le chapitre « *Amélioration des performances des agricultures familiales* » de la stratégie pluriannuelle de la Coopération française sur l'Agriculture et la Sécurité alimentaire, stratégie validée par le CICID de mai 2005 :

« Il est crucial qu'un accent fort soit mis sur le renforcement des capacités humaines à tous les niveaux.

Les formations de base des jeunes et la formation des adultes en milieu rural sont essentielles : il s'agit d'appuyer la mise en place de dispositifs de formation de masse en favorisant des cofinancements avec les bailleurs multilatéraux, la Banque mondiale en particulier.

Les ingénieurs et techniciens doivent être également formés aux approches de modernisation des exploitations familiales et à la conception de systèmes de production durables. »

Je vous remercie de votre attention.

■ AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

La formation professionnelle dans la stratégie Développement Rural de l'AFD

Philippe DIERIKCX

**Chargé de mission au Département développement
rural et gestion des ressources naturelles de l'AFD**

... mais dans un contexte difficile ...

La libéralisation et l'OMC :

qui ont provoqué des bouleversements majeurs pour l'agriculture sur les 10 ans passés

La mondialisation des débats sur l'environnement :

- entraînant un dépassement des clivages Nord-Sud
- et représentant une forte priorité européenne et bilatérale.

La dépendance croissante des pays du sud :

- 1,3 milliards d'actifs agricoles dans les pays du Sud
- en Afrique subsaharienne l'agriculture représente en moyenne 50 % des exports, 25 % du PIB, et 60 à 80 % de la population
- des écologies fragiles, importance cruciale des RN (terre, eau, forêt, pêche...) comme base du développement, alors que leur consommation n'est en général pas internalisée dans le calcul économique

La stratégie développement rural de l'AFD comporte deux grands objectifs directs

- **L'amélioration des performances des agricultures paysannes des PED :** elles représentent une priorité pour la collectivité par leur impact social, économique et environnemental
- **L'amélioration des conditions de vie des populations rurales :** eau, pistes, services... etc, en coordination avec les actions sur la santé et l'éducation, en relation avec la «décentralisation» et avec une approche «politique sectorielle»

*La formation professionnelle
dans
la stratégie de Développement Rural
de l'AFD*



des enjeux fondamentaux ...

- placer la gestion des ressources naturelles au cœur des modèles de développement,
- accompagner la croissance durable de la production agricole,
- sécuriser le revenu des exploitations agricoles,
- et éviter la marginalisation du monde rural,

restent des enjeux majeurs pour
le développement des pays du Sud.

Objectif 1 : améliorer des conditions de vie des populations rurales

- sécurisation des conditions de la production agricole sous ses différents aspects
- amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services de base
- prévention et gestion des crises en milieu rural

Objectif 2 : améliorer les performances des agricultures paysannes des PED

- amélioration de la compétitivité des filières et de leur régulation
- formulation et mise en œuvre de politiques agricoles cohérentes
- sécurisation des conditions de la production agricole sous ses différents aspects
- appui à l'organisation institutionnelle du secteur

Objectif 2 : améliorer les performances des agricultures paysannes des PED (1)

améliorer la compétitivité des filières et l'appui à leur régulation

- renforcement des systèmes de recherche nationaux
- promotion de systèmes de production durables
- appui au développement de l'agriculture contractuelle (PPP)
- dispositifs de transformation et/ou de commercialisation
- appuyer les systèmes de régulation des filières
- appui aux agricultures périurbaines

d'où la nécessité de :

- s'impliquer davantage dans la formulation des politiques nationales
- et en particulier d'appuyer tout ce qui sécurise le producteur
- fournir des appuis institutionnels pour renforcer les acteurs
- ___ (organisation professionnelles et interprofessionnelles)

Objectif 2 : améliorer les performances des agricultures paysannes des PED (5)

favoriser l'organisation institutionnelle du secteur en appuyant :

- les OPA et des interprofessions
- la formation technique de base des jeunes et des adultes
- la formation des ingénieurs et des techniciens
- la renforcement des services de l'Etat

Objectif 2 : améliorer les performances des agricultures paysannes des PED (2)

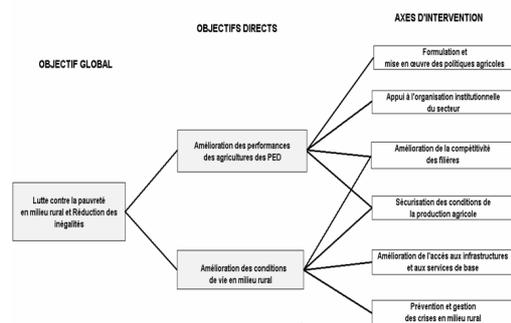
formulation et mise en œuvre de politiques agricoles cohérentes (a)

Aider à la consolidation de la position de ces pays dans les négociations internationales

Appuyer la formulation des politiques agricoles en :

- intégrant la protection productive des ressources naturelles
- favorisant les processus de concertation avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Schéma logique de cette stratégie (1)



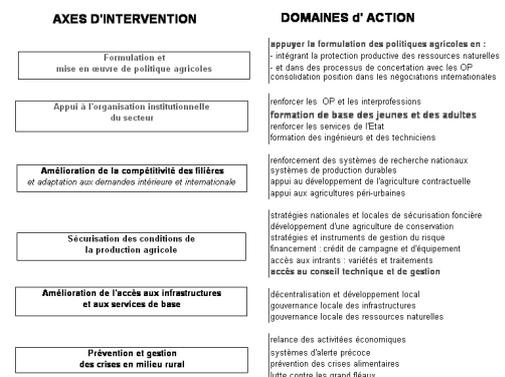
Objectif 2 : améliorer les performances des agricultures paysannes des PED (3)

formulation et mise en œuvre de politiques agricoles cohérentes (b)

Pour répondre à :

- la croissance de la demande urbaine sur fond de globalisation des échanges (concurrence)
- la difficulté quasi générale des États à définir et à mettre en œuvre des politiques agricoles cohérentes
- la montée en puissance de l'agriculture contractuelle

Schéma logique de cette stratégie (2)



Objectif 2 : améliorer les performances des agricultures paysannes des PED (4)

sécuriser les conditions de la production agricole sous ses différents aspects

- Des stratégies nationales de sécurisation foncière
- Développement d'une agriculture de conservation,
- Instruments et stratégies de gestion des risques
- Financement : crédits de campagne et d'équipement
- Accès aux intrants (variétés, engrais et traitements)
- Accès au conseil technique et de gestion

La formation professionnelle agricole est un élément de la stratégie développement rural

Ce schéma logique est celui de la stratégie sectorielle pluriannuelle « agriculture et sécurité alimentaire » que vient d'adopter le Comité Interministériel de la Coopération et du Développement (CICID) qui s'est réuni à Paris le 18 mai dernier :

C'est la stratégie de la Coopération Française, et donc celle de l'AFD.

formation de technique de base des jeunes et des adultes (1) : quelques principes pour l'AFD

- La formation est un élément indispensable, mais ce n'est pas le seul au sein d'une politique agricole
- Ne pas intervenir sans (ni en dehors) d'un cadre stratégique national,
- Ce cadre stratégique doit traduire la volonté politique d'établir une alliance entre la Nation et ses agriculteurs,
- Vu la multiplicité des acteurs, d'abord intervenir en coordinateur.

formation de technique de base des jeunes et des adultes (2) : quelques principes pour l'AFD

L'AFD souhaite continuer à travailler avec les partenaires français du secteur en s'appuyant sur :

- les partenariats entre les organisations professionnelles agricoles du Nord et du Sud:
- l'appareil de formation agricole français et le Pôle National de Coopération Internationale (PNCI)
- l'ingénierie de formation des ONG et des bureaux d'études.

merci de votre attention



■ CONFEMEN

L'importance de la liaison entre l'éducation de base et la formation professionnelle et technique (FPT)

Hadiza HIMA Secrétaire Générale de la CONFEMEN

Lors de la Conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT) qui s'est tenue à Jomtien, en 1990, on a constaté que l'école, dans son contenu ainsi que dans ses orientations, ne s'ouvrait pas suffisamment aux réalités de son milieu. La prise en compte de ces réalités exige naturellement de considérer les valeurs socioculturelles, mais également les exigences de l'économie dans ses multiples dimensions, à savoir : les conditions du marché du travail, l'équilibre ou le déséquilibre entre l'offre et la demande de formation et l'adaptation plus ou moins grande de cette formation aux besoins des employeurs et de la société en général.

Les membres de la CONFEMEN¹ ont largement considéré cette question de l'ouverture nécessaire des systèmes éducatifs vers le milieu. Conscients de l'urgence de cette ouverture, ils ont axé les débats de leur 47^e session ministérielle tenue à Liège, en 1996, sur la FPT comme prolongement direct de l'école de base.

Convaincus qu'une FPT adaptée, à la fois aux besoins fondamentaux de la personne et à la réalité socio-économique du milieu, flexible dans son mode d'intervention et s'appuyant sur une dynamique partenariale, permettra d'offrir aux jeunes une meilleure insertion dans la vie et une meilleure participation au développement, ils ont décidé de la placer avec l'éducation de base, au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions, tant au niveau national qu'international.

Ils privilégient de ce fait les principes directeurs suivants :

1. la reconnaissance de la FPT comme partie intégrante du système éducatif,
2. la valorisation de son statut par rapport à l'enseignement général,
3. le recentrage des contenus de formation visant l'acquisition de compétences personnelles et de qualifications professionnelles.

Les Assises francophones de la FPT tenues à Bamako, en 1996, organisées conjointement par l'AIF et la CONFEMEN, sont la première concrétisation de la priorité accordée par les chefs d'Etat

¹ La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français comme langue de partage réunit 41 pays et Etats. Son rôle est d'orienter les politiques éducatives et de fournir des orientations stratégiques prises en compte par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour l'élaboration de sa programmation en matière d'éducation/formation. Ses objectifs sont : d'informer ses membres sur l'évolution des systèmes éducatifs ; de nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ; d'animer la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions et des recommandations communes pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.

et de gouvernement à la FPT. Au-delà des éléments de politique et d'orientation de la FPT, les Assises de Bamako ont proposé un cadre d'action, devenu un document de référence pour tous les Etats ainsi que leurs partenaires techniques et financiers qui oeuvrent en FPT dans l'espace francophone.

Poussant plus loin sa réflexion, la CONFEMEN, dans son document intitulé : « *L'éducation de base : vers une nouvelle école* », affirme que l'éducation de base doit se définir beaucoup plus par rapport à des objectifs de compétences que par rapport à des contenus de programmes.

L'école de base, ainsi refondée, constitue un nécessaire ancrage pour la formation professionnelle et technique, autant en ce qui concerne les outils de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul, qu'en ce qui a trait aux capacités transversales s'ordonnant autour du domaine relationnel, de celui des démarches mentales et des méthodes de travail.

La Conférence de Jomtien sur l'Education Pour Tous a défini l'éducation de base de la façon suivante : « *L'éducation de base est celle qui fait acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci* ». Selon cette définition, l'éducation de base vise donc une double finalité :

1. former des individus autonomes, compétents dans leur langue, fiers de leur culture, sûrs de leur identité et désireux de poursuivre leur éducation tout au long de la vie,
2. former des jeunes et des adultes capables de s'insérer véritablement dans leur milieu et participer au développement global de la société.

La formation professionnelle et technique (FPT) s'inscrit donc dans la perspective définie lors de la Conférence de Jomtien et le Forum de Dakar sur l'EPT, dans la logique des travaux de la CONFEMEN sur la nouvelle école de base. Dans cette optique, il importe de reconnaître la formation de base et la FPT, ensemble, dans une conception globale du processus éducatif. Cette reconnaissance implique de :

1 / RECONSTRUIRE LA FPT EN COHÉRENCE AVEC LES FINALITÉS ET PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ÉCOLE DE BASE.

En fait, l'éducation de base et la FPT cherchent toutes deux à :

- faire acquérir non plus seulement des diplômes, mais des compétences, celles-ci constituant le but conjoint qu'apprenants et formateurs veulent atteindre. Toutes ces compétences ne peuvent se développer qu'à partir d'une relation étroite avec le milieu ;
- faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active à partir de la prise en compte des réalités et des besoins du milieu et des moyens de la communauté.

Les Assises de Bamako sur la FPT ont mis en lumière le fort consensus des pays de la CONFEMEN en faveur de l'approche par compétences pour le développement de programmes

d'études en formation professionnelle et technique, car elle repose sur les besoins des marchés économiques, vise l'insertion et l'emploi des jeunes et s'appuie sur des partenariats avec les acteurs sociaux à toutes les étapes du processus.

L'intérêt des programmes d'études par compétences découle :

- de son approche modulaire souple,
- d'une plus grande valorisation et personnalisation pour l'élève,
- d'une plus grande motivation pour les équipes pédagogiques,
- de la possibilité de l'inscrire dans un cycle de remise à jour continue.

L'approche par compétences est transposable et constitue une bonne façon de préparer les jeunes au changement par un amalgame de formation générale et de formation technique spécialisée.

Cette approche est gagnante, d'une part parce qu'elle s'appuie sur la transmission, essentielle, de connaissances et, d'autre part, parce qu'elle permet d'aller plus loin en suscitant une véritable pensée réflexive chez l'élève, qu'elle le place au centre du développement de ses apprentissages et qu'elle lui permet de mobiliser et de mettre en action les connaissances, dans la réalisation de tâches complexes et concrètes.

L'approche par compétences, appliquée à la formation de base et à la FPT, confère de la cohérence et de la continuité au cheminement scolaire global de l'élève. Elle suscite ainsi sa motivation à s'investir, d'abord et avant tout, dans son métier d'élève et, par la suite, à poursuivre ses études jusqu'à l'obtention d'une formation qualifiante, donnant accès au marché du travail.

2/ PROMOUVOIR UNE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.

L'adaptation à une société où l'évolution technologique est de plus en plus rapide ne peut se réaliser que par l'émergence d'une culture scientifique et technologique pour tous. Celle-ci doit imprégner la formation de base et la formation professionnelle, car la maîtrise des sciences et de la technologie représentent un défi majeur que les pays de la CONFEMEN, en particulier ceux du Sud, sont appelés à relever pour diriger leur développement. Dans cette perspective, il paraît impérieux pour les pays de la CONFEMEN :

- de soutenir le développement d'un génie créateur puisant ses ressources dans les potentialités locales et les réalités endogènes pour répondre aux différents besoins de la société (santé, alimentation, habitat, éducation, etc.),
- de renforcer les dispositifs d'appropriation des connaissances et des processus scientifiques et technologiques afin que chacun soit armé des compétences de base nécessaires pour comprendre, explorer et exploiter judicieusement son environnement physique et ses ressources,
- de mettre en place, dès le cycle élémentaire, des programmes d'éducation scientifique et technologique qui permettent à la fois l'éclosion de vocations scientifiques chez les jeunes et l'acquisition de compétences technologiques utiles et utilisables dans la vie réelle pour les apprenants (élèves) qui quittent prématurément l'école.

En quelque sorte, le curriculum de l'enseignement de base doit mettre la table pour la poursuite des études, entre autres du côté de la formation professionnelle et technique. La formation de base procure les compétences disciplinaires et générales qui vont faciliter le passage vers une formation professionnelle et technique qui permettra au jeune de développer des compétences particulières et nécessaires à l'exercice d'un métier.

Du côté disciplinaire, les apprentissages de la formation de base liés, par exemple, à la langue maternelle (lecture, écriture), aux mathématiques, aux sciences et aux technologies forment la pierre d'angle essentielle à la poursuite des études et au choix d'une FPT.

Du côté des compétences transversales (identifiées parfois sous les vocables de compétences générales ou de compétences personnelles et sociales), la capacité à communiquer, à organiser son travail et à résoudre des problèmes sont d'autres éléments fort utiles, à la fois à une bonne formation de base et à la préparation et la réussite d'une FPT.

L'équilibre relatif des apprentissages de base et des éléments de formation professionnelle qui peuvent y être intégrés tout au long du parcours scolaire peuvent ainsi être ajustés en fonction du profil des jeunes, des possibilités de FPT dans l'environnement scolaire et des besoins ou des réalités du marché du travail, au plan local ou régional d'abord et, ensuite, au plan national.

3/ REFONDRE LES CURRICULA SUR UN SOCLE DE COMPÉTENCES LIÉES AU MILIEU.

Les conditions de succès d'une harmonisation ou, du moins, d'une plus grande articulation entre l'éducation de base et la FPT reposent notamment sur une collaboration entre les établissements d'enseignement (de base et professionnels et techniques) et les instances socio-économiques de la communauté. A cet effet, le directeur d'établissement a un rôle de leadership à jouer, à la fois auprès de son équipe-école et des partenaires de la communauté.

Pour atteindre les objectifs de Jomtien et de Dakar nous devons refondre les curricula en les appuyant sur un socle de compétences qui sera développé par toutes les composantes des systèmes éducatifs : alphabétisation, éducation de base, alphabétisation fonctionnelle, formations initiales, continues, formelle et non formelles. La refonte des curricula constitue une responsabilité collective de tous les acteurs : Etats, pédagogues, responsables de ministères dits techniques comme la santé, l'agriculture et partenaires sociaux et économiques du milieu.

Pour le bien des jeunes et des communautés il est impératif qu'un certain décloisonnement s'opère entre la formation de base et la FPT. Toutes deux doivent être vues, organisées et articulées dans une vision d'ensemble du parcours éducatif des individus. Elles doivent concourir à l'atteinte de la triple mission des systèmes éducatifs : l'instruction, la socialisation et la qualification.

La déclinaison de cette triple mission interpelle tant les instances politiques que les administrateurs de tous les paliers de décision, à commencer par les autorités locales. Dans cette perspective, la CONFEMEN a signalé à maintes reprises les avantages d'une certaine décentralisation dans les milieux de l'éducation afin de favoriser l'engagement des acteurs du terrain et l'ajustement de l'offre éducative aux besoins et aux réalités des diverses collectivités.

Groupes de travail 1

La rénovation des formations agricoles et rurales

(Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural)

Groupes de travail 1

La rénovation des formations agricoles et rurales.

Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural : présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricole et rurale en cours d'élaboration.

Objectifs des groupes de travail :

1. Les responsables nationaux des stratégies nationales de formation agricole et rurale des quatre pays engagés (Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal) présentent aux autres participants l'action dans laquelle ils sont engagés. Les objectifs poursuivis sont les suivants :
2. présenter les principaux enjeux de développement agricole et rural du pays considéré,
3. rendre compte du diagnostic des formations rurales dans ce pays,
4. préciser quelles sont les principales orientations stratégiques en matière de formations rurales pour le pays,
5. souligner quels ont été les différents partenaires dans ce travail d'analyse et de définition des orientations stratégiques, quel rôle ils y ont joué, comment s'est organisé le débat...

Déroulement :

Quatre sous groupes de travail ont analysé chacun l'exemple d'un pays : Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- **Bénin** - intervenant : Rita VIGAN (SNFAR, Bénin) ;
animateur : Alain MARAGNANI (DGER, France) ;
rapporteur : Alphaba BAYO (METFP, Guinée) ;
- **Burkina Faso** – intervenant : Augustin ZONGO (SNFAR Burkina Faso) ;
animateur : Bernard CAVAILLE (PNCI, France) ;
rapporteur : Doumgo Sana SEVEIA (ENAT, Tchad) ;
- **Mali** – intervenant : Tiecoura COULIBALY (SNFAR Mali) ;
animateur : Martin WEISS (PNCI, France) ;
rapporteur : Rabelais YANKAM (MINADER, Cameroun) ;
- **Sénégal** – intervenant Abdou GUEYE (SNFAR Sénégal) ;
animateur : Jean Bosco BOUYER (MAE, France) ;
rapporteur : Edmond RAKOTONINDRAINNY (MAEP Madagascar).

Séance plénière ■ Le cas du Bénin

La rénovation des formations agricoles et rurales. Exemple des pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural

Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de la séance plénière : Dieudonné NIKIEMA (CESAO Bobo-Dioulasso).

Rapporteur : Alphaba BAYO
ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de Guinée

Le Bénin compte une population totale de 6.500.000 habitants dont les 56 % vivent d'activités essentiellement rurales. L'activité agricole contribue pour 38 % au PIB. Sur un nombre d'enfants scolarisables en 1^{ère} année du collège, on compte moins de 10 % de nouveaux entrants en seconde.

L'enseignement et la formation agricole relèvent du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Organisation : pour l'atteinte des objectifs de formation dans le cadre de la politique nationale de formation agricole et rurale, en plus de l'organisation classique que connaît toute gestion centrale de formation, il est mis en place une structure de concertation, le Comité de pilotage, qui est un lieu de rencontres, d'échanges et de travail entre les différents acteurs concernés par l'enseignement et la formation agricoles.

Le document de politique agricole mériterait toutefois d'être révisé et adapté à la décentralisation intervenue au cours de ces deux dernières années.

Structures de formation : il existe de nombreuses et diverses structures de formation : centres de formation des ruraux, collèges techniques de formation agricole, lycées agricoles, écoles polytechniques, faculté d'agronomie, ONG, projets de développement, institut de recherches agronomiques, etc., qui assurent diverses formations.

Le financement de la formation est partagé entre l'Etat et les bénéficiaires.

Le public : il est constitué essentiellement de jeunes, d'agriculteurs, de diplômés.

Constat :

- le taux d'insertion professionnelle des diplômés est faible, car les diplômés réagissent en terme d'opportunités pour poursuivre des études,
- le schéma d'orientation issu du document de politique agricole mériterait d'être opérationnel,
- le plan d'action issu du document de politique agricole mériterait d'être actualisé.

Interrogations :

- Quels contenus donner au document de politique agricole et au comité de pilotage ?
- Les bénéficiaires ont-ils participé à la mise en place du dispositif de formation ?
- L'offre est-elle en adéquation avec la demande de formation ?

Au cours des échanges, d'autres expériences notamment celle de Madagascar et celle du Sénégal ont été exposées.

■ Le cas du Burkina Faso

Rapporteur : Doumgo Sana SEVEIA
ENATE et secrétaire général du Comité Pédagogique Inter Ecoles, Tchad

1.- La Méthodologie : L'animateur a rappelé l'objectif du groupe de travail, présentation du contexte, de la politique de formation professionnelle agricole et rurale. Chaque participant s'est présenté. Deux interventions ont permis de lancer des échanges, en termes de questionnement de clarification, d'apport d'informations et/ou de propositions et synthèse finale.

2.- Intervention de Monsieur Augustin ZONGO :

L'agriculture burkinabé est soumise aux évolutions externes dont les plus significatives sont :

- l'évolution des missions, de l'organisation et des moyens de l'Etat,
- les risques de dégradation des sols, de perte de fertilité et de disparition des ressources naturelles, dont les principaux facteurs sont les poussées démographiques (importation accrue des céréales, coupes abusives du bois...), les sécheresses récurrentes,
- l'urbanisation accélérée,
- la mondialisation, la libéralisation et l'ouverture au marché, l'émiettement et la monétarisation du foncier.

Ces évolutions induisent des enjeux à court et moyen termes dont le contrôle des importations par la profession, l'accroissement durable de la productivité des sols, du travail et du capital agricole, la gestion durable des ressources naturelles, la sécurisation foncière en particulier pour les jeunes.

Les systèmes traditionnels de polyculture pluviale, extensive et itinérante, confrontés à la crise de fertilité des sols et à l'appauvrissement des parcours, tombent aujourd'hui progressivement dans l'obsolescence. Depuis plus de vingt ans, le financement des dispositifs de formation a presque disparu des budgets de l'Etat et de ceux des autres bailleurs. Ils manifestent également une crise profonde (fermeture ou dysfonctionnement grave : manque d'enseignants qualifiés, d'équipement et d'infrastructures, absence de politique globale de formation à court, moyen et long termes, méconnaissance des besoins en qualification et des demandes de formation pour les différents publics en milieu rural, notamment dans le cadre du transfert de compétences aux organisations professionnelles agricoles...). Cette situation a commencé à préoccuper les administrations concernées.

L'intervention de la Banque mondiale a alors impulsé la mise en chantier de la réflexion sur l'élaboration de la Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales dont le principal handicap demeure le financement pour promouvoir la version provisoire, collecter de nouveaux matériaux au cours des forums d'acteurs et finaliser la SNFAR.

3.- Intervention de TRAORE RAMANI : Elle a porté sur le Consortium d'offreurs de formation, CEFOC - IPD/AOS - INADES/FORMATION - CESAO (avec l'appui financier de l'Institut de la Banque mondiale) pour renforcer les capacités d'intervention

de chacune de structures composantes. Ce consortium a été identifié comme un exemple de réseau. Son extension au niveau national puis régional est attendu.

4.- Les débats ont porté sur La SNFAR comme élément indispensable de mise œuvre de politique agricole (la Stratégie Nationale de Développement Rural : SDR), les mécanismes de financement à promouvoir, la nécessité d'informer et de former les différents acteurs, notamment les producteurs, les préparant ainsi à remplir, de manière effective, efficace et responsable leurs rôles, la valorisation des expériences existantes aux niveaux national, régional et international.

5.- En plénière, les questions soulevées concernent la clarification des rôles des acteurs du consortium, la définition des conditions et des facteurs de réussite de la SNFAR, la nécessité de construire un projet argumenté, susceptible d'être accepté par la Banque mondiale, pour soutenir le processus SNFAR.

■ Le cas du Mali

Rapporteur : Rabelais YANKAM
Chef de l'unité d'appui à la réforme de l'enseignement, ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Cameroun

Les travaux du groupe Mali ont commencé par la présentation du processus de rénovation de la formation rurale au Mali financé jusqu'alors par la Banque mondiale.

Il a été retenu que ce processus a commencé en 2002 par une étude de base réalisée par un consultant, lequel a donné l'orientation à suivre. Après avoir mis en place un Comité de Pilotage au sein duquel a été créé un secrétariat technique constitué essentiellement de cadres nationaux, les études de diagnostic - qui ont duré six mois - ont été engagées. Au regard des résultats obtenus, et des enjeux socio-économiques actuels, une stratégie nationale de formation agricole et rurale a été élaborée. Elle est actuellement dans sa phase de validation au niveau national.

Cet exposé a suscité des débats autour des questionnements et interrogations des participants qui parfois ont abouti à des propositions ou suggestions.

Les interrogations suivantes ont fait l'objet de débats :

- **Quelle est la place des principaux bénéficiaires que sont les producteurs, les collectivités locales, les ONG et les autres membres de la société civile dans le processus de rénovation des formations rurales au Mali ?**

L'intervenant a rassuré les participants en expliquant que l'approche participative a animé le processus du début jusqu'au niveau actuel et a donc impliqué ces acteurs à tous les niveaux de réflexion.

• **Le coût du diagnostic qui s'élève à 54 millions n'est-t-il pas élevé ?**

Il est justifié à la fois par l'approche participative utilisée qui implique de nombreuses personnes, et par la grande superficie du Mali dont la couverture totale nécessite la mobilisation des moyens colossaux.

• **En quoi le nouveau dispositif de formation est-il différent de l'ancien ?**

• **En quoi la SNFAR actuelle diffère-t-elle des deux précédentes études de consultants placées dans les tiroirs ?**

• **En quoi un système de « suivi appui » permanent est-il efficace pour les SNFAR ?**

Un débat s'est engagé sur la question de la connaissance de l'offre et de la demande de formation et la validité de son estimation. Une analyse basée sur l'offre de formation ne sous-estime-t-elle pas les capacités des acteurs à exprimer leurs besoins ? A contrario, une analyse basée sur les potentialités économiques des acteurs, ne risque-t-elle pas d'aboutir à une surestimation des capacités des structures de formation ?

• **Quelles sont les garanties que la SNFAR permettra de juguler les problèmes cruciaux d'inadéquation de l'offre à la demande, du manque de coordination dans les interventions en milieu rural relevées par le diagnostic ?**

Les principales propositions faites à l'issue de ce premier débat sont les suivantes :

- faire attention à la multiplication des structures de formation rurale qui naissent parfois de manière anarchique consécutivement au développement du marché de la formation.
- face à ce marché florissant, il serait nécessaire de développer un programme de formation d'économistes de la formation qui puisse évaluer la rentabilité économique d'un dispositif de formation et réaliser des analyses coût/efficacité.

Les expériences de la Côte d'Ivoire et de la Tunisie dans la rénovation de la formation rurale ont par la suite nourri les débats.

En Côte d'Ivoire, la restructuration du système national de formation agricole et rurale, débuté en 1994, a abouti à la création des Centres des Métiers Ruraux (CMR) qui englobent, au-delà des formations en agriculture proprement dites, les métiers connexes. L'évolution de ce système s'est avérée positive et a donné lieu à une phase de consolidations des acquis suivie d'une phase opérationnelle dont la mise en œuvre a été malheureusement stoppée par l'environnement socio-politique actuel. Les principales innovations de ce système résident dans ses avantages économiques. En fait, il implique réellement les acteurs du monde rural et mobilise les acteurs privés de proximité, il ne nécessite pas d'infrastructure de type « centre de formation » et mobilise un personnel salarié très limité. C'est donc un système peu coûteux dont l'efficacité devrait faire l'objet d'une évaluation.

En Tunisie, la restructuration du système de formation a permis de passer d'une agriculture « de fait » à une agriculture de métier avec une très forte implication des professionnels regroupés au sein de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP). L'UTAP s'implique activement dans l'orientation des centres de formation et procède par une démarche originale qui

consiste à développer un mécanisme d'évaluation continue des besoins et des compétences recherchées afin d'avoir une mobilité au niveau de l'orientation et revoir, sur la base des demandes identifiées dans les filières agricoles, les programmes de formation dans les centres de formation et les moduler en conséquence.

En conclusion, l'analyse des trois politiques nationales (Mali, Côte d'Ivoire et Tunisie) révèle que même si le but recherché est le même, à savoir l'efficacité du dispositif de formation, il convient de relever que les approches (et donc les coûts) sont différentes d'un système à l'autre.

L'important n'est-il pas d'améliorer le rapport coût / efficacité ? D'où le rôle des économistes de la formation agricole et rurale, branche qui n'est pas courante dans les écoles de formation agricole et rurale.

Monsieur le Président, chers participants, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre aimable attention.

■ Le cas du Sénégal

Rapporteur : Edmond RAKOTONINDRAINY
Directeur du Centre de Formation et d'Application
du Machinisme Agricole, Madagascar

L'exposé de M. Abdou GUEYE a pour titre « *Reconstruction de dispositifs de formation agricole et rurale au Sénégal* », dont le plan se présente comme suit :

- les enjeux,
- le diagnostic,
- le cadre général,
- l'état de la mise en œuvre de la stratégie,
- les objectifs à moyen et long termes,
- les partenaires,
- les difficultés rencontrées.

Le document relatif aux détails de cet exposé sera distribué à l'assistance par l'organisateur de l'atelier, mais mon rapport se focalise surtout sur la synthèse des discussions et débats qui ont principalement portés sur trois points essentiels :

- la prise de décision politique : comment la formation agricole et rurale a-t-elle été prise en compte au Sénégal dans les politiques publiques, notamment dans la loi d'orientation agricole ?
- qu'entend-on par « formation post-primaire », par « formation de masse » ?
- quels sont les facteurs ou les conditions de succès d'une stratégie de formation rurale ?

1/ La prise de décision politique : comment la formation agricole et rurale a-t-elle été prise en compte dans les politiques publiques, notamment dans la loi d'orientation agricole ?

Le groupe considère que c'est une conjoncture favorable entre des événements historiques et politiques d'une part, et des hommes d'autre part, c'est-à-dire l'existence :

- d'une formation agricole délaissée et sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale,

- des « agitateurs d'idées », notamment au sein de la Coopération sénégal-suisse qui a accompagné depuis plusieurs décennies la formation rurale au Sénégal,
- des textes d'orientations politiques existants,
- des documents de diagnostic et de réflexion sur la formation,
- de l'alternance politique au Sénégal,
- de la remise sous tutelle de la formation agricole au ministère de l'Agriculture,
- de l'échec du dispositif chinois et des points d'alliance et de convergence entre l'administration et les OPA,
- de l'offre d'expertise étrangère, Banque mondiale, coopérations suisse et française...
- et enfin, de l'existence d'une jeune garde d'agronomes bien placés pour fournir, auprès du Ministre de l'agriculture, des dossiers documentés et argumentés sur la formation agricole.

Une note optimiste pour finir : le Sénégal vient d'obtenir une composante à part entière pour la formation agricole dans la nouvelle phase du PASAOP, financé par la Banque mondiale. Dans cette composante, il y a trois finalités, dont :

- travailler à l'amélioration de la production par des formations techniques,
- travailler à la polyvalence par l'identification de métiers complémentaires,
- et enfin, travailler à la formation citoyenne.

Merci de votre aimable attention.

2/ La formation post-primaire et la formation de masse.

Le post-primaire est un élément de langage utilisé par la communauté internationale pour parler des cohortes d'enfants, issus de « l'éducation pour tous » (EPT). Il devrait concerner les jeunes en poursuite d'études, ceux qui suivent une formation professionnelle, ainsi que les jeunes qui n'ont pas suivi l'éducation primaire.

Pour le groupe, la formation de masse concerne une formation qui touche de très nombreux partenaires, avec des approches diversifiées. Il est possible de former des analphabètes dans un contexte favorable (par exemple : accès à l'eau, accès au marché).

Les améliorations du système d'exploitation familiale, par la formation, sont, dans ce cas, très efficaces sur la productivité et peu coûteuses, en terme de coût de formation. C'est un argument autant économique qu'équitable.

3/ Les facteurs ou les conditions de succès d'une stratégie de formation rurale.

Le groupe a émis les idées suivantes :

- une volonté politique favorable,
- un bon pilotage institutionnel pour associer les OPA afin de peser sur les arbitrages politiques et budgétaires,
- les OPA doivent avoir un niveau d'information élevé,
- la nécessité de définir le rôle des exploitations agricoles (économique, social), le rôle des OPA (économique, social, politique),
- le rôle des organisations faïtières essentiellement politique.

Il faut argumenter de façon documentée sur la productivité des exploitations familiales. Il reste à faire des progrès sur ce sujet. Tous ces facteurs, ou ces conditions, sont nécessaires pour obtenir une volonté politique du gouvernement à la hauteur des besoins d'une formation de masse.

Conclusion :

Le présentateur de la SNFAR Sénégal souligne que la mise en œuvre ne sera pas facile car cela demande des moyens financiers et des moyens humains en nombre et en compétence.

Synthèse

Dieudonné NIKIEMA, CESAO Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

À l'issue de la présentation par les différents rapporteurs, suivie d'un débat, le Président de séance a effectué la synthèse suivante.

Parmi les facteurs de réussite des SNFAR, on peut citer :

- le financement par les voies bi et multilatérales, les Etats, les coopérations multilatérales (ne pas se limiter à la Banque Mondiale),
- un temps alloué de 18 mois au moins pour élaborer la stratégie nationale,
- une volonté politique réelle et persévérante.

Les SNFAR ne montrent pas comment gérer l'existant. La question foncière et la place des nouvelles technologies, notamment des OGM n'ont pas été abordées. L'on note un manque d'institutions offrant de l'ingénierie de formation. La formation de masse en milieu rural exige des moyens de masse : formateurs, financement et méthodes.

D'autres expériences ont été partagées dans les travaux de groupe, contribuant ainsi à enrichir les échanges. Il s'agit entre autres des Centres des métiers ruraux en Côte d'Ivoire, l'UTAP en Tunisie, le consortium des institutions de formation. L'expérience de démarche du consortium regroupant le CESAO, INADES-FORMATION, l'IPD-AOS et le CEFOC / EIER-ETSHER mérite d'être reversée dans les travaux du présent atelier régional.

	BÉNIN	BURKINA FASO	MALI	SÉNÉGAL
Convergence	<ul style="list-style-type: none"> • démarrage du processus de SNFAR dans les pays. Mais le Sénégal qui a entamé son processus en 1999 est plus avancé en regard des trois autres pays, • contexte de décentralisation dans les pays et de désengagement des Etats, • démographie galopante, • taux d'urbanisation en pleine croissance, • processus de désertification en cours, • pauvreté en milieu rural 			
Spécificités marquantes	Existence du document de politique agricole mais qui doit être revisité au vu du processus de décentralisation entamé	Diagnostic réalisé en 2004 Existence du document de développement rural décentralisé	Diagnostic réalisé en 2002 et 2003 – 154 millions de FCFA utilisé pour le diagnostic de 2003 Processus de validation en cours	Début de mise en œuvre Existence d'une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale avec un accent sur l'agriculture familiale
Difficultés/Controverses	Problème de financement du SNFAR Non maîtrise des coûts réels de mise en place des SNFAR			
Questions sans réponses	Les difficultés/problèmes à trouver des financements pour les SNFAR La mobilité des acteurs déjà formés peut entraîner une déperdition des compétences qui avaient été ciblées pour conduire le processus			
Conclusion	Ajuster les politiques agricoles par rapport au processus de décentralisation Clarifier les rôles des acteurs et actrices impliqués			

Séance plénière 4

Table ronde 1

Politique agricole, formations rurales

et rôle des acteurs

Politique agricole, formations rurales et rôle des acteurs

Objectifs de la table ronde :

1. développer un échange d'expériences et d'analyses sur les formations rurales entre représentants de groupes sociaux ou institutionnels différents,
2. souligner des stratégies particulières de chacun des acteurs en fonction de ce qu'ils représentent, mais aussi les complémentarités et intérêts communs,
3. assurer les conditions du développement d'un dialogue et d'un partenariat entre acteurs.

Animateur de la table ronde :

Jean Bosco BOUYER (MAE, France).

Participants :

- Bakary FOFANA, chargé de la formation, Association des Organisations Professionnelles Paysannes, Mali,
- Ezzedine BEN MUSTAPHA, agriculteur, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche,
- Pierre DEBOUVRY, consultant,
- Etienne KABORE, directeur de la Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales, responsable de la mise en place des chambres d'agriculture régionales, responsable de l'installation des jeunes, Burkina Faso,
- Alain MBAYE, chargé de programme, Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse.

■ Jean Bosco BOUYER

Les objectifs de cette table ronde consacrée à la formation de masse sont de trois ordres :

1. développer un échange d'expériences et d'analyses sur les formations rurales entre représentants de groupes sociaux ou institutionnels différents,
2. souligner des stratégies particulières de chacun des acteurs en fonction de ce qu'ils représentent, mais aussi les complémentarités et intérêts communs,
3. assurer les conditions du développement d'un dialogue et d'un partenariat entre acteurs.

Pour cela, sont rassemblés autour de cette table deux représentants d'organisations professionnelles, AOPP du Mali et UTAP de Tunisie, un représentant institutionnel, ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso, un représentant de la Coopération sénégal-suisse et un consultant sur les questions de formation agricole et rurale.

L'échange entre nos cinq invités portera, d'une part, sur leur analyse d'une exigence de formation de masse pour le développement rural et, d'autre part, sur le cadre politique et le rôle des acteurs en faveur de la formation de masse dans le secteur rural.

A partir de leurs expériences, ils nous feront part de leurs convictions mais aussi de leurs doutes ou de leurs interrogations.

Après tout, ce mot « masse » peut en effrayer plus d'un :

- effrayer, parce qu'il a une connotation idéologique qui a souvent évoqué l'enrégimentement et le caporalisme,
- effrayer, parce que si on en voit la nécessité, voire l'urgence, on ne sait pas bien comment faire de la formation de masse,
- effrayer surtout en raison des coûts potentiels !

Mais qu'est ce qui coûtera le plus cher ? La formation de masse ? Ou les réparations des crises et violences politiques ? Ou encore les réparations, si c'est possible, des catastrophes écologiques prévisibles si l'on ne fait rien ? Mais j'anticipe ! Entrons directement dans le vif du sujet avec la première question : partagez-vous l'analyse de l'impératif et de l'urgence d'une formation de masse en milieu rural ?

¹ Le désengagement de l'Etat dans le cadre de l'ajustement structurel s'est traduit par un retrait massif des sociétés publiques qui assuraient dans les différentes régions la formation et le conseil des producteurs ruraux.

■ **Bakary FOFANA.**

La formation des paysans est non seulement nécessaire, mais elle est obligatoire. Nous ne pouvons plus produire sans mettre en œuvre une formation professionnelle agricole. Toutefois, les agriculteurs ne se considèrent pas encore comme exerçant une profession, un métier. Notre objectif c'est donc de professionnaliser les agriculteurs et cette professionnalisation ne peut pas se faire sans formation.

■ **Ezzedine BEN MUSTAPHA.**

Nous avons tous un impératif de formation de masse... Autrefois, l'Etat fournissait des formations sans que nous ayons à donner notre avis en tant que professionnels. Or les sortants des centres de formation ne répondaient pas aux besoins des producteurs agricoles. Les agriculteurs ont donc revendiqué une modification de la formation... ce qui se met en œuvre aujourd'hui en Tunisie. Cela pose la question de la formulation des besoins, de la définition des compétences, et de la construction de dispositifs de formation adaptés.

■ **Etienne KABORE.**

Les contextes sont différents entre les pays et il est donc normal que les démarches soient différentes. Dans nos pays d'Afrique subsaharienne l'agriculture est un moteur économique essentiel. Mais il faut aussi comprendre que, par le passé, les exploitants agricoles exerçaient les activités agricoles sans formation. Premièrement, aujourd'hui il faut maximiser, intensifier, valoriser les investissements. Nous devons relever les défis extérieurs, la sécurité alimentaire notamment. Ce n'est pas avec les savoirs ancestraux que l'on pourra répondre à ces défis. Deuxièmement, les défis démographiques exigent l'augmentation de la production. Troisièmement, les dispositifs de formation actuels ne sont pas à la hauteur des enjeux, tant qualitatifs au niveau des savoirs, que quantitatifs avec les questions démographiques.

La véritable question n'est pas faut-il ou non une formation de masse, mais comment faire pour arriver à cette formation de masse ?

■ **Alain MBAYE.**

Pour la plupart de nos pays, il faut donner l'assurance à tous les jeunes ruraux qu'ils peuvent accéder à une formation de base. Dans moins de 20 ans, 50% de la population de la plupart de nos pays d'Afrique subsaharienne sera constituée de jeunes de moins de 25 ans. Il faut donc leur donner une chance d'accéder à un métier, à une insertion sociale... La formation de masse est donc un impératif social... A côté d'un désengagement de l'Etat (suite aux politiques d'ajustements structurels des années 80), il y a une multitude d'acteurs qui ont pris sur eux de former les populations rurales. Il est aujourd'hui nécessaire d'assurer la concertation entre ces différents acteurs qui se préoccupent de formation agricole et rurale et les différentes tutelles de l'Etat en charge de l'éducation et de la formation.

Oui, il y a nécessité d'une formation rurale, oui, il faut y aller maintenant.

■ **Pierre DEBOUVRY.**

Je voudrais prendre l'expérience du Maroc. Ce pays a une agriculture duale. Il existe une petite agriculture, en voie de fragmentation avec une faible productivité mais aussi des problèmes graves de pollution... Au Maroc, il faut aujourd'hui produire plus en limitant la consommation d'eau. Le ministère de l'agriculture pensait récupérer l'espace des petits fellahs pour installer des grandes exploitations qu'il pensait beaucoup plus productives. Mais cela aurait entraîné le transfert des jeunes vers les métropoles. En conséquence, il a été proposé de former mais en se donnant des objectifs quantitatifs en termes de flux de formation. Or la vraie question n'est pas de former mais d'installer ! Et donc de former dans le cadre d'une installation.

■ **Jean Bosco BOUYER.**

Comment faire pour que la formation de masse soit prise en compte par les décideurs ? Comment faire pour que cela devienne une décision politique, ayant un caractère durable ? Comment faire pour que cela devienne opérationnel ?

■ **Ezzedine BEN MUSTAPHA.**

Nous savons aujourd'hui que les ressources naturelles sont limitées. Le seul moyen de valoriser les ressources, c'est au travers de la valorisation du capital humain. Tout le monde est certes conscient des enjeux, des défis, notamment dans le cadre de l'ouverture des échanges internationaux, mais il y a eu un accord sur la nécessaire valorisation du capital humain. Il faut présenter des demandes basées sur cet élément. C'est pourquoi l'UTAP a été associée à la réflexion sur la réforme de la formation professionnelle agricole en Tunisie et qu'elle s'y est largement impliquée.

■ **Etienne KABORE.**

Le Burkina a une expérience de la formation de masse avec 700 centres répartis sur tout le pays. Mais ce système n'a pas eu de suite et donc un certain nombre de personnes ne veut plus entendre parler de cette histoire et de son échec. Pour mettre en place une stratégie nationale de formation agricole, il faut passer par la construction d'un argumentaire, en soulignant que la profession agricole du Burkina a changé, elle est maintenant organisée, ce qui n'était pas le cas lors de cette première expérience. A un moment, les pouvoirs doivent prendre en compte la pression des agriculteurs, des organisations paysannes, et à ce moment là il faut disposer d'un argumentaire sérieux.

■ **Bakary FOFANA.**

La formation est obligatoire pour améliorer la production... Il faut donc pouvoir définir notre vision d'avenir de l'agriculture pour monter une stratégie de formation, ce qui permettra de définir un plan de formation. L'Etat ne peut plus tout faire, il nous faut donc participer, comme organisation de producteurs, à la réalisation de ces formations, ce qui implique aussi l'intervention du bénéficiaire de la formation qui doit participer financièrement au coût de la formation.

■ **Alain MBAYE.**

De 1967 à 1997, la coopération suisse, dans le domaine agricole, a essentiellement appuyé les programmes d'enseignements agricole et forestier des écoles d'ingénieurs et techniciens au Sénégal, dans le cadre de projets. Tirant le bilan de ses appuis, elle a fait le constat que ce genre d'action n'avait pas permis de répondre aux besoins des acteurs de manière efficace et massive. Partant de ce constat, elle a souhaité repositionner son intervention dans une logique d'accompagnement laissant l'initiative aux acteurs locaux et centrée sur les besoins des ruraux à la base. La coopération suisse entreprend alors d'appuyer la réflexion des acteurs nationaux visant la restructuration du système de formation et la définition des mécanismes d'identification de la demande et de pilotage qui impliqueraient davantage les bénéficiaires. Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'un document national intitulé « Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale, orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015 ». Cette approche n'a peut-être pas donné toute la place nécessaire aux enjeux démographiques mais elle a permis de construire une vision d'avenir.

Par le passé, les producteurs bénéficiaient d'encadrement et de formation dans le cadre des politiques productivistes mais l'Etat ne les avait pas impliqués dans l'analyse des enjeux et l'élaboration des politiques. L'Etat était le maître d'ouvrage, il n'associait les différents acteurs ni à la gestion des marchés, ni à la gestion des formations. L'Etat s'est ensuite désengagé¹ sans donner véritablement aux organisations paysannes les moyens d'assumer leurs responsabilités nouvelles et développer des stratégies pour adapter leurs systèmes de production à ces nouvelles situations.

Aujourd'hui, hélas, l'Etat recommence parfois les mêmes erreurs, en mettant en place des réseaux de centres de formation sans concertation avec les ruraux et leurs organisations représentatives. Il est impératif aujourd'hui de créer les conditions nécessaires à une analyse concertée des enjeux et des stratégies à mettre en œuvre, un partage permanent, entre les différents acteurs concernés par le monde rural.

■ **Pierre DEBOUVRY.**

Le secteur agricole met en œuvre des hommes, des productions, des espaces, un environnement. Cela correspond à des programmes sectoriels qui atomisent la formation entre des approches différentes. Cette synthèse, elle existe au niveau de l'exploitation agricole, c'est une unité de base... mais tant que l'on continuera à faire des formations par secteurs, on ne pourra pas appuyer le développement des exploitations agricoles. Si le diagnostic est nécessaire, il faut mettre derrière des moyens qui ne peuvent se faire qu'avec une volonté politique laquelle ne peut se concrétiser que dans une vision d'avenir partagée entre tous les types d'acteurs.

■ **Jean Bosco BOUYER.**

Justement, quel rôle chacun des acteurs peut-il ou doit-il avoir ?

■ **Bakary FOFANA.**

On ne peut pas aujourd'hui entreprendre une action de formation sans associer les différents acteurs. La situation a changé. Les agriculteurs savent de quoi ils ont besoin, ils ont des demandes précises. L'Etat associe les représentants des agriculteurs à l'ensemble de la réflexion, à la démarche. Notre rôle était de présenter ces expériences.

■ **Ezzedine BEN MUSTAPHA.**

Nous avons demandé de participer à l'analyse des besoins, à la définition des formations, à la prise de décisions. Nous avons aussi participé en tant que prestataires, donc en tant que formateurs, notamment comme tuteurs de stage.

■ **Etienne KABORE.**

A partir du moment où l'administration est sensibilisée à la nécessité d'une formation de masse, celle-ci doit participer à l'élaboration des politiques en termes de lois, à leur traduction pratique, mais aussi en évaluant la mise en œuvre de ces politiques.

Mais il faut aussi une ingénierie de professionnalisation des producteurs, notamment en précisant la demande, en connaissant les conditions réelles du métier. Ce dispositif doit être approprié par les acteurs, dans une démarche moins administrative, avec des dispositifs proches de la population, avec une nouvelle gouvernance des formations et notamment des centres de formation agricole par une intervention directe des agriculteurs dans la gouvernance des centres.

Mais il faut aussi que le système soit pérennisé, car trop souvent quand le bailleur part, les formations et les centres disparaissent. Il faut donc mettre en place un fonds national de la formation.

■ **Pierre DEBOUVRY.**

Quand on discute avec les agriculteurs on a souvent deux groupes d'agriculteurs, ceux qui sont installés et qui souhaitent plutôt s'inscrire dans un marché, alors que les jeunes souhaitent avoir une petite production. Les demandes sont souvent de nature différente et il faut pouvoir mettre en place des dispositifs à la fois de construction sociale des besoins de formation, mais aussi des réponses adaptées et nécessairement diversifiées

■ **Jean Bosco BOUYER.**

Merci, je crois que nous arrivons à la fin de notre échange. Retenons que si les expériences et les spécificités nationales sont diverses, pour argumenter auprès des décideurs en faveur de la formation de masse en milieu rural, cela nécessite, pour le moins, une association et une concertation fortes entre les acteurs concernés par la formation : les pouvoirs publics, les OPA, les prestataires et les bailleurs de fonds.

Merci à l'assistance pour sa réelle attention. Merci à vous, Messieurs, pour votre engagement dans cet échange.

Groupes de travail 2

La rénovation des formations rurales -analyse de questions thématiques :

1. l'appui à la définition de politiques nationales,
2. le rôle des différents acteurs
(administration centrale et régionale, OPA, centres de formation...)
et le développement des partenariats,
3. la formation des formateurs
et le renforcement de la capacité des prestataires,
4. les dispositifs de financement
de la formation professionnelle.

Groupes de travail n°2

La rénovation des formations rurales : analyse de questions thématiques.

Objectifs des groupes de travail :

1. approfondir quelques thèmes, récurrents à la mise en place de dispositifs de formation professionnelle agricole,
2. échanger des expériences, des analyses, identifier des compétences parmi les participants,
3. produire des références, des propositions...

Déroulement :

Quatre sous groupes de travail analysant chacun un thème particulier :

1. l'appui à la définition de politiques nationales,
2. le rôle des différents acteurs (administration centrale et régionale, OPA, centres de formation...) et le développement des partenariats,
3. la formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires,
4. les dispositifs de financement de la formation professionnelle.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- Groupe 1 – animateur : Marcellin HYLE (CETA Adja Oueré, Bénin) ;
intervenants : Pierre DEBOUVRY (consultant, France) ;
rapporteur : François KAMEN (INADES, Cameroun) ;
- Groupe 2 – animatrice : Valérie PLOUGASTEL (UNMFREO, France)
intervenants : Alain MBAYE (Coopération Sénégal suisse) ;
rapporteur : Mathias VONDO (CREF, Centrafrique) ;
- Groupe 3 – animateur :
Cora Mathias BATABLE (consultant, Burkina Faso) ;
intervenants : Fatouma SAMAKE (ICD, Mali) ;
rapporteur : Insa MBAYE (CIFA, Sénégal) ;
- Groupe 4 – animateur :
Alpha Oumar DIALLO (Fédération du Fouta Djallon, Guinée) ;
intervenants : Christian FUSILLIER (IRAM, France)
et Ezzedine BEN MUSTAPHA (UTAP, Tunisie) ;
rapporteur : Michel CARRIERE (Anamorphose).

Séance plénière La rénovation des formations rurales : analyses de questions thématiques

Président de la séance plénière :
Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER).

■ L'appui à la définition de politiques nationales

Rapporteur : François KAMEN
Formateur à l'INADES, Cameroun

Le travail du groupe a commencé par l'intervention de Pierre DEBOUVRY qui a mis en valeur certains aspects fondamentaux dont il faut tenir compte lorsqu'on parle de formation de masse rurale :

1. Dans un premier temps, on ne peut pas dissocier le secteur agricole des autres activités connexes. Il est donc nécessaire de faire un état des lieux et d'aller au-delà du secteur agricole pour faciliter la mise en place de politiques nationales réalistes, cohérentes et durables.
2. Dans un deuxième temps, la question agricole est avant tout une question de gestion de l'espace. C'est de la sécurité alimentaire et de l'éducation du capital humain d'une Nation qu'il s'agit. Par conséquent, on ne peut pas ignorer la fonction régalienne de l'Etat. D'où, la nécessité de définir une politique nationale qui doit partir d'une vision commune, d'une ambition commune et de la prise en compte d'intérêts contradictoires.
3. Dans un troisième et dernier temps, pour changer une agriculture, il faut trois séries de mesures :
 - un marché solvable (que les gens aient de l'argent),
 - l'accès à ce marché (l'information continue, les routes...),
 - l'évolution des techniques et des sciences.

Tous ceci nécessite une adaptation des structures d'exploitation et des hommes, en fonction des politiques qu'on aura définies.

Cette intervention a suscité des interrogations, notamment en ce qui concerne la démarche d'appui à la définition de politiques nationales. A ce sujet, plusieurs propositions ont été faites, à savoir :

- définition d'une vision réaliste en tenant compte des réalités locales, des spécificités,
- identification des principaux acteurs et définition de leurs rôles,
- prise en compte de tous les acteurs et des besoins réels du milieu rural,
- impulsion d'une dynamique auprès des producteurs afin qu'ils participent activement à l'identification des besoins (problèmes, à la recherche de solutions et de financements, au lieu de tout attendre de l'Etat...),
- mise en place de filières porteuses, compte tenu du marché international,
- diffusion et mise à niveau de l'information à partir de l'état des lieux,
- formation initiale, à la base, pour consolider les acquis,
- instauration d'un mécanisme d'évaluation continue.

Autre question : Comment passer de la politique à sa mise en œuvre ? Comment arriver à formaliser la démarche ?

Une proposition a été faite avec l'utilisation de l'approche programme qui pourrait s'appuyer sur le « cadre global d'ingénierie » proposé par l'AIF. Cet outil n'est pas le seul et, ne l'oublions pas, toute la difficulté, c'est de former l'informel. Alors, plusieurs outils existent (outil de recueil des données, de planification...) et peuvent être utilisés en fonction des milieux, des spécificités et des thèmes. Toute la problématique de la formation de masse est là !

Ce qui est à faire, c'est l'inventaire de tous les outils qui existent aujourd'hui dans le domaine de la formation et voir, avec les bénéficiaires, quelles adaptations seraient nécessaires, appropriées, car ce qu'il faut surtout éviter, c'est d'imaginer un modèle standard qui risquerait de ne pas prendre en compte toutes les spécificités.

■ Le rôle des acteurs et le développement des partenariats

Rapporteur : Mathias VONDO
Directeur national des Centres Ruraux d'Éducation et de Formation, Centrafrique

Les travaux du groupe ont commencé par la présentation des membres présents, puis l'animateur a rappelé le thème et souligné les objectifs de ce travail en commission avant d'inviter l'intervenant à faire-part de l'expérience de la coopération Sénégal – Suisse.

Après de nombreuses années d'appui de la coopération suisse à la formation agricole au Sénégal, celle-ci a engagé, en 1998, une réflexion prospective sur la formation agricole et rurale qui a permis d'identifier les nouveaux besoins de formation des acteurs ruraux dans le cadre d'une nouvelle économie agricole et rurale. Sur la base des orientations et stratégies nationales, il a été proposé de restructurer le système de formation, de redéfinir des mécanismes d'identification de la demande et de pilotage, lesquels impliquent davantage les bénéficiaires afin que les ruraux deviennent les acteurs de la restructuration du système de formation agricole et rural.

La discussion s'est engagée sur le rôle spécifique de chacun des grands groupes d'acteurs et les évolutions en cours.

Pour assurer le pilotage de la définition des stratégies nationales de formation, plusieurs exemples de constructions institutionnelles, regroupant des organisations nombreuses et diversifiées, ont été présentés et ont souligné l'importance de la participation des différents acteurs du milieu rural dans leur définition.

L'Etat, dans ce cadre, doit jouer pleinement son rôle d'orientation, de suivi, de contrôle et d'évaluation, mais peut afficher sa volonté de faire des concessions de service aux institutions privées ou aux collectivités. La concertation entre les différents services de l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, et la société civile apparaît dans ces conditions comme une nécessité dans l'élaboration des

orientations politiques de formation agricole en respectant toutes les exigences du terroir et des demandes professionnelles. L'Etat doit s'impliquer dans l'animation de ce dispositif afin de créer une synergie à tous les niveaux et de permettre aux organisations à la base de contribuer elles mêmes aux orientations stratégiques de la formation.

Dans de nombreux pays, l'Etat transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, lesquelles doivent gérer de nouveaux services. En conséquence, il apparaît également nécessaire de développer leurs capacités afin que les élus locaux puissent développer des argumentaires susceptibles d'alimenter leur plaidoyer sur la définition des nouveaux cadres législatifs et favoriser le développement de la profession, notamment par la formation.

Enfin, concernant les ONG et les partenaires du développement, tout en restant des acteurs dans cette démarche d'appui, ils doivent néanmoins harmoniser leurs interventions et renforcer la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la définition de cette stratégie.

Ce dispositif de partenariat institutionnel et d'harmonisation des actions nécessite également, pour sa bonne réussite, une harmonisation de l'appui des coopérations internationales. Il faut enfin que soient assurées des conditions correctes de travail et de revenus pour les agents nationaux impliqués dans la politique de formation rurale afin d'éviter des démissions et des départs vers d'autres structures plus rémunératrices.

■ La formation des formateurs et le renforcement de la capacité des prestataires

Rapporteur : Insa MBAYE
Directeur exécutif, Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture, Sénégal

Plan de l'intervention :

1. Eléments de présentation du cas de « formation de formateurs et mise en place d'un réseau de ces formateurs ».
2. Echanges sur l'intervention.
3. Partage d'expériences.
4. La formation de masse et formation de formateurs.
5. Quelques éléments de réflexion et de propositions.

1/ ÉLÉMENTS DE PRESENTATION DE L'INTERVENTION

Le contexte général de l'intervention de cette ONG est marqué par :

- un vaste pays, le Mali, avec plus de 1 million de km² et une population majoritairement rurale (80 %),
- une ONG travaillant sur les questions de santé animale et d'approvisionnement en médicaments,

- un retrait progressif de l'Etat après 30 ans de forte présence et parallèlement l'installation de nombreux vétérinaires privés,
 - une région prioritaire d'intervention (MOPTI) où les services vétérinaires ne se rendent plus comme auparavant (zone aride, accès difficile, faible densité, élevage nomade, non-motivation des vétérinaires privés),
 - dans le même temps, développement des « banas banas », des commerçants véreux commercialisant des produits de mauvaise qualité.
2. l'agrément renvoie au souci de réguler/moraliser la profession de formateur qui a ses exigences de qualité,
 3. la formation en soi n'est pas suffisante, elle nécessite souvent de l'accoupler avec des démarches d'accompagnement, d'animation, de réflexion et de recherche de solutions à des contraintes/difficultés/problèmes qui se posent aux acteurs en situation professionnelle à travers une approche plutôt « systématique »,
 4. ce cas introductif s'apparente à une formation de masse localisée et est plus un prétexte d'échanges d'expériences sur la formation de formateurs et le renforcement des capacités des prestataires, l'identification des problèmes et des propositions.

Devant cette situation, les éleveurs ont interpellé la Chambre d'Agriculture pour avoir un accès correct et de qualité aux soins vétérinaires et aux médicaments. Sur cette base, s'est développé une large concertation, avec un rôle central joué par les éleveurs eux-mêmes dans la détermination des thèmes de formation les intéressant et les lieux d'installation des services. Pour répondre à la demande, la Chambre d'Agriculture a identifié, avec l'appui de partenaires souvent étatiques, des prestataires pour la formation et le service aux éleveurs (bonne dose, bon moment, bonnes pratiques).

Ces prestataires étant souvent des vétérinaires nouvellement diplômés, un décalage de compétences/capacités opérationnelles est courant. Aussi, la Chambre d'Agriculture a-t-elle décidé de procéder à leur formation pour en faire des prestataires qualifiés, agréés à l'issue de l'évaluation concluante de la formation. Quatre éléments importants de la formation sont à noter :

1. la formation est dispensée par des spécialistes choisis par la Chambre d'Agriculture en relation avec les services de l'état et sur la base d'un cahier des charges,
2. des supports et manuels sont élaborés et destinés aux éleveurs,
3. des jeux de rôles, des mises en situation et des tests sont réalisés pour vérifier la capacité des vétérinaires à démultiplier/dispenser la formation, à l'issue de quoi, un agrément est donné aux prestataires qualifiés et un recyclage envisagé pour les autres,
4. une évaluation systématique est faite par les bénéficiaires et la Chambre d'Agriculture de la formation dispensée par les prestataires.

En conséquence, il a été mis en place un réseau de 150 prestataires agréés sur les 12 thématiques de formation retenues. En plus, un autre groupe de prestataires a été formé sur les questions d'organisation et de gestion du terroir.

Résultats globaux obtenus :

- de 1995 à 2000 : 2500 éleveurs formés par an,
- depuis le processus de formation et de services continue malgré l'arrêt des financements des bailleurs de fonds.

2/ ÉCHANGES SUR L'INTERVENTION.

Plusieurs questions, demandes de clarifications, préoccupations, ont été échangées avec l'intervenant et entre participants sur les thèmes suivants :

1. l'évaluation par la Chambre d'Agriculture et des bailleurs de fonds des impacts positifs, sous réserve de la difficulté d'isolement précis des impacts dus à la formation,

3/ PARTAGE D'EXPÉRIENCES.

Concernant la formation des formateurs, deux questions préalables :

1. quel est notre public ?
2. à quels besoins répondons-nous ?

La réponse donnée à ces questions préfigure toutes les formes de formations envisageables : initiale ou continue, formelle ou informelle, générale ou spécifique, technique, de gestion ou humaine (relationnelle).

Quelques expériences de formation de formateurs et de renforcement des capacités des prestataires :

- CESAG : Formation sur l'éducation et la pédagogie avec trois spécialités ou métiers de formateurs : responsables de formation, offre de formation de formateurs, relations systèmes / Politiques / stratégies,
- BENIN : Deux expériences de formation aboutissant à un recyclage pour formateurs,
- ENESAD Dijon : Formation de formateurs d'adultes dans le cadre d'un DESS Ingénierie formation,
- Réseau MFR : Recrutement de formateurs/enseignants sur des critères techniques et « formation de formateurs » pour ceux ayant des prédispositions,
- IPD AOS Burkina : Formation de formateurs pour le dispositif de formation interne de la SOFITEX sur les 5 étapes classiques, analyse de la demande, conception, préparation, animation, évaluation,
- CESAO : formation de paysans devant, dans un 2^{ème} temps, partager leurs connaissances sur le terrain (variante de formation de formateurs), formation d'agents et cadres supérieurs en formation de formateurs,
- CIFA : un cycle de formation de formateurs de cinq modules dispensés en fonction de la demande, du profil des formateurs animateurs de terrain, du projet professionnel envisagé. Résultat/objectifs : méthodes et outils opérationnels.
- Cameroun : une centaine de formateurs formés dans les années 80/90 par le CNEARC et orientés vers la formation initiale (enseignement).

4/ FORMATION DE MASSE ET FORMATION DE FORMATEURS.

- a) La question financière :
- disponibilité en moyens financiers,
 - au-delà de la formation, la performance des activités économiques influe sur le devenir des formés,
- b) Décalage/obsolescence par rapport au contexte évolutif, rapidement changeant,
- c) Image / Perception / Représentation péjorative du formateur endogène => d'où une nécessaire valorisation,
- d) Le problème de la reconnaissance, de l'habilitation, de la normalisation de la profession de formateur : cadrage législatif et réglementaire ? Les situations sont et peuvent être variables selon les pays,
- e) Volonté politique réelle (favorable ou non).

5/ QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION ET DE PROPOSITION.

Compte tenu de l'urgence, de l'ampleur des besoins, de l'immensité de la tâche :

- considérer l'informel et se donner les moyens de voir ce qui s'y fait, l'accompagner, aider à sa clarification,
- envisager et prendre en compte toutes les possibilités, tous les niveaux, tous les types, de dispositifs et ressources de formation existants,
- mettre en place un dispositif institutionnel de pilotage et de coordination avec l'Etat, mais ouvert, souple, adaptable, léger et favorables aux dynamiques endogènes et innovantes,
- veiller à la capitalisation, à la démultiplication dans l'optique de formation de masse,
- tenir compte à la fois de l'existant et de nouveaux acteurs (jeunes) dans une démarche stratégique de définition de politique de formation de masse,
- cibler une masse critique de personnes et organismes dynamiques qui peuvent faire bouger les choses de l'intérieur, constituant des leviers sur lesquels on peut s'appuyer pour une formation de masse.

■ Les dispositifs de financement de la formation professionnelle

Rapporteur : Michel CARRIERE
Anamorphose, France

Le groupe de travail devait identifier des éléments de stratégie et de méthodologie à prendre en compte pour construire un argumentaire technique et économique permettant :

1. d'une part que la formation professionnelle agricole de masse soit prise en compte par les décideurs politique,
2. et d'autre part de mobiliser des ressources suffisantes et pérennes.

Pour cela il faut prendre en compte que les acteurs à impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de la formation professionnelle agricole sont de statuts divers (publics, privés, société civile, OP, coopération bilatérale multilatérale, projets...) et ont donc un rapport différent à la question de son financement, mais aussi que la formation professionnelle recouvre trois types de coûts :

1. institutionnels (structure d'appui, suivi, organisation...),
 2. de prestations (prestataires de formation et supports...),
 3. pour les bénéficiaires (notamment « manque à gagner »...),
- ... et deux types de formation : formation initiale et formation Continue.

A partir des expériences des participants, notamment celles de la Tunisie, du Sénégal, des Centres des Métiers Ruraux de Côte d'Ivoire et des Chèques Formation mis en place par le projet PASPE au Mali sud, nous avons essayé d'avancer des éléments de réponse à trois questions :

1. Quelles sont les types de formations professionnelles qui relèvent de financements publics, de financements mixtes, de financements directs par les bénéficiaires ?
2. Peut-on viabiliser à terme les dispositifs de FPA à travers la mise en place de Fonds de FPA ? (Taxes sur les produits agro-sylvo-pastoraux ?...)?
3. Dans le cadre des processus de décentralisation faut-il promouvoir des fonds régionaux de FPA ? Quel rôle pour les Chambres d'agriculture ?

Par rapport à la première question, il est ressorti que la formation initiale doit être prise en charge par le budget de l'Etat (le budget de l'Etat étant la somme de ses ressources propres et des ressources extérieures mobilisées), mais que les établissements devaient être gérés de façon paritaire et qu'il convenait de privilégier les investissements immatériels, de valoriser les apports des professionnels (mise à disposition de leur matériel et infrastructure dans le cadre de l'alternance). Il a été évoqué le fait que tout ce qui relève de l'éducation de base et de la formation initiale, ainsi que les actions de formation et l'information citoyenne doit pouvoir être financé par le budget de l'Etat ; tout ce qui relève de formation professionnalisante complémentaire peut faire l'objet, lorsque la formation est en lien avec le développement d'activités économiques, de co-financement par les bénéficiaires. L'atelier insiste sur la nécessité, dans tous les cas, de subventionner les actions de formation professionnelle agricole.

Pour la formation continue, l'expérience des CMR nous a amené à dissocier trois types de prestations

- formation de l'ordre de l'information, de l'appui à la structuration...
- formation citoyenne.

Ces deux premières prestations doivent être financées par le budget de l'Etat et les partenaires bi et multilatéraux.

- formations au métier en lien direct avec les activités des bénéficiaires.

Pour ce troisième type de prestations, les producteurs devraient contribuer au financement, en plus du budget de l'Etat et de cofinancement de bailleurs. Les différentes expériences présentées montrent que cette contribution peut être comprise entre 25% (CMR) et 50% (Chèque Formation PASPE-Mali sud). Mais, pour cela, il faut que la demande soit formulée par les bénéficiaires et qu'ils puissent en mesurer l'impact sur la rentabilité de leur exploitation. Au Mali ce sont les bénéficiaires qui évaluent la qualité du service puisqu'ils ne versent leur contribution au prestataire qu'après la formation, via la Chambre d'agriculture.

Par rapport à la mise en place de Fonds de FPA, nous avons observé les cas :

1. de la Tunisie, où la formation professionnelle est financée par un fonds alimenté par une taxe de 2% sur la masse salariale des entreprises et une prise en charge de l'Etat pour les frais de déplacement et d'hébergement,
2. celui de la Côte d'Ivoire où le fonds est alimenté là aussi par une taxe sur les revenus des salariés,
3. celui du Sénégal où un fonds est en préparation,
4. celui du FAFPA au Mali (fonds d'appui au financement de la formation professionnelle et l'apprentissage), qui est abondé par une taxe de 1% sur la masse salariale des entreprises).

Ce rapide examen laisse à penser qu'une capitalisation sur ces différents types de mécanismes devrait permettre à terme de pouvoir contribuer de façon pérenne au financement de la formation professionnelle. Mais nous avons peu avancé sur cette question.

Par rapport à la question relative à l'opportunité de promouvoir des fonds régionaux de FPA, l'exemple des Chèques Formation du PASPE du sud Mali, est assez exemplaire et il ressort de cette expérience que pour que ce soit efficace et efficient, il faut :

- un cadre de concertation associant l'ensemble des acteurs,
- une demande qui vient des bénéficiaires,
- une structure (la chambre d'agriculture dans ce cas) qui porte la dynamique et qui fasse appel à des prestataires de qualité,
- des personnes convaincues, des intérêts réciproques bien compris entre tous les acteurs et des porteurs pour fédérer.

Prémisses d'une réflexion Stratégique :

L'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de formation professionnelle agricole de masse sont complexes et impliqueront un système de financement complexe, compte tenu de la variété des acteurs impliqués et des complémentarités des sources de financements. Pour cela il faudra : s'appuyer sur les expériences existantes et les valoriser, utiliser et optimiser

l'existant et prendre en compte que :

- les politiques sont sensibles aux arguments politiques et à ceux des OP qui représentent beaucoup d'électeurs,
- les bailleurs de fonds et le ministère des Finances sont majoritairement sensibles aux arguments économiques ; il faut donc trouver des alliés à l'intérieur du ministère des finances pour appuyer notre dossier,
- les OP doivent s'associer ouvertement et fortement à la défense du dossier et au pilotage national et décentralisé,
- les ruraux sont sensibles aux arguments qui vont leur apporter une garantie d'amélioration de leur situation de vie quotidienne.

Quelques éléments de réflexions pour bâtir un plaidoyer :

L'argumentaire pour faire prendre en compte la formation de masse et donc son financement par les décideurs doit reposer sur

- une analyse technique et économique qui prenne en compte les impacts des investissements non seulement sur les bénéficiaires directs mais aussi sur les bénéficiaires indirects (Etat, système bancaire...), et qui soit raisonnée en fonction de la nature des bénéficiaires.
- une analyse des ratios coûts/bénéfices qui doit mettre en évidence que le financement de la formation professionnelle de masse ne représente pas des coûts mais un investissement et il faut donc avoir des cadres qui soient capables de faire ces analyses notamment : analyse des besoins de formation, évaluation de leur coût, évaluation des ressources existantes.
- la complémentarité public / privé (étude financière) et la rationalisation potentielle des ressources existantes (étude technico financière).

Ce plaidoyer devra définir des modalités de :

- sécurisation du captage des ressources existantes (analyse du système de gestion),
- captage des ressources additionnelles possibles nationales et/ou internationales en complément des ressources existantes (analyse avec les OP, le MINEF, les ministères sociaux),
- sécurisation de la gestion paritaire. (gestion),

Mais aussi :

- les objectifs d'allocation (Partenaires : OP, administration...),
- les procédures décentralisées d'allocation,
- les critères d'éligibilité de la demande,
- l'éligibilité des coûts (cohérence publique / privé),
- les critères de contrôle de qualité du service. (OP/ Administration).

Séance plénière 6

Table ronde 2

Les éléments clefs d'une démarche de création d'un dispositif de formation professionnelle de masse

Les éléments clés d'une démarche de création d'un dispositif de formation professionnelle de masse.

Objectifs de la table ronde :

1. développer un échange d'expériences et d'analyses sur une démarche d'ingénierie appliquée à la création de dispositifs de formation professionnelle agricole,
2. identifier les éléments clés de cette démarche en termes d'insertion dans des orientations nationales, des programmes internationaux, d'analyse des métiers, de conduite de projets, de participation des différents types d'acteurs...

Participants :

- Jérôme DJEGUI, consultant, Bénin,
- Adama COULIBALY, coordonnateur et chef de projet, Centres des Métiers Ruraux, Côte d'Ivoire,
- Christian FUSILLIER, expert, Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de développement (IRAM), France
- Michel YAMEOGO, Centre de Formation Continue, groupe EIER / ETSHER.

Animateur de la table ronde :

Alain MARAGNANI (MAP France)

■ Alain MARAGNANI.

Cette seconde table ronde s'inscrit dans la progression de la réflexion de notre atelier. Après avoir fait un diagnostic de la situation dans les zones rurales, évoqué les nécessaires relations entre politiques agricoles et rurales et formation professionnelle, discuté sur le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre de ces formations professionnelles, nous vous proposons d'échanger sur les éléments clés d'une démarche de création d'un dispositif de formation professionnelle agricole de masse. C'est pourquoi les participants à la table ronde ne sont plus des représentants de la diversité des acteurs, mais plutôt des techniciens qui participent à des études, des évaluations sur des dispositifs de formation professionnelle.

Je vous propose de conserver la même « règle du jeu » que celle que nous avons utilisée hier, à savoir un débat d'une heure environ entre les participants de la table ronde, suivi d'un échange ouvert avec la salle.

Au fur et à mesure du déroulement de l'atelier nous avons partagé progressivement un certain nombre de points autour desquels se dessine un consensus :

- L'ampleur des enjeux de développement pour les zones rurales face à l'augmentation de la pression démographique, les difficultés d'accès au foncier, l'insuffisance de la productivité, les déséquilibres écologiques,
- La nécessité de mettre en œuvre une politique de formation professionnelle, élément, parmi d'autres, d'une politique agricole et rurale,
- L'importance de l'intervention et de la participation des différents types d'acteurs dans la mise en place de la formation professionnelle, Etat, collectivités locales, organisations professionnelles, prestataires de formation... en fonction de leurs compétences et leurs complémentarités,
- La prise en compte de toutes les formes de dispositifs éducatifs, formels et informels, publics, associatifs et privés, y compris l'apprentissage familial, dans un ensemble mis en cohérence en regard d'un projet partagé,
- Dans un cadre de financement assuré et pérenne...

Mais, au point où nous sommes arrivés maintenant, sur la base de vos expériences personnelles, pouvez-vous nous dire quels sont les éléments clés qui vous paraissent indispensables dans une démarche de création ou de rénovation de dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale ?

■ **Christian FUSILLIER.**

En tout premier lieu, dans une démarche de création ou de rénovation de dispositifs de formation professionnelle agricole et rurale, il me semble nécessaire de faire apparaître une volonté politique pour le secteur agricole laquelle représentera un cadre pour fédérer les efforts de l'ensemble des bailleurs de fonds. Il faut donc des responsables du projet capables d'argumenter (en particulier sur l'économie de la formation, le rapport coût / bénéfice) pour que se mettent en place des politiques agricoles et de formation professionnelle. D'où la nécessité de créer une masse critique minimum de personnes formées dans les pays qui s'engagent dans cette voie.

Il faut également trouver les bonnes connexions avec le terrain (en particulier les régions, au sens géographique, c'est-à-dire des entités économiques cohérentes) pour alimenter la stratégie de création d'un dispositif de formation professionnelle agricole et rurale.

■ **Adama COULIBALY.**

Pour ma part, je crois qu'il faut également pouvoir faire rigoureusement un état des lieux, qui soit exhaustif, de tout ce qui concourt à la formation agricole : les instituts de formation, les écoles, les centres de formation, mais aussi les dispositifs d'encadrement de masse, qu'ils soient publics ou qu'ils soient privés etc. Parce que le nouveau dispositif de formation à mettre en place doit être mis en cohérence avec l'existant.

Par ailleurs, l'impact des formations n'est souvent pas décrit dans les documents de bilan qui se limitent seulement à des flux de formés ou à des indicateurs de suivi. Or les impacts de la formation, qui peuvent être à fois financiers, économiques, nutritionnels, environnementaux, ou de santé publique, peuvent aider à mobiliser et intéresser les décideurs à la question de la formation professionnelle agricole.

Mais, il faut aussi pouvoir répondre à la question : quel statut à la structure du dispositif de formation ? Quel projet ? Quel programme ?... Parce que du statut de la structure dépend celui des futurs agents du dispositif de formation et donc leur motivation.

■ **Jérôme DJEGUI.**

Ma contribution sera sous forme de questionnaire.

La formation n'est qu'un des éléments d'une politique agricole ; au Bénin, il existe déjà beaucoup de documents stratégiques de politique agricole... Mais ces documents ne sont pas utilisés, pourquoi ?

Le problème, à mon avis, n'est pas seulement de chercher quelle formation de masse il faut mettre en place si cela doit conduire à faire un document de plus qui ne sera pas utilisé.

Au Bénin, les rendements stagnent depuis une quarantaine d'années (pour les produits de grande consommation) malgré les améliorations apportées dans l'encadrement des producteurs par les différentes structures de formation. Qui doit-on alors mieux former ?

Il faut d'abord répondre aux questions ? Et notamment à celle-ci : quelles formations pour quels agriculteurs ?

■ **Michel YAMEOGO.**

Je crois qu'il faut d'abord souligner le contexte général de nos Etats : c'est un contexte marqué par le désengagement de l'Etat, avec pour corollaire la promotion du secteur privé et la décentralisation des responsabilités auprès des différents acteurs de la formation agricole.

La conséquence de ce contexte, c'est qu'il faut proposer un dispositif de formation, pour un public cible, dans le cadre d'une politique agricole.

Le Burkina dans sa stratégie de mise œuvre de sa politique agricole a décidé de soutenir et de développer des filières de production. Chaque filière a son plan d'action dans lequel les différents acteurs sont identifiés, ainsi que leurs besoins de formation.

L'encadrement agricole doit aussi avoir un grand rôle à jouer. Les attentes sont fortes de la part des opérateurs agricoles. La question posée est donc : quel type de formation faut-il mettre en place pour chaque type de public ?

■ **Christian FUSILLIER.**

En regard d'un objectif de développement d'une formation professionnelle de masse, il existe de très nombreuses possibilités d'actions. Il faut donc se poser la question suivante : quels sont les mécanismes qui vont permettre aux acteurs d'aller à l'essentiel ? Comment trouver des formules qui permettent un accès à la formation d'un grand nombre de producteurs ?

Pour y répondre, il faut se fixer des indicateurs, en particulier un argumentaire coût / bénéfice. Il faut également poser des principes de base :

1. mettre la formation de masse et l'agriculteur au cœur de nos objectifs, quelle que soit notre position dans le dispositif de formation,
2. s'appuyer sur les professionnels du secteur.

■ **Adama COULIBALY.**

Je voudrais rebondir à partir de l'intervention de Michel YAMEOGO. En effet, il me semble que structurer les productions en filières ne suffit pas à résoudre le problème de la formation de masse.

En Côte d'Ivoire nous avons une vingtaine de filières de production assez bien structurées. Malgré cela il s'est avéré nécessaire de recourir à des financements étrangers et/ou d'institutions internationales, telle la Banque Mondiale, pour financer la vulgarisation qui est considérée dans de nombreux pays comme le dispositif de formation de masse des exploitants agricoles. C'est pourquoi, en Côte d'Ivoire, le projet des Centres des Métiers Ruraux a été mis en place pour prendre en compte la formation initiale des exploitants, plus largement que la vulgarisation par filière.

■ **Michel YAMEOGO.**

Pour ma part, il me semble que la formation de masse n'est pas une finalité, mais elle est un levier de développement pour le secteur agricole et les différentes filières de production.

Toutefois, la mise en place de la formation de masse ne doit pas occulter le rôle que doit jouer la vulgarisation agricole.

■ **Christian FUSILLIER.**

Pour compléter le débat sur l'articulation vulgarisation dans les filières de production / formation des exploitants, je voudrais souligner le problème suivant : l'ensemble du monde rural devrait être formé, malheureusement nous n'en avons certainement pas les moyens. Donc il nous faut sélectionner des publics à former. C'est l'exemple de la stratégie des Centres des Métiers Ruraux. Ils sont des intermédiaires pour analyser les demandes de formation et identifier les personnes ressources. Enfin, il faut cibler les actions de formation pour les filières à intérêt économique permettant une plus-value.

■ **Adama COULIBALY.**

Christian FUSILLIER a insisté à plusieurs reprises sur le coût d'une formation de masses.

La capacité de financement d'une formation professionnelle de masse se pose différemment selon les pays. La Côte d'Ivoire a les moyens de financer son dispositif. Tout est question de l'affectation et de l'orientation des dotations budgétaires. Donc de la volonté politique de l'Etat.

Enfin, il faut penser la relation entre formation initiale, formation continue et vulgarisation. La formation initiale des producteurs permet aux structures de vulgarisation d'obtenir de meilleurs résultats parce qu'elles s'adressent à des « sachants », lesquels deviennent réceptifs au message, on peut alors les convaincre.

■ **Alain MARAGNANI.**

Pour commencer ce vaste projet d'un dispositif de formation professionnelle de masse, quelle devrait être notre priorité ?

■ **Michel YAMEOGO.**

J'avais souligné au début du débat la nécessité de proposer un dispositif de formation, pour un public cible, dans le cadre d'une politique agricole, notamment de développement des filières de production. Dans le cadre de ces filières de produits, il faut donc développer en priorité une « nouvelle race d'opérateurs », plus productifs.

■ **Christian FUSILLIER.**

Pour ma part, je crois qu'il faut placer la priorité sur le pilotage du dispositif, c'est-à-dire qu'il faut nécessairement pouvoir s'appuyer sur une masse critique minimum de responsables, de cadres, de formateurs, au niveau de l'Etat

comme au niveau des OP, pour s'engager dans cette démarche. Il faut en effet pouvoir aller jusqu'à l'argumentaire politique, économique, social, sinon on fera du bricolage.

Mais pour obtenir cette masse critique de responsables de formation, susceptibles d'élaborer ces argumentaires, il faut encore que les fonctionnaires puissent être dans des conditions de travail correctes, de salaires, d'environnement matériel... sinon on aura du mal à avoir des personnes de qualité et qui soient motivées pour participer au pilotage et au suivi des programmes.

■ **Adama COULIBALY.**

Je partage cette opinion. Il faut trouver des gens convaincus pour bousculer.

■ **Jérôme DJEGUI.**

Mais, qui peux-tu bousculer ? Nous sommes surtout des techniciens et non des décideurs. Il faut que nous soyons conscients de ce que nous pouvons faire et de nos limites.

Questions avec la salle

■ **Alain MBAYE.**

Qu'entendez-vous par « nouvelle race d'opérateurs » ?

■ **Michel YAMEOGO.**

Je constate qu'un fossé se creuse entre la masse des paysans et les quelques riches. Il faut donc que les producteurs améliorent leurs productions et leur productivité.

■ **Adama COULIBALY.**

Pour ma part, comme je l'indiquais tout à l'heure, si la vulgarisation s'adresse à des « sachants », les conseils sont mieux appliqués. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il y a complémentarité entre le projet des Centres de Métiers Ruraux qui donne les fondamentaux des métiers en milieu rural, tandis que la vulgarisation assure la formation continue. Sans formation initiale, les exploitants ne connaissent pas ce qu'ils ignorent, l'agent vulgarisateur passe son temps à courir après eux au lieu du contraire. Sinon, avec les « sachants », ils vont eux-même chercher l'agent, qu'ils questionnent, interrogent...

Mais il faut aussi faire attention à ne pas privilégier qu'une seule catégorie sociale. Le milieu rural est en équilibre avec ses forces et ses faiblesses. Si vous ne prenez en compte qu'une seule catégorie sociale, vous mettez en cause les rapports de force internes au milieu rural et cela peut-être cause d'échec de votre démarche. Parce que ceux qui détiennent le capital de production (la terre), c'est-à-dire les vieux, ont toujours leur mot à dire. C'est pourquoi il faut prendre en compte toutes les couches sociales du milieu rural.

■ **Christian FAULIAU.**

Je tiens à souligner un élément important dont vous n'avez pas parlé. Dans l'élaboration d'une stratégie nationale de formation rurale, il ne faut pas oublier le ministère des Finances, sinon nous n'y arriverons pas. Il y a effectivement beaucoup de documents (plan stratégique, etc.) pour lesquels les paysans ont été consultés, mais ils n'engagent pas l'Etat. Seule, la loi d'orientation agricole sénégalaise, avec la reconnaissance du métier d'agriculteur, engage l'Etat vis à vis du monde rural.

Il faut une politique nationale efficace pour que les bailleurs de fonds se mettent en ordre de marche. Il faut aussi un bureau du dispositif national de formation agricole avec des moyens pour fonctionner. Par exemple, dans les projets SNFAR, il est possible de disposer d'un million de dollars sur 2 ans.

■ **Alain MARAGNANI.**

Pour clore cette table ronde, je voudrais donc reprendre quelques points sur lesquels des convergences se sont dessinées :

1. Le rôle clef d'un bon diagnostic de la situation comme préalable à toute intervention, à la fois sous son angle économique, démographique, agronomique, mais aussi social, culturel ainsi que sur les dispositifs d'apprentissage ;
2. L'importance de bien identifier les différents types d'acteurs susceptibles d'être concernés par la formation professionnelle, de bien connaître les rôles qu'ils peuvent jouer ainsi que leurs moyens d'intervention ;
3. L'existence d'une masse critique de personnes bien formées pour participer à l'élaboration des stratégies nationales de formation agricole et rurale, ainsi qu'à la création de dispositifs de formation professionnelle adaptés.

Groupes de travail 3

La création d'un réseau

« formations agricoles et rurales » : objectifs ?

activités ? animation ? productions ?

Groupes de travail n°3

La création d'un réseau « formations agricoles et rurales » : objectifs ? activités ? animation ? productions ?

Objectifs des groupes de travail :

1. développer un échange entre participants sur l'intérêt qu'il y aurait à créer un réseau sur les formations professionnelles agricoles et rurales,
2. définir des objectifs au fonctionnement de ce réseau,
3. élaborer des propositions d'organisation de ce réseau : activités, formes, animation, productions ?

Déroulement :

Trois sous-groupes en parallèle sur le même thème.

Intervenants, animateurs et rapporteurs :

- Groupe 1 – animateur :
Benoît BERGER (DGER Réseau Bénin, France) ;
intervenant : Zakari BOURAIMA (Groupe EIER ETSHER) ;
rapporteur : Jean-Baptiste THOMBIANO (MESSRS, Burkina Faso) ;
- Groupe 2 – animatrice :
Samandrosa RAMAROLANY (MAEP, Madagascar) ;
intervenant : Khalid BELARBI (DGER Réseau Burkina Faso, France) ;
rapporteur : Réald Romuald MBIDA (CESAG) ;
- Groupe 3 – animateur : Oumarou YOUSSOUFA (OPC, Cameroun) ;
intervenant : Alphaba BAYO (ETFPA Guinée) ;
rapporteur : Philippe CHERRIER (DGER Réseau Sénégal, France).

Séance plénière ■ Groupe 1

La création d'un réseau « formations agricoles et rurales » : objectifs ? activités ? animation ? productions ?
Restitution des groupes de travail, débats et synthèse générale

Président de la séance plénière :
Hervé TEISSEIRE (AIF).

Rapporteur : Jean-Bernard THOMBIANO
Inspecteur national de l'enseignement technique,
MESSRS, Burkina Faso

Compte tenu de la richesse des échanges, le groupe a pris en compte d'autres points non moins importants dans la réflexion.

1/ EXPOSÉ DE L'INTERVENANT.

Ainsi, après avoir écouté l'exposé de l'intervenant, M Zakari BOURAIMA qui a porté sur les « éléments à prendre en compte dans la réflexion, et comprenant les points ci-après : questionnement et constat, problématique, objectifs, activités, acteurs, fonctionnement.

2/ ECHANGES – RÉSULTATS.

2.1/ Qu'est ce qu'un réseau, définition.

C'est un dispositif mettant en rapport différents acteurs travaillant pour des objectifs déterminés, avec des règles de jeu implicitement ou explicitement acceptés.

On pourrait le considérer comme un « panier » dans lequel chacun y apporte du sien, mais également dans lequel chacun peut y puiser.

C'est une plate forme dynamique et permanente correspondant toujours aux besoins et aux intérêts des acteurs. L'entrée peut-être un objectif fédérateur minimum commun, mais pouvant évoluer dans le temps.

2.2/ Finalités.

Pour nous, la finalité d'un réseau, c'est la formation de masse en milieu rural.

2.3/ Objectifs (un réseau, pourquoi faire ?).

- se connaître entre acteurs,
- maximiser les chances d'efficacité,
- échanger des expériences, partager des informations,
- atteindre les objectifs de l'atelier,
- contribuer à la solution des problèmes diagnostiqués,

2.4/ Acteurs et animation (qui ?).

Institutions, ministères, associations, OPA, coopérations bilatérale et multilatérale, structures privées, personnes, experts, consultants...

2.5/ Activités (comment ?).

- mutualisation des savoir et savoir-faire,
- élargir le champ des connaissances,
- promouvoir les approches de formation adaptables aux contextes,
- partager les pratiques.

2.6/ Fonctionnement.

- définir les attributions des acteurs du réseau,
- identifier des chefs de file par type d'acteurs,
- mettre en place les canaux de communication,
- assurer la périodicité des échanges et des rencontres.

2.7/ Schéma de mise en place.

- constituer un noyau modeste, national ou international, puis procéder par ouverture,
- mettre en place des comités nationaux et un réseau national, doté d'un secrétariat,
- mettre en place des groupes de travail,
- mettre en place les canaux de communication,
- assurer une périodicité des échanges et rencontres.

2.8/ Délai – timing.

La mise en place est fonction des réalités du pays, du rythme des gens et surtout des actions à réaliser.

2.9/ Productions du réseau.

- assurer un lobbying tout azimut,
- traiter les questions relatives au SNFAR,
- produire des documents,
- participer à l'élaboration de politiques et dispositifs de formation,
- organiser des formations,
- partager les innovations en matière de production et productivité agricole.

2.10/ Les contraintes et difficultés.

Il s'agit essentiellement des moyens de communication, des moyens financiers et logistiques, de l'autonomie par rapport aux partenaires financiers.

2.11/ Les avantages du réseau.

Plusieurs avantages peuvent être cités notamment :

- l'existence de banques de données à la portée de tous,
- le renforcement de l'autonomie des acteurs,
- la mise à disposition d'un pool de compétences,
- l'atteinte des objectifs de la SNFAR.

■ Groupe 2

Rapporteur : Réal Romuald MBIDA Sous-directeur de l'Institut d'Ingénierie de Formation et de Développement des Ressources Humaines, CESAG

Selon le cahier des charges prescrit par les organisateurs le travail visait trois objectifs :

1. développer un échange entre participants sur l'intérêt qu'il y aurait à créer un réseau sur les formations professionnelles agricoles et rurales,
2. définir des objectifs au fonctionnement de ce réseau,
3. élaborer des propositions d'organisation de ce réseau : activités, formes, animation, productions, coûts.

La séance de travail a débuté par la présentation d'un exemple de réseau par Monsieur Khalid BELARBI : le réseau Burkina Faso de l'enseignement agricole.

1/ LE RÉSEAU BURKINA FASO DE LA DGER ET SON HOMOLOGUE LE RÉSEAU SUD-SUD : UN PARTENARIAT AU SERVICE D' ACTIONS CONCERTÉES.

1.1/ Historique et Objectifs.

Le réseau Burkina Faso de la DGER, premier réseau géographique de la DGER, est un réseau qui se construit depuis 17 ans par une dynamique continue. Aujourd'hui, il regroupe environ 34 établissements agricoles qui mènent des actions de coopération diversifiées avec le Burkina Faso. Il cherche à accompagner la mission de la coopération internationale de chaque établissement agricole, conformément aux textes en vigueur.

1.2/ Fonctionnement et animation.

L'existence d'une association d'appui au réseau Burkina Faso, avec son bureau de direction, et l'embauche d'un permanent depuis janvier 2002, facilitent grandement ce travail. Cette mise en réseau est le résultat d'une volonté militante de coopération internationale qui s'appuie sur des défis à relever vis-à-vis d'un développement inéquitable, de la pauvreté et l'exclusion. L'animation est assurée par deux personnes : Khalid BELARBI et Olivier COTRON, salarié, permanent du réseau.

Des outils et des pratiques de mutualisation sont ainsi mis en œuvre :

1. l'information et la communication par une gazette interne « LIWAGA »,
2. la messagerie Educagri joue son rôle de diffusion de l'information, elle constitue un lieu d'échange et de débat ; la mise en commun des informations et des comptes-rendus en fait également un outil de capitalisation,

3. la concertation par des pratiques de démocratie participative ; le réseau est animé par un bureau, élu par les délégués des différents établissements partenaires avec assemblée générale annuelle, groupes de travail thématiques, conférences téléphoniques, missions polyvalentes au Burkina, les réunions du bureau visent à conforter les réflexions et, à définir les grandes orientations,
4. les deux assemblées générales permettent de mutualiser et capitaliser les expériences des différents membres ; ce sont également des moments d'information et de formation, pour entretenir notre culture commune ; lors de chaque assemblée générale, un ou deux thèmes génériques à nos missions sont abordés (les réunions téléphoniques facilitent les décisions et les orientations),
5. en marge de tous ces rendez-vous clés, les relations et les échanges directs entre les porteurs de projets et les animateurs contribuent également à l'atteinte de nos objectifs.

1.3/ Création d'un réseau Sud-Sud.

Le réseau Burkina travaille en collaboration avec le réseau Sud-Sud, du Burkina Faso, qui regroupe les partenaires burkinabés : acteurs de l'enseignement agricole, associations, organisations paysannes et organisations de solidarité internationale. Ce réseau a vu le jour en 1993 sur l'initiative du réseau Nord.

1.4/ Quelques exemples, d'actions concertées menées ensemble :

- organisation d'un séminaire d'échange et de réflexion sur la formation professionnelle agricole,
- participation à la validation d'un référentiel professionnel et pédagogique,
- construction d'actions inter réseaux géographiques de la DGER,
- évaluation du dispositif « réseaux géographiques ».

2/ DES PISTES DE RÉFLEXION POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU « FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES ».

Après ce témoignage, basé sur l'expérience du réseau Burkina Faso de la DGER l'intervenant a tiré quelques leçons de cette expérience :

Un réseau : pourquoi faire ?

A ce niveau il est clair que la question des finalités est la question fondamentale à se poser avant la construction de ce réseau. Il est indispensable d'identifier précisément les finalités de ce réseau. Ces finalités doivent être consensuelles et recueillir l'adhésion de la majorité des participants.

Un réseau : Comment ?

Ce sont des valeurs communes, autour d'un projet fédérateur, avec des règles de fonctionnement construites de manière concertée, aboutissant à l'élaboration d'une charte, qui

donneront de la cohérence et permettront une pérennisation du dispositif mis en place, ainsi que des actions et des projets qui en découleront.

Le développement des compétences et l'innovation seront au cœur de ce processus et permettront d'accompagner les évolutions en tenant compte de chaque contexte. **Le rôle de l'animateur du réseau est primordial**, ainsi que celui de l'instance de régulation qui sera imaginée. Il devra faire respecter les règles pré-établies, et l'esprit de la charte ou d'un cadre déontologique.

Un réseau : avec qui ?

Ce réseau devra être ouvert et accessible à toutes les personnes oeuvrant dans le domaine des formations agricoles et rurales.

Un réseau : Pour quelles productions ?

Au-delà de la mutualisation et de la capitalisation des pratiques, c'est aussi un lieu de création et de synergies. Il doit s'inscrire dans l'action et être porteurs des projets. **La deuxième partie la séance a été consacrée aux discussions entre membres du groupe afin d'apporter des réponses aux questions posées dans le cahier des charges.** Rapidement, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de créer un réseau « formations agricoles et rurales » à l'issue de la rencontre de Ouagadougou.

Cependant des divergences sont apparues quant à ses objectifs, son fonctionnement et son animation. La proposition de confier le lancement d'un tel réseau au PNCI a été finalement retenue par les membres du groupe qui ont confié à cette structure la mission de tracer les grandes lignes de ce projet.

■ Groupe 3

Rapporteur : Philippe CHERRIER
Animateur du réseau Sénégal, DGER, France

Je me limiterai à une synthèse en évitant autant que faire se peut les redites avec ce que vous avez pu entendre ici ou là : de nombreuses études, rapports d'expériences en tout genre restent dans les tiroirs, des pays voisins ne savent pas ce qu'on fait chez l'autre. Il ressort en conséquence :

1. un gaspillage de ressources,
2. un manque de circulation de l'information.

Chacun ne parle pas de la même chose en ce qui concerne la nécessité d'un réseau. Les attentes et les besoins sont de nature différente. Outre la nécessité de capitaliser et d'échanger nos points de vues et nos expériences, il apparaît important de se regrouper autour d'un dénominateur commun suffisamment mobilisateur : la mise en place de dispositifs de formation de masse en milieu rural.

Ce concept mal déterminé pour certains est encore loin d'être partagé par tous. L'idée est donc qu'à partir d'un réseau, où chacun pourra puiser des informations, expériences... l'on

pourra nourrir sa réflexion et la réinvestir dans son travail quotidien. L'objectif est d'arriver à ce qu'un nombre suffisamment important de personnes partage ce concept. On a parlé de « masse critique » qui pourrait devenir influente sur la mise en place ou le devenir de décisions qui vont dans ce sens.

Notre groupe a soulevé de nombreuses questions :

- comment s'organiser, et pour quelles productions ?
- le réseau doit-il être formel ou informel ?
- qui portera ce réseau ? quel animateur ? quelle structure ?

Je passe sur les échanges et arrive aux fruits de la réflexion de laquelle il ressort :

- le réseau doit être « maillé », c'est à dire que tout le monde peut s'adresser à tout le monde, une sorte de conférence, un forum libre,
- l'outil ne faisant pas le réseau, il apparaît nécessaire qu'une animation minimum soit mise en place,
- un réseau évolue dans le temps et sa construction est permanente d'où la nécessité d'avoir de la souplesse notamment au départ,
- pour qu'un réseau vive, chacun doit pouvoir recevoir mais aussi contribuer, d'où l'idée d'un certain engagement que l'on pourrait retrouver dans une charte qui définirait l'accès et les obligations.

D'autres échanges ont permis de poser quelques questions dont une revient très souvent. Qui pourrait être l'animateur et qui pourrait porter ce réseau ? La réponse peut se trouver dans d'autres questions :

- qui a le plus intérêt à jouer ce rôle ?
- qui a le plus intérêt à voir exister et fonctionner le réseau ?

Plusieurs personnes sont à la recherche de réponses aux questions qu'ils se posent quotidiennement sur le thème de la formation de masse. Le support pourrait être au PNCI dans un premier temps et ensuite au Sud.

L'ensemble des informations et réflexions peuvent se trouver sur un site, sur lequel on trouverait des « conférences » à l'échelle d'un pays par exemple et les liens avec d'autres réseaux qui existent déjà sur des préoccupations voisines. Le réseau par échanges électroniques sera d'autant plus riche et dynamique que les personnes physiques, se rencontrent créent et entretiennent des liens, des affinités.

La nécessité d'une rencontre dans un atelier, bisannuel par exemple, paraît toutefois indispensable. Un réseau électronique, virtuel, oui, mais nul n'est besoin d'insister sur une des valeurs qui nous réunit : l'échange humain.

Je vous remercie.

Bilan et recommandations

Bilan et recommandations

Objectifs :

1. faire le bilan de l'atelier (analyses, principales questions soulevées, difficultés rencontrées...) mais aussi faire l'analyse de son contenu et de son déroulement (points forts, points faibles...),
2. présenter des recommandations susceptibles d'aider les différents participants dans la conduite de leurs actions de création ou de rénovation de dispositifs de formation,
3. présenter des recommandations pour développer les collaborations à l'avenir.

Président de séance : Martin WEISS (Pôle National de Coopération Internationale).

Intervenants :

- pour les organisations professionnelles agricoles : Baba NGOM, secrétaire général du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux, Sénégal,
- pour les institutions de formation : Euloge AGBOSSOU, vice-doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de Cotonou, Bénin,
- pour les institutions bi latérales: Andrea BAHM, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et Philippe DIERICKX, Agence Française de Développement,
- pour les institutions multilatérales : Christian FAULIAU (Banque mondiale).

■ Pour les institutions de formation

Euloge AGBOSSOU **Vice-doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques de Cotonou, Bénin**

Le déroulement de l'atelier a débuté par une clarification du concept de formation de masse comme outil du développement du secteur agricole. La formation professionnelle de masse vise à renforcer la capacité des agriculteurs actuels, mais aussi à assurer les formations des cohortes de jeunes pour lesquels il convient de mettre en place des filières différentes, complémentaires, qu'il s'agisse de formations du type des Centres des Métiers Ruraux, des Centres Ruraux d'Education et de Formation, des champs écoles... Dans ces différents cas, la mise en place des formations professionnelles nécessite un accompagnement.

Dans la rédaction des objectifs de politique agricole et de formation professionnelle agricole, comme dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation agricole et rurale, il faut souligner la nécessaire adaptation à chaque pays, en définissant à chaque fois les objectifs pour le pays, les enjeux, la finalité, et les différents types d'acteurs concernés.

La réussite de la SNFAR passe par :

- une loi d'orientation de la politique agricole nationale,
- une volonté politique affirmée,
- la mobilisation et la participation de tous les acteurs concernés par le développement rural,
- l'appui des partenaires de la coopération bi et multilatérale,
- la budgétisation du soutien financier par nos Etats,
- la participation des bénéficiaires,
- l'implication totale des cadres de l'administration agricole.

Cela exige également une meilleure représentation des organisations professionnelles au niveau national dans les organes de consultation et de décision ainsi qu'une alliance entre les organisations professionnelles. Cela exige aussi le renforcement des capacités des membres du Comité de pilotage ou du Secrétariat Technique de la SNFAR.

Enfin, il est nécessaire d'assurer la capitalisation des expériences qui doivent être disponibles pour l'ensemble des acteurs concernés.

■ Pour les institutions bi latérales

Andrea BAHM
Deutsche Gesellschaft für Technische
Zusammenarbeit (GTZ)

BILAN : POINTS FORTS RETENUS.

- des initiatives nationales diverses doivent être à l'origine d'une politique nationale sur la formation agricole,
- il doit exister une volonté politique des autorités,
- il s'agit d'un processus de concertation des différents acteurs (Organisations professionnelles, état, collectivités locales, secteur privé),
- ce processus doit être coordonné/piloté par une structure légitimée,
- un dispositif pérenne, surtout un dispositif de financement est à mettre en place,
- les bailleurs viennent en appui à ce programme national,
- les PTF doivent poursuivre une harmonisation d'approche et une coordination de leurs actions en faveur de la stratégie nationale :
 1. mise en cohérence des interventions,
 2. complémentarité et fédération des efforts,
 3. contribution financière (basket funding ?).
- au niveau régional :
 1. planification et mise en œuvre concertée de la formation agricole (organisations professionnelles, Etat, collectivités locales, secteur privé),
 2. appui pour la construction de la demande :
 - recensement des besoins en formation,
 - identification et définition des priorités pour le développement agricole (éventuellement par les Chambres Régionales de l'Agriculture).
- formation/accompagnement des prestataires « on the job training »,
- appui à l'émergence d'un secteur privé de formation agricole, par exemple consortium des institutions de formation,
- niveau local : éveiller les organisations professionnelles à prendre la responsabilité par rapport aux besoins en formation et leur contribution financière,
- identifier et cibler la formation : la GTZ à travers le PDA a fait un choix : les petits exploitants dans les filières,
- expérimenter des méthodes de formation différentes : le PDA a fait un choix : formation continue non formelle, approche BUS, les entrepreneurs forment les entrepreneurs,
- la capitalisation des expériences et des outils expérimentés est importante pour l'enrichissement et l'orientation de la stratégie au niveau national,
- la mise en réseau des acteurs de la formation pour un meilleur échange des expériences.

RECOMMANDATIONS :

1. la GTZ à travers le PDA se propose de présenter la formation agricole au Burkina Faso comme un cas pilote pour pratiquer et expérimenter une meilleure harmonisation des actions des différents PTF (GDPRD, Déclaration de Paris),
2. la GTZ à travers le PDA cible son approche de formation sur l'agriculture commerciale (orienté vers le marché), puis fait la capitalisation et met des résultats à la disposition de tous les acteurs pour enrichir les politiques et stratégies dans le domaine.

■ Pour les institutions bi latérales

Philippe DIERICKX
Agence Française de Développement

Parmi les sept points que j'avais relevés je n'en garderai que deux : ceux qu'il me semble important à retenir du point de vue méthodologique. Ce sont des points qui ont été abordés durant les ateliers et qui n'ont pas forcément été repris dans les comptes-rendus des travaux.

1/ Pour bâtir une politique agricole et concevoir un dispositif de formation de masse, il est nécessaire de connaître la **dynamique de la société rurale** à laquelle on a affaire, dans toute sa variété et en tenant compte :

- des dynamiques techniques et commerciales,
- des dynamiques sociales et tout particulièrement foncières,
- de la dynamique des populations, c'est à dire de la démographie, certes, mais surtout des mouvements des populations.

Ces analyses sont nécessaires pour déceler les tendances lourdes qui vont faire l'avenir et pour être en mesure d'élaborer des scénarii d'évolution de l'agriculture, de sa place dans l'économie et de l'évolution de la société rurale. A ce propos, je voudrais préciser que, contrairement à ce que j'ai entendu quelques fois au cours de cet atelier, la population rurale ne va pas diminuer. La population urbaine va continuer à croître fortement dans les pays d'Afrique subsaharienne, dans les capitales et aussi dans les bourgs ruraux. Mais les populations rurales vont continuer d'augmenter, certes plus lentement, pour atteindre une stabilisation dans 30 ou 40 ans. C'est du moins ce que montrent les travaux récents.

Enfin, je voudrais signaler qu'un tel travail d'analyse des métiers, de la dynamique d'évolution de l'agriculture et de ses conséquences sur les besoins en formation a été réalisée au Cambodge en 2000-2001 par deux études, l'une réalisée dans le cadre d'un projet financé par l'AFD et l'autre dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale.

2/ Il est nécessaire de développer **une analyse économique spécifique** aux actions de formation rurales qui permette :

- d'identifier les différents bénéficiaires directs et indirects de ces formations et de chiffrer le bénéfice qu'ils en tirent,
- de procéder à une analyse fine des coûts.
- une évaluation et une simulation de la « non-formation » : que se passerait-il si l'on ne faisait rien, quel en serait le coût économique et social ?

■ Pour les institutions multilatérales

Christian FAULIAU
Senior économiste, Banque mondiale

Je voudrais d'abord rendre publiquement hommage aux membres des équipes de Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal, du Bénin et du Burkina Faso pour avoir, souvent dans des conditions difficiles, promu la renaissance de la SNFAR incluant la formation de masse.

Je voudrais aussi rappeler que ce séminaire n'a pu avoir lieu que grâce à la convergence des efforts de tous les partenaires au développement y compris de ceux basés dans les pays.

L'apport actif des coopérations Sénégal-Suisse, allemande, française et celle de l'AIF aux réflexions de ce séminaire ont aussi fait la démonstration que l'engagement de ces différents partenaires au développement est important.

Le contenu de l'exposé en début des travaux de l'Ambassadeur de France soulignant le caractère officiel de la prise en compte de la formation agricole et rurale de masse confirme à tous les responsables nationaux que la coopération française sera un partenaire engagé dans l'appui au SNFAR. C'est important.

Quant à l'engagement de la GTZ dans la définition et appui à l'implantation des CMR ou RFR nous la savons très forte et la présence de leurs représentants ici l'a confirmée. C'est aussi un encouragement fort.

Pour ce qui concerne le séminaire, il a atteint ses objectifs. Les expériences et les idées ont été largement présentées et débattues. Il a surtout permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- L'information sur ce qui a déjà été fait est extrêmement faible et peu partagée.
- La formation agricole et rurale de masse a certes été tentée dans beaucoup de pays, mais soyons réalistes, elle a échoué. Bien sûr, il y a eu l'impact négatif des ajustements structurels mais nous savons tous que ce n'est pas la seule explication. Le partage, synthétisé des causes des échecs, avec l'identification claire des contraintes auxquelles les réponses ont été inadaptées serait certainement utile à ceux qui se lancent dans la promotion et installation des SNFAR.
- La connaissance, la compréhension de tous les éléments d'une Formation Agricole et Rurale de Masse avec toutes ses implications est encore très faible chez la plupart des participants à ce séminaire. Et c'est normal, les SNFAR en sont à leur début. Mais cela veut aussi dire qu'il y a une extrême urgence à informer et former les acteurs de ces dispositifs. Renforcer ceux existants et permettre à l'enthousiasme de nos collègues pour ne citer que Madagascar, la Guinée, le Tchad, le Cameroun, la Centre Afrique soit alimenté dès le départ par un maximum d'information adaptée.

- La voix des organisations professionnelles est encore faible, trop faible alors qu'elles représentent les principaux bénéficiaires. Il est important, stratégique, urgent, de supporter le ROPPA et les OP dans chaque pays pour que leur réflexion sur la formation de masse soit plus structurée et plus forte.

L'AVENIR.

Les SNFAR sont et doivent être des stratégies nationales, africaines, propres à chaque pays, les cadres nationaux en sont les leaders, elles doivent être supportées par les politiques africaines sous régionales comme l'UEMOA, la CEDEAO et le ROPPA et les politiques africaines continentales le l'Union Africaine et du NEPAD. Bien entendu les coopérations bi et multi latérales doivent s'inscrire dans ces cadres maintenant incontournables. Je dois d'ailleurs constater que nous n'avons pas su, pas pu avoir ici les institutions africaines comme la BAD et l'UEMOA alors que le siège même de cette dernière est ici. C'est regrettable et ne devrait pas se renouveler.

LA BANQUE MONDIALE.

Il n'y a pas de « projet Banque mondiale », il y a des projets nationaux pour lesquels vos gouvernements empruntent de l'argent à la Banque mondiale pour accroître leurs capacités budgétaires immédiates. Ce sont des projets nationaux financés par un budget national. Vos premiers interlocuteurs sont donc vos responsables nationaux que vous devez convaincre en particulier agriculture et finance.

Pour la Banque votre premier interlocuteur est le responsable du développement rural au bureau de la Banque mondiale dans votre pays. Vous devez le rencontrer défendre votre SNFAR voir avec lui dans quels programmes elle pourrait s'inscrire. Vous serez d'autant plus fort que vous aurez avec vous l'appui de votre ministère de l'Agriculture et celui des Finances.

Il faut se battre pour les SNFAR. La formation agricole et rurale de masse n'est pas encore une priorité affichée de la Banque mondiale. Mais le renforcement des capacités en est une c'est à vous d'y faire inclure les SNFAR.

Pour conclure, je vous garantis que Pierre DEBOUVRY et moi, certes nouveaux retraités, mais toujours compagnons du développement des pays du sud, plus indépendants que jamais, nous vous apporterons, si vous le sollicitez, de manière formelle ou informelle, tout l'appui nécessaire pour que vos SNFAR nationales soient soutenues par la plus grandes diversités des partenaires correspondant à vos besoins techniques et financiers.

Séance de clôture

Séance de clôture

■ Philippe OSPITAL Représentant l'Ambassadeur de France

Monsieur le représentant du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques,
Mesdames, Messieurs,

Permettez de commencer par une boutade :

Dans la vie il y a deux choses importantes qu'il est nécessaire de posséder une bonne paire de chaussures et un bon lit parce que lorsque l'on quitte la première c'est pour rentrer dans l'autre !

Cette phrase pleine de bon sens et de pragmatisme m'a été rapportée la semaine dernière par un chef d'entreprise français de passage au Burkina-Faso. Il m'a également expliqué que pour être un bon chef d'entreprise il fallait avoir trois pré requis. Il fallait savoir lire, écrire et compter et qu'il était inutile de savoir résoudre une équation du troisième degré pour réussir dans l'entreprise privée.

Ceci nous ramène au Burkina-Faso et à l'atelier auquel vous venez de participer. Dans ce pays le Gouvernement, avec l'aide des partenaires techniques et financiers, a mis en place une initiative rapide (fast track) dans le domaine de l'éducation avec pour objectif de scolariser 100 % des enfants dans les années 2010. Cette initiative devrait permettre à l'ensemble des jeunes de ce pays d'acquérir les trois pré requis que je citais plus haut.

La conjonction, de cette initiative avec la mise en place d'une politique en matière de formation de masse en agriculture devrait permettre au Burkina-Faso d'avoir d'ici dix ans de jeunes exploitants possédant l'ensemble des atouts pour réussir dans une entreprise.

Il semble qu'au Burkina-Faso la relation entre l'offre actuelle de formation et des besoins potentiels met en évidence une profonde inadaptation du dispositif de formation face aux besoins potentiels.

Face à ce constat trois scénarios sont envisageables, je remercie au passage M. DEBOUVRY pour le constat et les propositions :

1. Un scénario « passif » dans lequel rien n'est entrepris pour corriger cette situation.
2. Un scénario « adaptatif » visant à conduire les réformes les plus urgentes sans perspective d'ensemble et de long terme.

3. Un scénario de réforme visant à restructurer l'ensemble de l'appareil éducatif agricole pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

Vous avez tous compris et cela n'est exclusivement spécifique au Burkina Faso mais tout ceci n'est qu'une question de volonté politique.

Avant de vous quitter et de vous laisser partir dans vos pays respectifs je souhaite remercier l'équipe de la DGER qui, en relation avec le Ministère des Affaires Etrangères français, a su donner un sens international au concept de l'ingénierie de formation mais également les animateurs de réseaux internationaux de la DGER qu'il m'arrive souvent de côtoyer et qui sont très souvent pour beaucoup d'entre vous la face visible de l'iceberg DGER.

Merci à l'EIER pour la mise à disposition des locaux. Et surtout, merci à vous qui êtes venu de vos pays respectifs afin de partager vos expériences et votre vécu. J'espère que cet atelier vous a été profitable et que vous vous emploierez à mettre en application, dans vos pays les résultats de ces quatre journées de travail.

Merci de votre attention.

■ **Abdoulaye COMBARY**

Représentant de M le Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur de France,
Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions multilatérales et bilatérales,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs les participants.

C'est un honneur renouvelé et un grand plaisir pour moi, au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques empêché, de procéder à la clôture de l'atelier pour l'Afrique Subsaharienne sur : « *la formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale de formation agricole* ».

Chers séminaristes, cinq jours durant, vous avez eu à mener des échanges forts nourris sur :

- l'élaboration de stratégies nationales de la formation professionnelle agricole et rurale des quatre pays africains engagés à des niveaux divers dans cette réforme en portant des analyses pertinentes sur la démographie, les missions du secteur agricole et rural, les enjeux, le constat sur les appareils éducatifs en place, les solutions en cours d'élaboration.
- le renouveau de la réflexion sur les formations agricoles et rurales dans les institutions internationales,
- la rénovation des formations agricoles et rurales, dans les pays engagés dans la définition d'une politique nationale de formation du secteur agricole et rural,
- les éléments clefs d'une démarche de création d'un dispositif de formation professionnelle de masse,
- la création d'un réseau sur les « formations agricoles et rurales »

Des travaux de groupes suivis de plénières vous ont permis de mieux cheminer vers l'objectif général de votre atelier qui est de « *faciliter la construction d'une expertise partagée, susceptible d'intervenir en coopération, dans l'appui à la mise en place de politiques nationales de formations de masse du secteur agricole et rural et dans l'appui aux projets de création ou de rénovation de dispositifs de formation des pays concernés* ».

Mesdames et Messieurs, au terme de la présente rencontre, qui du reste, constitue un rendez-vous « du donner et du recevoir », je vous félicite pour le travail abattu en si peu de temps et vous exhorte à contribuer chacun en sa manière, à faire de la formation de masse dans le secteur agricole et rural une réalité, non pas seulement en Afrique subsaharienne mais dans toute l'Afrique. En effet, le secteur agricole et rural aurait alors réussi à assurer ses cinq missions essentielles citées plus haut, grâce à la capacité des exploitants agricoles à répondre aux nombreux enjeux du secteur agricole. Les enjeux ont d'ailleurs constitué un temps fort de vos échanges.

Distingués représentants des différentes institutions ici présentes, soyez nos interprètes et pourquoi pas nos complices auprès de vos structures pour faire aboutir les réformes dans le domaine de la formation de masse en milieu rural dans nos pays.

En effet, la pérennisation d'une telle formation devrait permettre dans les prochaines années, aux pays africains de réduire considérablement la pauvreté. Par conséquent, le présent atelier me donne l'occasion de dire que les représentants des pays africains ciblés constituent désormais des pionniers pour la mise en commun des différentes stratégies de formation de masse en milieu rural dans nos pays respectifs.

Je ne saurais terminer sans réitérer les remerciements du Gouvernement et du peuple burkinabé à toutes celles et à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réussite du présent atelier, en particulier le Ministère français de l'Agriculture et Pôle National de Coopération Internationale.

Tout en vous souhaitant un bon retour dans vos pays respectifs, je déclare clos l'atelier pour l'Afrique Subsaharienne sur « *la formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale* » tenu du 30 mai au 3 juin 2005 à Ouagadougou.

Je vous remercie.

Déclaration finale

Déclaration finale

■ Déclaration de Ouagadougou

Sahondrasoa RAMAROLAHY

Chef de service à la direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs, ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Madagascar

La déclaration suivante, présentée par madame Sahondrasoa RAMAROLAHY, chef de service à la direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs du ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, de Madagascar, a été adoptée par les participants de l'atelier :

Etant donnés :

- les enjeux mis en évidence au cours de l'atelier, notamment le renforcement des capacités des acteurs du monde rural et l'urgence de l'insertion sociale et professionnelle de cohortes toujours plus nombreuses de jeunes ruraux,
- le constat que dans de nombreux pays le secteur agricole au sens large doit retrouver son rôle économique et social et répondre à ses missions,
- la priorité que les Etats et leurs partenaires affirment pour la croissance et pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités,

L'atelier recommande :

1. que la mise en œuvre des dispositifs de formation professionnelle de masse soit inscrite comme un élément fondamental de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR), composante indispensable d'une politique de développement du secteur,
2. que la SNFAR doit être le résultat d'un projet commun, d'une vision partagée entre les différents partenaires nationaux et s'inscrivant dans le cadre des politiques de décentralisation,
3. que la gestion en soit assurée par un système national paritaire, c'est à dire en gestion partagée entre élus, services de l'Etat concernés, société civile (organisations professionnelles agricoles, associations) et prestataires de services publics et privés,
4. que dans chaque pays s'engageant dans la définition d'une SNFAR soit mis en place un bureau national tripartite (Etat / société civile / prestataires) chargé de la mise en œuvre de la démarche,
5. que la définition des stratégies nationales de formation agricole et rurale soient développées en partenariat avec les ministères en charge de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion et des finances,
6. que la formation professionnelle agricole de masse soit assurée par des dispositifs pérennes, abondés par des financements nationaux, internationaux et des groupes bénéficiaires,
7. que des suites soient données aux travaux engagés lors de cet atelier, en particulier sous la forme d'un réseau d'échanges, de rencontres et de recherches entre les participants.

Annexes

ADEA	Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique	FPT	Formation Professionnelle et Technique
AFD	Agence Française de Développement (France)	FSA	Faculté des Sciences Agronomiques (Bénin)
AIF	Agence Intergouvernementale de la Francophonie	GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes (Mali)	ICD	Initiative Conseil Développement (Mali)
BAD	Banque Africaine de Développement	IEA	Inspection de l'Enseignement Agricole (MAP France)
BEPC	Brevet d'Étude du Premier Cycle	INADES	INstitut Africain pour le Développement Economique et Social
BFPA	Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (Sénégal)	IPD / AOS	Institut Panafricain de Développement - Afrique de l'Ouest et Sahel
BM	Banque Mondiale	IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (Mali)
BT	Brevet de Technicien	IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (France)
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles	IREDU	Institut de Recherche en économie de l'ÉDUCATION (France)
CEFOC	CEntre de Formation Continue (groupe EIER / ETSHER)	LOA	Loi d'Orientation Agricole
CESAG	Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (Sénégal)	MAE	Ministère des Affaires Étrangères (France)
CESAO	Centre d'études Economiques et Sociales d'Afrique de l'Ouest	MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (Madagascar)
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole (Bénin)	MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (Burkina Faso)
CICID	Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et pour le Développement (France)	MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (France)
CIFA	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (Sénégal)	MESSRS	Ministère de l'Enseignement Secondaire (Burkina Faso)
CMR	Centre des Métiers Ruraux (Côte d'Ivoire)	METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (Sénégal)	MFR	Maison Familiale Rurale
CNEARC	Centre National d'Études Agronomiques des Régions Chaudes (France)	MINEF	Ministère de l'Économie et des Finances
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français comme langue de partage	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
DCT	Direction du Développement et de la Coopération Technique (MAE France)	ONG	Organisation Non Gouvernementale
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (MAE France)	OP	Organisation Paysanne
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (MAP France)	OPA	Organisation Professionnelle Agricole
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
EIER	Ecole Inter Etats de l'Équipement Rural	PASAOP	Programme d'Appui au Secteur Agricole et aux Organisations Paysannes
ENATE	Ecole Nationale des Techniques d'Élevages (Tchad)	PDA	Programme de Développement Agricole
ENESAD	Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon (France)	PNCI	Pôle National de Coopération Internationale (MAP France)
ENFA	Ecole Nationale de Formation Agronomique (France)	RESOF	Réseau des Organismes de Formation de la vallée du Fleuve Sénégal
EPR	Éducation pour la Population Rurale	ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
EPT	Éducation Pour Tous	SODE	Société de Développement
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	SCAC	Service de Coopération et d'Actions Culturelles (France)
ETSHER	Ecole des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural	SNFAR	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
FAFPA	Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (Mali)	SOFITEX	Société des Fibres TEXTILES (Mali)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
FPA	Formation Professionnelle Agricole	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture.
		UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales d'Éducation et d'Orientation (France)

Bibliothèque en ingénierie des dispositifs de formation

Les documents présentés dans la bibliothèque d'Agropolis sont issus pour la plupart des conférences, interventions et contributions effectuées au cours des journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international » organisées par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et Agropolis, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères. Les documents sont répertoriés en 6 catégories :

1. Les actes des dernières journées d'études.
2. Les conférences.
3. Les articles.
4. Les études de cas.
5. Les études et documents.
6. L'atelier de Ouagadougou

Tous ces fichiers sont téléchargeables au format RTF ou PDF à l'adresse suivante :

<http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html>

■ **Les actes** : allocutions d'ouverture, conférences, compte rendu des ateliers et des tables rondes, allocutions de clôture.

Quatrièmes journées d'études - **Novembre 1999** - *Quelle démarche ? Quelle organisation ? Quelle offre ?*

Cinquièmes journées d'études - **Novembre 2000** - *Comment articuler offre française et construction de la demande dans le cadre des institutions internationales ? (cas des programmes de l'Union Européenne)*

Sixièmes journées d'études - **Octobre 2001** - *Évaluer les projets de création ou de rénovation des dispositifs de formation agricole et agroalimentaire*

Septièmes journées d'études - **Janvier 2003** - *Évolutions des dispositifs de formation face aux enjeux du développement rural à l'international.*

Huitièmes journées d'études - **Juin 2004** - *Travail en partenariat pour la construction d'une expertise collective*

■ Les conférences

CAMBEROU L.- "Normalisation - Démarche qualité et évaluation". Sixième journées d'études. Octobre 2001.

CHARLOT M.- "Les réseaux géographiques de la DGER". Journées IDF 2004

DEVEZE J.C. - Réflexions sur la demande en matière de formation rurale en Afrique Journées d'études 1997.

FRITZ J.C. - La politique de coopération en matière de développement et ses conséquences sur la formation Journées d'études 2000.

GRANIE A.M.- "Partenariats, réseaux et construction d'une culture co-construite entre partenaires" Journées IDF 2004

HERVIEU B. - Le développement durable : une nécessité pour nourrir le monde ? Conférence à l'Académie des Sciences morales et politiques du 13 mai 2002.

LE BOTERF G. - Les défis posés à l'ingénierie de formation et à la production des expertises collectives. Quelles évolutions prendre en compte ? Quelles conséquences pratiques ? Journées d'études 1999.

LACASCADE Y.- "Quelle politique pour le réseau ?" Journées IDF 2004

MABIT R.- Exigence d'évaluations et exigences de l'évaluation. Journées d'études 2001.

MARAGNANI A.- "Les réseaux géographiques de la DGER face aux évolutions nationales et internationales" Journées IDF 2004

ORIVEL F. - La situation des systèmes éducatifs des pays d'Afrique subsaharienne et les voies de réforme possible Journées d'études 1996.

RICHET J.- "Réflexions en cours sur les orientations stratégiques du MAE en matière d'enseignement technique et de formations professionnelles." Journées IDF 2004

WIDMAIER A.- Stratégie d'intervention de l'AFD dans le domaine de la formation professionnelle. Journées d'études 2001.

■ **Les articles** : sélection d'articles, la plupart issus des journées d'études, qui analysent des expériences, des éléments de la démarche d'ingénierie des dispositifs de formation, des méthodologies utilisées.

ACKER D.- Launching a New Flagship on Education for Rural People: An Initiative Agricultural and Extension Educators Can Get Behind.

FAO / UNESCO, Aid Agencies Workshop, "Education for rural people : targeting the poor", Rome – 12/13 December 2002

ATCHAORENA D., GASPERINI L.- De l'enseignement agricole à l'éducation pour le développement rural et la sécurité alimentaire : une nouvelle perspective pour la communauté internationale. Agridoc n°3. Juin 2002. *Article également consultable sur Agridoc*

BAMZOK NTOL C.- Aperçu sur l'évolution de l'enseignement agricole camerounais et les projets en perspective. Journées d'études 2001.

BARBEDETTE L. - Des ruraux conduisent une réflexion collective sur la formation : trois cas en Afrique d'ouest. Journées IDF 2004

BARBEDETTE L. - Repenser l'appui à la définition de stratégies de formation" rurales dans les pays de la zone de solidarité prioritaire - esquisse de problématique. février 2002.

- BEN MUSTAPHA E., JAZE A.** -Entretien. Agridoc n°3. Juin 2002.
Article également consultable sur Agridoc
- BEAUDOUX E., DASCON F.** - De l'unité dans des actions de coopération Nord/Sud de l'expérience en cours, en France, d'appui au partenariat entre Collèges et Lycées et leurs territoires d'appartenance. Journées d'études 1999.
- BEAUDOUX E., DASCON F.** - Évaluer les projets de formation pour le développement Journées d'études 2001
- BECKER N., PERIER J. P.**- Réflexions sur l'ingénierie de la formation pour l'agriculture en Afrique Journées d'études 2001.
- BERNIER H., VASSEUR F.** - L'approche par compétences en formation professionnelle et technique agricole au Maghreb. Journées IDF 2003.
- BICHAT H.**- L'école en milieu rural. Conférence du 12/02/2002 au CIEP de Sèvres. 2002.
- BONAIME B., GIROUX F.**- Réseau d'excellence et partenariat Nord-Sud : Dissocier la gestion du partenariat de celle du projet. Journées IDF 2004
- BOULET M.** - L'enseignement agricole en France. Agridoc n°3. Juin 2002. *Article également consultable sur Agridoc*
- BROCHET M.** - La construction sociale d'une demande de formation Journées d'études 2000.
- BURGER P.** - Le sud en résistance culturelle? 1996.
- CABALLERO H.** - L'ingénierie des dispositifs de formation fonctionnelle, ouverte et à distance dans les pays en développement. Journées IDF 2004
- CHEDANNE P.**- Les activités non agricoles en milieu rural, élément de rénovation de la politique de développement rural de la coopération française. Agridoc n°5. 2003 Article également consultable sur Agridoc
- DEBOUVRY P.** - Demain, le paysan enfin protagoniste de son développement ? Agridoc n°6. 2003
- DEBOUVRY P.** - "Typologie des expertises demandées - Identification des expertises réalisées" Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. décembre 2000.
- DEBOUVRY P.** - "Ingénierie de système d'enseignement agricole - Vers une démarche de projet" Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. mai 2001.
- DEBOUVRY P.** - De la nécessité de préparer les personnels candidats à l'international Journées d'études 1999.
- DEBOUVRY P.** - Enjeux et contraintes de la formation professionnelle en Afrique de l'Ouest francophone à l'horizon 2025". Agridoc n°3. Juin 2002.
Article également consultable sur Agridoc
- DEBOUVRY P.** - Synthèse de l'histoire du laminage des populations rurale et agricole françaises. 2004
- DEBOUVRY P, GRANIER A.M, MARAGNANI A, METGE J.** - Capitaliser pour développer une expertise collective Journées d'études 1999.
- DEBOUVRY P., MARAGNANI A.**- Les éléments clés d'une démarche d'ingénierie des dispositifs de formation agricole et agroalimentaire à l'international. 2001.
- DEBOUVRY P., MARAGNANI A., WEISS M.**- Les enjeux de la formation professionnelle agricole : exemple de l'Afrique de l'Ouest Francophone Aid Agencies Workshop "Education for rural people : targeting the poor" Rome. 12/13 December 2002
- DEBOUVRY P., MARAGNANI A., WEISS M.**The challenges of farmer training : the example of French-speaking West Africa Aid Agencies Workshop "Education for rural people : targeting the poor" Rome. 12/13 December 2002
- DENYS F.** - "Les rubriques "détaillées" du cahier des charges de la formation". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Janvier 2001.
- DESCOMBES A., MARAGNANI A., MARTIN G.** - De l'enseignement agricole aux formations professionnelles rurales. Exemple de l'Afrique subsaharienne. Agridoc n°3. Juin 2002. *Article également consultable sur Agridoc*
- DESCOMBES A., MARAGNANI A., MARTIN G.** - Un premier bilan. Agridoc n°3. Juin 2002. *Article également consultable sur Agridoc*
- DIALO A.O.**- La Fédération des Paysans du Fouta Djallon (GUINEE). Journées IDF 2003.
- DJEGUI J.M.**- Méthodologie d'adaptation, à partir de l'analyse des activités, de référentiels classiques de formation. Cas de la formation de techniciens de l'ESTHER. Journées IDF 2003.
- DUPUY L.** - "Identification des besoins en formation en IDF des personnels des ambassades en charge de projets de formation". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Janvier 2001.
- FAULIAU C.** - Initiative 2008 pour la valorisation des ressources humaines - Secteur agricole et rural - Afrique de l'Ouest et centrale - Un programme / cinq produits). Journées d'études 2003. FAO / UNESCO, Aid Agencies Workshop, "Education for rural people : targeting the poor", Rome – 12/13 December 2002
- FAULIAU C.** - Formation agricole et rurale en Afrique de l'Ouest - Éléments de stratégie d'évaluation dans un contexte en pleine mutation. Journées d'études 2001.
- FAULIAU C.** - La formation agricole en Afrique de l'Ouest et Centrale : oubli inquiétant d'un enjeu majeur. Agridoc n°3. Juin 2002. *Article également consultable sur Agridoc*
- FAULIAU C.** - Réduction de la pauvreté, un instrument stratégique : la formation au métier de producteur agricole citoyen rural et les métiers connexes. Journées d'étude 2004
- GABORIAUD G.**- "Analyse de la démarche d'ingénierie - Exemple du FAFSEA". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Décembre 2000.
- GASPERINI L.**- De l'éducation agricole à l'éducation pour le développement rural et la sécurité alimentaire : tous pour l'éducation et de la nourriture pour tous". 5ème Conférence européenne sur l'éducation supérieure agricole Université de Plymouth. 10 - 13 septembre 2000.
- GAUTIER P.**- Contribution to Panel Discussion n°2, Guidelines and indicators adopted to formulate a strategy for ERP in Croatia FAO / UNESCO, Aid Agencies Workshop, "Education for rural people : targeting the poor", Rome – 12/13 December 2002
- GRANIE A.-M.** - A propos de la posture de l'intervenant. 6èmes Journées d'Études IDF à l'international. 2001
- GREUIN C.** - L'apport d'un réseau dans l'ingénierie des dispositifs de formation à l'international. Journées IDF 2004
- GREUIN C., MARTIN J.C., PIEJUS P.**- L'expérience des Instituts Universitaires de Technologie Journées d'études 2001.
- HAUT COMMISSARIAT A LA COOPERATION INTERNATIONALE** - "La coopération avec les pays de la zone de solidarité prioritaire en matière de formation professionnelle" Avis du 8 octobre 2001
- JAZE A.** - "Première exploration des concepts clés pour caractériser les compétences d'un expert " Ingénierie des dispositifs de formation à l'international". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Avril 2001.

- MARAGNANI A., RANGHEART M.S., TEISSET J.L.** - Préparer aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire Plein Sud. 1998.
- MARAGNANI A.** - "Métiers, formation professionnelle et développement en zone rurale" 2004
- MARAGNANI A.** - "Trades, training and rural development" 2004
- MARAGNANI A.** - Travailler en réseau, pourquoi ? comment ? Journées IDF 2004
- MARAGNANI A.** - Repenser les formations pour assurer le développement rural. Agridoc n°6. 2003. Article également consultable sur Agridoc
- MARAGNANI A.** - Le diagnostic préalable d'un projet de formation. Journées IDF 2003.
- MARAGNANI A.** - "Analyse des démarches de projets de formation". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. juillet 2001 / septembre 2002.
- MARAGNANI A.** - "Quelles compétences pour conduire des activités d'ingénierie des dispositifs de formation à l'international ?". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Octobre 2002.
- MARAGNANI A.** - A l'international, pourquoi parler d'ingénierie "des dispositifs" de formation ? Août 2004
- MARAGNANI A.** - Offre, demande et besoin de formation. 2004
- MARSHALL E.** - "Le modèle français d'enseignement agricole". Agricultural familiar en Espana. 2003.
- METGE J.** - A propos des appels d'offres dans le domaine des formations rurales à l'international - Quelques réflexions et propositions pour les établissements d'enseignement agricole. Journées IDF 2004
- Ministère des Affaires étrangères** - Pour une nouvelle approche de la formation professionnelle et technique 1999.
- Groupe de travail Ingénierie des dispositifs de formation-** Quelle démarche pour élaborer ou rénover les dispositifs de formation rurale ? 2002.
- RAGOT D.** - "Conduite d'expertise d'ingénierie de dispositifs de formation à l'international sur des macro et micro dispositifs: similarités et différences". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Janvier 2001.
- SANDERS M.** - FVI - Un nouvel outil de la coopération française internationale. Journées IDF 2004
- THONNAT J.** - "La formation des personnels des services officiels sanitaires et phytosanitaires des pays en développement". Novembre 2002.
- THONNAT J.** - La formation des auxiliaires d'élevage au Tchad: principes et applications. Agridoc n°3. Juin 2002. Article également consultable sur Agridoc
- VIDAL M.** - La gestion du partenariat au sein du réseau ENTER. Journées IDF 2004
- WEISS M.** - Appui méthodologique à la création d'un dispositif de formation professionnelle pour des activités émergentes en Amazonie brésilienne. Agridoc n°3. Juin 2002. Article également consultable sur Agridoc
- WIDMAIER A.** - Stratégie d'intervention de l'AFD dans le domaine des formations professionnelles : application à la Tunisie. Agridoc n°3. Juin 2002. Article également consultable sur Agridoc
- **Les études de cas :** sélection d'articles, la plupart issus des journées d'études, qui présentent des cas concrets pour lesquels les différents éléments d'une démarche de diagnostic des besoins de formation sont mis en œuvre.
- BARRET.L** - Les responsabilités des producteurs dans les dispositifs de formation rurale : cas des projets de coopération française au Tchad. Journées IDF 2003.
- BELARBI K.** - Le Burkina Faso et les réseau Sud-Sud : Un partenariat au service d'une action concertée. Journées IDF 2004
- BOSIO J.-L., HYLE M.** - L'enseignement technique agricole au Bénin, histoire, actualité et perspectives. Agridoc n°3. 2002. Article également consultable sur Agridoc
- BROCHET M.** - Émergence et construction d'une capacité d'expertise en ingénierie de formation : le cas de la SNFAR au Sénégal. Journées IDF 2004
- CHALLAMEL E., TARAUD J., TOUZARD I., MOLINES G.-** La demande de formation des producteurs Bamileke - Cameroun. Journées IDF 2004
- COULIBALY I.** - L'expérience de l'Association des Organisations professionnelles Paysannes au Mali en formation paysanne. Journées IDF 2003.
- DASCON.F - FENECH.M - METGE.J.** - Mise en place d'un dispositif d'appui à l'installation des jeunes en milieu rural au Maroc - Un projet de formation-développement. Journées d'études 2001.
- DAUDE D.** - La conduite de partenariats entre établissements du Nord et du Sud : exemple du réseau Sénégal. Journées IDF 2004
- DENYS F. - DJEGUI J. - RAGOT D.** - Diagnostic du dispositif de formation des techniciens supérieurs de l'hydraulique et de l'équipement rural de l'ETSHER - Burkina Faso Journées d'études 2001.
- DESSALIEN C.** - Évaluation du projet de transformation de l'École supérieure d'agriculture de Nabong (Laos) en Faculté d'agriculture et des forêts. Journées d'études 2001.
- DJEGUI JM.** - Mise en oeuvre du projet "BST Etshe 2000" contraintes et opportunités. Juin 2002.
- DJEGUI J.M., HOUNNOUGA A., LEGUENNEC P.** - La réforme de la formation professionnelle agricole au Bénin. Journées IDF 2004
- d'ORGEVAL I.** - Un réseau d'établissements du CNEAP pour l'appui à des collègues agricoles à Madagascar en partenariat avec FERT et FIFATA. Journées IDF 2004
- d'ORGEVAL I. - WYBRECHT B.** - La démarche Projet appliquée à l'appui aux formations agronomiques - Madagascar Journées d'études 2001.
- EDAH C.** - Note de cadrage sur l'enseignement technique agricole du Bénin en vue d'un appui efficace des coopérations à la réforme en cours. Journées IDF 2004
- EL BAKKARI A.** - L'adaptation de la formation agricole à la stratégie de développement agricole et rural au Maroc. Journées IDF 2004
- EL BAKKARI A., BOUJENDAR.J** - Évolution du dispositif de formation face aux enjeux du développement rural - Cas du Maroc. Journées IDF 2003.
- GABORIAUD G.** - Les activités d'ingénierie du FAFSEA. Journées IDF 2003.
- GASZTOWTT G.** - Keckskemet en Hongrie Journées d'études 2000.

- GAUTHIER P.** - Une expérience en ingénierie des dispositifs de formation au Cambodge - Définition et mise en œuvre d'une stratégie de Développement pour le système de formation agricole Journées d'études 2001.
- GIROUX F., MATHIAS D.** - Appui à la construction de l'ISTA Agroalimentaire de Casablanca (Maroc). Journées IDF 2004
- GIROUX F.**- Programme de formations post-graduées en agroalimentaire dans les pays du Mercosur Journées d'études 2000.
- GUEYE A., MALON X.**- Un diagnostic participatif préalable à la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation agricole et rurale. Journées IDF 2004
- GUEYE A.** - Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale : orientation et stratégie de formation au Sénégal. Journées IDF 2003.
- JAZE A.** - Expériences de partenariat et travail en réseau - Quelques règles tirées pour les partenaires français de l'exemple de l'action MANFORME en Tunisie. Journées IDF 2004
- JAZE A.** - Un colloque pour évaluer une coopération ? Réflexion sur le colloque franco-tunisien : "Quelle formation professionnelle pour l'agriculture et la pêche en Tunisie ? Journées d'études 2001.
- KATARAMA K.**- "Collectif des initiatives rurales pour la promotion de la santé et de l'économie". Journées IDF 2004
- KOUAME K., DJEGUI J., RAGOT D., DENIS F.** - Rénovation du groupe Bac+2 de l'EIER/ETSHER réalisé avec l'appui du centre de formation professionnelle et de promotion agricoles de Carpentras : bilan et perspective. Journées IDF 2004
- LANAU S.** - Ingénierie de la formation - Les ingrédients de la réussite. 2001
- LEMAIRE P.**- Les orientations actuelles du développement et de la formation agricole en Tunisie. Journées IDF 2003.
- MHAMADOU A., AMADOU I.** - Le projet insertion des jeunes diplômés : un exemple d'appui à la professionnalisation de l'enseignement à la faculté d'agronomie de Niamey. Journées IDF 2003.
- MARAGNANI A.** - "Définition du champ de l'ingénierie des dispositifs de formation à partir de quatre études de cas". Groupe de travail IDF MAE / MAAPAR. Janvier 2001.
- MARECHAL G., MONTAGNE M.** - Coopération éducative entre établissements agricoles français et brésiliens. Journées IDF 2004
- MATHIAS D.** - "Mise en œuvre de l'approche par les compétences en ingénierie de formation - Impact de son utilisation pour la conception des programmes de l'ISTA agroalimentaire de Casablanca ?" 2005
- MURESAN M.**- Système d'analyse des formations continues agricoles en Roumanie - Programme Leonardo Journées d'études 2000.
- MURESAN M.**- Considérations sur l'évaluation en vue de minimiser le risque pour les projets internationaux de formation - Roumanie. Journées d'études 2001.
- NEUMAN I.** -CMR. Professionnalisation en milieu rural par la formation professionnelle. Journées IDF 2003.
- NOWAKOWSKA A.** - La situation de l'enseignement agricole et ses difficultés face à l'évolution de l'agriculture polonaise. Journées IDF 2003.
- PILLOT D.** - Un décalage persistant : l'enseignement agricole au Cambodge à l'heure de la reconstruction. Journées IDF 2003.
- PFEIFFER LA., KOUSONSAVATH T.** - Adaptation de la formation supérieure agricole dans un pays en mutation. Cas du Laos. Journées IDF 2003.
- RAGOT D.**- Typologie des expertises effectuées - Exemple du diagnostic de la formation Bac + 2 de l'ETSHER. Février 2002.
- ROCHE D.**- Le projet de Renforcement des Capacités Rurales au Tchad (RENCAR). Journées IDF 2004
- RUNNER.P.** - Évaluation du programme MANFORM en Tunisie. Journées d'études 2001.
- SOULAT D.** - Création d'un dispositif de formation à l'ingénierie de formation pour l'Afrique de l'Ouest. Journées d'études 2000.
- THEVENIN E.** - Projet pour la conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers en région méditerranéenne MedWetCoast 96. Journées d'études 2001.
- THONNAT J.**- La formation dans les dispositifs d'épidémiologie - 5 fiches pratiques. 2003
- TOUZARD I.** - Évolution des attentes du monde professionnel agricole et rénovation des formations d'ingénieurs. Démarche mise en œuvre dans le cadre d'une coopération UCA / CNEARC au Nicaragua. Journées IDF 2003.
- VINCENT P.** - L'expérience du programme de renforcement de l'offre de formation professionnelle d'agents de développement local au sud et dans les PECO (PROFADEL). Journées IDF 2004.

■ **Les études et documents :** sélection d'études et de documents, réalisés ou non dans le cadre des journées d'études.

- BARBEDETTE L., PESCHE D.** - Prendre en compte les modes d'apprentissages paysans". Inter-Réseaux. Mars 2003.
- BOULIER F.**- Politiques, programmes et procédures de l'Union Européenne pour la formation dans les secteurs du développement agricole, agroalimentaire et rural en faveur des pays en développement, émergents ou en transition économique. Journées d'études 2000.
- CAVILLE B.** - Les enjeux de la formation professionnelle agricole. Exemple de l'Amérique Latine : Argentine et Chili. Journées d'études 2003.
- CHANTECLAIR G., SAUDUBRAY J.** - Les enjeux de la formation professionnelle agricole : Exemple de la Hongrie. Journées d'études 2003.
- DAUDE D., DENIAU L., MARAGNANI A.** - En Afrique de l'Ouest francophone, la formation professionnelle agricole - cas du Sénégal. Journées d'études 2003.
- DEBOUVRY P.** - Formations professionnelles agricoles - Réflexions sur les orientations stratégiques du bureau DCT/HEP du Ministère des Affaires Étrangères - Dossier préparé par M. P. DEBOUVRY. Novembre 2003
- DEBOUVRY P., MARAGNANI A.**- Développement agricole et formation - glossaire. 2005
- FUSILLIER C., BOUYER J.B., MARAGNANI A.** - Étude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne - Rapport de la mission réalisée au Sénégal et au Mali du 16 au 28 septembre 2004

FUSILLIER C.- "Étude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne" - IRAM - Décembre 2004

GASPERINI L.- "Le programme de partenariat Éducation pour la population rurale" Journées IDF 2004

JILDAZ E.- Le Bénin en quelques chiffres. 2004

LANAU S.- "Du projet à sa réalisation – Mise en place d'un BTS au Maroc" 2002.

MERLET Y.- Le contexte et les enjeux pour le monde rural de l'élargissement de l'UE aux PECO - Le cas de la Hongrie. 2004

Ministère des Affaires étrangères. Groupe de travail

MAE / MAAPAR- Ingénierie des dispositifs de formation à l'international. Bilan et propositions. Novembre 2002.

Ministère des Affaires étrangères. Direction du développement et de la coopération technique.- Grille d'analyse des systèmes de formation professionnelle 2000.

MARAGNANI A.- Où en est la réflexion sur les dispositifs de formation agricole et rural dans les pays de l'Afrique francophone ? Décembre 2004

MARAGNANI A., RANGHEART M.S., TEISSET J.L.- Bilan et perspectives des activités d'ingénierie des dispositifs de formation. Janvier 1999.

MARAGNANI A.- Présentation de l'ingénierie des dispositifs de formation dans la mission de coopération internationale des établissements d'enseignement agricole. Mars 2003.

MERLET I.- "Panorama de la formation continue des agriculteurs en France" - Mai 2005

METGE J.- Développement rural et formation au Maroc. Éléments d'analyse et de réflexion. Journées d'études 2003.

VENOT A.- Coûts et moyens des politiques de formations agricoles - le cas de la filière cotonnière burkinabé. Mémoire d'étude de l'École Normale Supérieure de Cachan. 2001.

VIGNARD C.- Évolution des politiques de formation rurale des grandes institutions internationales et orientations récentes de l'Union européenne, la Banque Mondiale et la FAO. Synthèse bibliographique. CNEARC.

- **GRAIN DE SEL.** N°26. Mars 2004. Dossier « Formations paysannes ». Téléchargeable sur : <http://ancien.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds26/GDS26couv.htm>
- **LE BOTERF.G.** « L'ingénierie et l'évaluation de la formation ». Editions d'Organisation. 1993.
- **LE BOTERF.G.** « Construire les compétences individuelles et collectives ». Editions d'organisation. 2000.
- **MARAGNANI.A, DEBOUVRY.P, GRANIE.AM, METGE.J.** « Ingénierie de formation pour le développement ». ENGREF, ENFA, CINAM. 1996.

VIDÉO

- **DEBOUVRY.P, GRANIE.AM, MARAGNANI.A, METGE.J.** « Initiation à l'ingénierie de formation pour le développement » (réalisateurs : FONTORBES.JP, RIVES.R). ENFA. 1997. Vidéo PAL 25 minutes.

INTERNET

- Le site de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) donne de nombreuses informations sur les questions de l'enseignement technique et de la formation professionnelle : <http://www.francophoniefpt.org> « Cahiers en ingénierie de la formation professionnelle et technique » :
 - o Cahier 1 : Orientations, politiques et structures gouvernementales ;
 - o Cahier 2 : Gestion centrale de la formation ;
 - o Cahier 3 : Développement des programmes d'études
 - o Cahier 4 : Mise en œuvre locale de la formation.
- Le site d'Agropolis sur lequel peuvent être consultés et téléchargés de nombreux documents, conférences, articles, études de cas sur les formations agricoles et rurales. www.agropolis.fr, ouvrir « Formation », puis « Ingénierie des dispositifs de formation », et enfin « Bibliothèque ». <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html>
- Le site de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur lequel peuvent être consultés et téléchargés toutes les contributions et toutes les interventions des journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation » de 1999, 2000, 2001, 2003 et 2004. www.educagri.fr, ouvrir « Etudes et innovations », puis « Coopération internationale » et enfin « Agenda ». <http://www.educagri.fr/actions/coopint/sommaire.htm>
- Le site de la FAO sur lequel peuvent être consultées et téléchargées de nombreuses informations sur le programme « Education pour les Populations Rurales » de la FAO et l'UNESCO : http://www.fao.org/sd/erp/index_fr.htm

Ingénierie des dispositifs de formation - documentation

- **AGRIDOC.** Revue thématique N°3. Juin 2002. « Les formations professionnelles agricoles ». Téléchargeable sur : http://www.agridoc.com/resdoc/revuethem/revue_3.htm
- **Centre International de Formation.** « Développement du système de formation professionnel et technique – Guide pratique ». OIT Turin. 1998.
- **Collectif. Sous la direction de MARAGNANI.A.** « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international ». Educagri-Editions 2000.
- **Collectif.** « Mémento de l'agronome ». Fiches « Formations ». CIRAD - GRET – MAE. 2002.
- **DEBOUVRY.P, GRANIE.AM, MARAGNANI.A, METGE.J.** « Formations rurales à l'international – Méthodes et outils ». 2003. Educagri-Editions. Informations sur : <http://www.educagri.fr/actions/coopint/5journee/sommaire.htm#ingen>

Liste des participants

- **Togora Fadimata W / ABDOULAYE**, conseillère technique, ministère de l'Agriculture, BP 61, BAMAKO, MALI, tel : 223/222.29.79, tel cel : 223/673.31.53, fax: 223/222.60.03, courriel : fadimata@ma.gov.ml fadycisse@yahoo.fr fadimatawalet@webmails.com
- **Alphonse AFOUDA**, directeur, Maison Familiale Rurale, BP 05 KILIBO, BENIN, tel : 229/54.06.02 courriel : mafaraabomey@yahoo.fr
- **Euloge AGBOSSOU**, vice doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques, 01 BP 526, COTONOU, BENIN, tel/fax : 229/36.01.22, fax : 229/30.02.76, courriel : fsauac@intnet.bn ou agbossou2001@yahoo.fr ou agbossou@bj.refer.org
- **Andrea BAHM**, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 01 BP 1485 OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO, tel : 226/50.33.19.10, courriel: andrea.bahm@gtz.de
- **Cora Mathias BATABE**, consultant formateur, 03 BP 7192, OUAGADOUGOU 03, BURKINA FASO, tel : 226/70.25.40.08, fax : 226/50.36.03.94, courriel : coramathias@yahoo.fr
- **Alphaba BAYO**, ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, BP 6278, Conakry, GUINÉE, tél bureau : 224/46.29.71, tel personnel : 224/33.80.75, Courriel : mralphaba@yahoo.fr
- **Khalid BELARBI**, animateur du réseau Burkina Faso, LEGTA de la Lozère, 48500 LA CANOURGUE, FRANCE, tél : 33/4.66.32.69.80, fax : 33/4.66.32.89.24, courriel : khalid.belarbi@educagri.fr
- **Ezzedine BEN MUSTAPHA**, agriculteur, Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, rue Alain SAVARY, TUNIS Belvédère, tunisie, tel : 216/71.797.651, tel port : 216/98.33.34.61, fax: 216/71.797.292, courriel : utap.tunis@email.ati.tn ou benmustaphaezzedine@yahoo.fr
- **Benoît BERGER**, animateur du réseau Bénin, LEGTA de Fontaines, BP 6, 71150 FONTAINES, France, Tel : 33/3 85 47 82 82, Fax : 33/3 85 47 82 99, courriel : benoit.berger@educagri.fr
- **Alain BERNARD**, assistant technique, ambassade de France, BP 966 COTONOU, BENIN, tel/fax : 229/30.82.96, courriel : paimafc1@intnet.bj
- **Josué BISSEMB**, ministère de l'Agriculture et du Développement rural, BP 5550, NLONGKAK, YAOUNDE, CAMEROUN, tel personnel : 237/991 65 05 courriel : jgbibass@yahoo.fr
- **Zakari BOURAIMA**, coordonnateur du cycle postgrade sur le développement, groupe EIER / ETSHER, 01 BP 594, OUAGADOUGOU 01, Burkina Faso, tel : 226/ 50.30.71.17 ou 20.53, fax : 226/50.31.57.24 – Courriel : zakari.bouraima@eieretsher.org
- **Jean Bosco BOUYER**, bureau des politiques éducative et de la formation professionnelle, ministère des Affaires Etrangères, DGCID/DCT, 20 rue Monsieur, 75007 PARIS, France, tel : 33/1.53.69.31.22, fax : 33/1.53.69.41.32, Courriel : jeanbosco.bouyer@diplomatie.gouv.fr
- **Serge CARMENTRAN**, conseiller technique, Secrétariat permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles, 01 BP 510 OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO, tel/fax : 226/50.31.47.73, courriel : s.carmentransp-cpsa@cenatrin.bf
- **Michel CARRIERE**, Anamorphose, 9 rue Falguière, 31000 TOULOUSE, France, tel : 05.61.83.04.64, mobile : 33/6.07.76.69.33, fax : 33/5.61.83.30.52, courriel : anamorphose@waika9.com
- **Bernard CAVAILLE**, Pôle National de Coopération Internationale (DGER), BP 5098, 34033 MONTPELLIER Cedex 01, France, tel : 33/4.67.61.70.59, courriel : bernard.cavaille@educagri.fr
- **François CHARLOT**, conseiller technique, Ambassade de France, SCAC, Square Patrice LUMUMBA, BP 84, Bamako, MALI, tel : 223/221.29.51 ou 221.31.41, fax : 223/221.31.36, Port: 221/614.15.98, courriel : f.charlot@laposte.net
- **Philippe CHERRIER**, animateur du réseau Sénégal, LEGTA Roanne Chervé, Perreux, BP 23, 42124 LE COTEAU CEDEX, France, tel : 33/4 77 44 82 00, fax : 33/4 77 44 82 01, courriel : philippe.cherrier@educagri.fr
- **Abibou CISS**, directeur, Centre de Formation Continue EIER / ETHER - 01 BP 594 - OUAGADOUGOU 01 - Burkina Faso, tel : 226/50.31.92.25 ou 33.60.91, fax : 226/50.31.92 26 Courriel : abibou.ciss@eieretsher.org
- **Adama COULIBALY**, coordonnateur et chef de projet, Centres des Métiers Ruraux, 18 BP 2190, ABIDJAN 18, Côte d'Ivoire, tel bureau : 225/21.25.09.39, tel personnel : 225/22.42.48.50, courriel : cmr@africaonline.co.ci
- **Tiecoura COULIBALY**, Cellule Planification et Statistique, ministère de l'Agriculture, Rue Mohamed V, BP E 3249, Bamako, MALI, tel : 223/221.44.99, mobile : 223/630.87.87, Courriel : tcoulibaly@cps-mdr.org ou tiecouracoulou@yahoo.fr
- **Yvan D'AMOURS**, conseiller à la programmation, secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, Immeuble Kébé, extensions 3è étage, BP 3220, DAKAR, Sénégal, tel : 221/842.38.51, fax : 221/842.32.26, Courriel : confemen@sentoo.sn ou conxpro@sentoo.sn
- **Pierre DEBOUVRY**, expert formations rurales en Afrique francophone, Les Collines d'Estanove, 20 rue de l'Escoutadou, 34070 MONTPELLIER, France, tel : 33/4.67.69.25.10, fax : 33/4.67.99.91.26, courriel : debouvry.pierre@wanadoo.fr
- **Edgard DEGUENON**, agriculteur maraîcher, chargé de formation de l'Union Communale des Producteurs de Cotonou, Programme de Professionnalisation de l'Agriculture, 08 BP 1116, COTONOU, BENIN, tel : 229/33.86.91, fax : 229/28.10.05, courriel : deguenonedgard@yahoo.fr

- **Alpha Oumar DIALLO**, responsable de la formation continue, Fédération des Paysans du Fouta Djallon, BP 52 Pita, Guinée, tél. satellite : 870/762.897.658, Cabine Timbi Madina : 224/51.03.35, courriel : fpfd2002@yahoo.fr ou fpfd@skyfile.com
- **Marius DIA**, coordinateur du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), BP 249 DAKAR RP, SENEGAL, tel : 221/824.57.71, courriel : marius.dia@cncr.org
- **Joseph DIENE**, formateur, responsable de la promotion de produits du CESA0, 01 BP 305 BOBO-DIOULASSO, BURKINA FASO, tel : 226/20.97.10, tel cel : 226/70.16.36.88, courriel : osigadiene@hotmail.com ou cesao.bobo@fasonet.bf
- **Philippe DIERICKX**, Agence Française de Développement, 5 rue Roland BARTHES 75598 PARIS cedex, France, tel : 33/1.53.44.31.31, fax : 33/1.44.87.99.39, Courriel : dierickx@afd.fr
- **Jérôme DJEGUI**, consultant indépendant, 01 BP 3278, PORTO NOVO, BENIN, tel : 229/22 69 51 ou 229/68 68 04, courriel : jerome_djegui@hotmail.com
- **Clément EDAH**, chef du service de l'Enseignement Technique Agricole, ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Direction de l'Enseignement Technique, BP 2416, COTONOU, BENIN, tél : 229/32.14.77, fax : 229/32.66.07, courriel : edahcfr@yahoo.fr
- **Christian FAULIAU**, sénior économiste, spécialiste des institutions rurales et valorisation des ressources humaines, WORLD BANK, 1818 H street NW MSN J6-151, WASHINGTON DC 2843, USA, tel : 1/202.458.98.70, fax : 1/202.473.82.29, courriel : cfauliau@worldbank.org
- **Bakary FOFANA**, chargé de la formation, Association des Organisations Professionnelles Paysannes – BP 210 – SEGOU - MALI, tel : 223/228.67.81, tel cel : 223/606.25.31, courriel : aopp@cefib.com
- **Christian FUSILLIER**, expert, Institut de Recherche et d'Application des Méthodes de développement (IRAM), 49 rue de la Glacière, 75013 PARIS, France, tel : 33/1.44.08.67.67, fax : 33/1.43.31.66.31, courriel : c.fusillier@iram-fr.org
- **Louis GARROUSTE**, chef de projet Appui à la formation professionnelle, Ambassade de France, Service de Coopération de d'Action Culturelle, 01 BP 510 OUAGADOUGOU 01, BURKINA FASO, tel/fax : 226/50.30.42.35, courriel : l.garrouste@diplomatie.gouv.fr
- **Suzanne GENTGES**, directrice, Deutscher Entwicklungsdienst, Service Allemand de Développement, 01 BP 351 OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, tel : 226/50.342.844, courriel : ded@fasonet.bf
- **Olivier GINESTE**, Union Familiale des Maisons Familiales et Rurales, s/c AFDI, 09 BP 1164 OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, tel : 226/50.36.36.44, tel port : 226/76.54.47.50, courriel : olivier.gineste@mfr.asso.fr
- **El Hadji Abdou GUEYE**, chef du bureau des formations rurales, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Building administratif, BP 4005, DAKAR, SENEGAL, tél : 221/823.96.60, fax : 221/651.40.49, courriel : cagfissel@hotmail.com
- **Adiza HIMA**, secrétaire générale de la CONFEMEN, Immeuble Kébé, extensions 3è étage, BP 3220, DAKAR, Sénégal, tel : 221/821.60.22, fax : 221/821.32.26, Courriel : confemen@sentoo.sn
- **Marcellin HYLE**, directeur du Collège d'Enseignement Technique Agricole, ADJA OUERE, BP 10, BENIN, tel : 229/25.05.95, fax : 229/40.87.03, courriel : hylebj@yahoo.fr
- **Etienne KABORE**, ministre de l'Agriculture, directeur de la DOPAIR, Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales, responsable de la mise en place des chambres d'agriculture régionales, responsable de l'installation des jeunes, BP 360, OUAGADOUGOU, Burkina Faso, tél : 226/ 50 32 45 75, courriel : kaboreti@yahoo.fr ou dopair@cenatrin.bf
- **Claude François KAMEN**, formateur à l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social, BP 11, YAOUNDE, Cameroun, tel : 237/221.15.51, Fax : 237/221.11.44, tel cel 237/988 67 62 Courriel : ifcam@camnet.cm
- **Clotilde KY**, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 00 BP 917 OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, tel: 226/50.33.19.10, tel port : 226/70.23.97.22, courriel : clotildeky@yahoo.fr
- **Christophe LESUEUR**, WBI, Banque mondiale - 1818 h st nw - DC 20433 WASHINGTON – USA – tél : 1/202 458 5873, fax : 1/202 676 0977, courriel : clesueur@worldbank.org
- **Xavier MALON**, assistant technique Sénégal, bureau des formations agricoles et rurales, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Building administratif, BP 4005, Dakar, SENEGAL, tel : 221/823.96.60, courriel : xaviermalon@sentoo.sn ou xavier.malon@yahoo.fr
- **Alain MARAGNANI**, inspecteur de la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole, 1 ter Avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP, France, mobile : 33/6.87.38.89.58, fax : 33/1.49.55.52.16, courriel : alain.maragnani@educagri.fr
- **Alain MBAYE**, chargé de programme, Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse, 4 rue MAUNOURY, Dakar, SENEGAL, tel : 221/849.14.88, fax : 221/822.05.91, courriel : nfn@sentoo.sn ou mbayalain@sentoo.sn
- **Insa MBAYE**, directeur exécutif, Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture, BP 248, Saint Louis du Sénégal, SENEGAL, tel : 221/962.64.14 ou 221/962.64.01, courriel : cifa@refer.sn
- **Réal Romuald MBIDA**, s/d Institut d'Ingénierie de Formation et de Développement des Ressources Humaines, Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion, Boulevard du Général De Gaulle x Malick Sy, BP 3802, Dakar, Sénégal, tel : 221/839.75.56, tel pers : 221/842.12.86, fax : 221/839.74.61, Courriel : mbida.romuald@cesag.sn ou mbidareal@yahoo.fr
- **Christophe MEDENOU**, directeur adjoint de la programmation et de la prospective, ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, 01 BP 2634, COTONOU, BENIN, tel : 229/02.70.08, courriel : paimafc1@intnet.bj
- **Dieudonné NIKIEMA**, directeur, Centre d'études Economiques et Sociales d'Afrique de l'Ouest, 01 BP 305, BOBO-DIOULASSO, BURKINA FASO, tel : 226/20.97.23.06 (10.17 ou 16.84), fax : 226/97.08.02, courriel : cesaobobo@fasonet.bf ou directcesao@fasonet.f

- **Baba NGOM**, secrétaire général du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), BP 249, DAKAR RP, SENEGAL, tel : 221/825.56.65, tel cel : 221/557.45.21, courriel : babangom@hotmail.com
- **Valérie PLOUGASTEL**, Union Nationale des Maisons Familiales et Rurales Educations Orientation, 58 rue Notre dame de Lorette, 75009 PARIS, France, tel : 33/1.44.91.86.86, fax : 33/1.44.91.95.45, courriel : valerie.K.plougastel@mfr.asso.fr ou unmfreo@mfr.asso.fr
- **Dominique POUSSOU**, Ecole Nationale d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, 26 Boulevard du Docteur PETITJEAN, BP 87999, 21079 DIJON, France, tel : 33/3.80.77.27.26.16, fax : 33/3.80.77.27.01, courriel : dominique.poussou@educagri.fr
- **Edmond RAKOTONINDRAINNY**, directeur du Centre de formation et d'application du machinisme agricole, ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, ANTATANARIVO, MADAGASCAR, tel : 261/44.494.74, courriel : cfama-abe@wanadoo.mg
- **Sahondrasoa RAMAROLAHY**, chef de service à la direction de l'appui à la professionnalisation des producteurs, ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, Anosy ANTATANARIVO, MADAGASCAR, tel : 261/33.11.60.157, courriel : ramasah03@wanadoo.mg
- **Fatoumata SAMAKE**, Initiative Conseil Développement, BP E 1992, Bamako, MALI, tel : 223/223.55.78, fax : 223/223.36.61, mél : icd@cefib.com
- **Jules SAWADOGO**, président, Maison Familiale Rurale, BP 105 YAKO, BURKINA FASO, tel : 226/78.85.18.56 courriel : maison_familialerurale@yahoo.fr
- **Doungo Sana SEVEIA**, secrétaire général du Comité Pédagogique Inter Ecoles (COPIEC), enseignant à l'Ecole Nationale des Techniques d'Elevage, Projet RENCAR, BP 6339, N'DJAMENA, TCHAD, tel : 235/27 87 61, Courriel : cc.rencar@intnet.td
- **Félicité SORGHO**, collaboratrice du directeur des écoles et centres de formation (DECF), Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, BP 360, OUAGADOUGOU, Burkina Faso, tél : 226/70.75.41.32, courriel : f-sorgho@yahoo.fr ou fme_sorgho@yahoo.fr
- **Hervé TEISSEIRE**, Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, responsable de projets, Agence Intergouvernementale de la Francophonie - 13 Quai André CITROEN - 75015 PARIS, France, tel : 33/1.44.37.71.54, fax : 33/1.44.37.33.34, courriel : herv.teisseire@francophonie.org
- **Michel THIBIER**, directeur général de l'Enseignement et de la Recherche, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, 1 ter Avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP, France, tel : 33/1.49.55.44.56, fax : 33/1.49.55.42.65, Courriel : michel.thibier@agriculture.gouv.fr
- **Jean-Bernard Patindé THIOMBIANO**, Inspecteur national de l'enseignement technique et Directeur Régional, région centre, MESSRS, BP 6249, Ouagadougou 01, BURKINA FASO, tél : 226/ 50 34 32 52, tel cel : 226/70.26.88.43, mél : dresc@fasonet.bf
- **Isabelle TOUZARD**, Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes - BP 5098, 34033 MONTPELLIER Cedex 01, France, tel: 33/4.67.61.70.00 fax: 33/4.67.41.02.32, courriel : touzard@cnearc.fr
- **Abdou Ramani TRAORE** 01 BP 2979 OUAGADOUGOU, tel : 226 /76.60.38.22 ou 50.36.57.37, courriel : traoreramani@yahoo.fr
- **Malick TRAORE**, conseiller au ministre délégué à l'enseignement secondaire, technique et professionnel (DGESTP), 01 BP : 2583, Ouagadougou 01, BURKINA FASO, tél : 226/50 34 42 37, courriel : malick.traore@messrs.gov.bf ou damatra@hotmail.com
- **Rita VIGAN**, responsable du secrétariat technique SNFAR, ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, COTONOU, BENIN, tel/fax : 229/30.02.89, tel cel : 229/64.46.89, courriel : viganahouef@yahoo.fr
- **Mathias VONDO**, directeur national des Centres Ruraux d'Education et de Formation, BP 1022, BANGUI, CENTRAFRIQUE, tel : 236/50.75.21, courriel : vondomathias@yahoo.fr
- **Martin WEISS**, Pôle National de Coopération Internationale (DGER), BP 5098, 34033 MONTPELLIER Cedex 01, France, tel : 33/4.67.61.70.08, fax : 33/4.67.61.70.67, courriel : martin.weiss@educagri.fr
- **Andrea WETZER**, supraregional project in knowledge system in rural dvt Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Dag Hammarskjöld Weg 1-2 Postfach 5180, D 65726 ESCHBORN, ALLEMAGNE, tel : 49/61.96.79.14.42 fax : 49/61.96.79.71.62, courriel : andrea.wetzer@gtz.de
- **Bertrand WYBRECHT**, conseiller technique du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, BANGUI, République Centrafricaine, Tél : 236/61 58 42, tel portable : 236/05 20 03, courriel : bwybrecht@hotmail.com
- **Michel YAMEOGO**, Centre de Formation Continue EIER / ETSHER - 01 BP 594 - OUAGADOUGOU 01 - Burkina Faso, tel : 226/31 92 25, fax : 226/31 92 26 – Courriel : michel.yameogo@eieretsher.org
- **Rabelais YANKAM**, chef de l'unité d'appui à la réforme de l'enseignement, ministère de l'Agriculture et du développement rural, BP 7535, YAOUNDE, CAMEROUN, tel personnel : 237/700 57 57, courriel : yrablatt@yahoo.fr
- **Oumarou YOUSOUFA**, formateur, Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun, BP 1371, GAROUA, CAMEROUN, tel : 237/978.24.86, fax : 237/968.03.91, courriel : sanda_youssoufa@yahoo.fr ou youssoufa.oumarou@laposte.net
- **Gilbert ZOMAHOUN**, coordinateur du secteur Développement Rural, Deutscher Entwicklungsdienst, Service Allemand de Développement, 01 BP 351 OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, tel : 226/50.34.28.44 ou 226/50.34.22.81, courriel : dedkor@liptinfor.bf
- **Augustin ZONGO**, directeur des Ecoles et Centres de Formation, Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, BP 8854, OUAGADOUGOU, Burkina Faso, tél : 226/ 50 32 45 76, courriel : augustin.zongo@yahoo.fr
- **Abdoulaye ZONO**, bureau d'études spécialisé dans la formation professionnelle en milieu rural et l'éducation, ECO Education, BAMAKO, MALI, tel : 223/223.48.15, tel cel : 223/674.04.34, courriel : zono@gmx.net

